

ANNEXES du Contrat territorial Re-Sources du bassin d'alimentation des captages de la Boutonne Amont 2023-2027

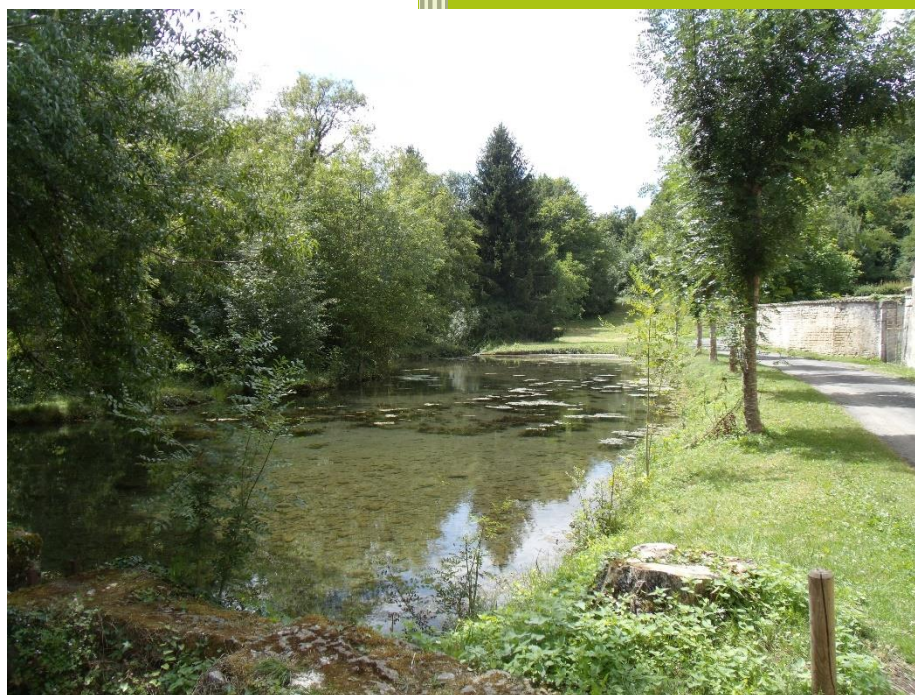


TABLE DES MATIERES

ANNEXE N° 1 - Fiches d'identité des AAC.....	3
Coupeaume 2.....	3
Grand Bois Battu	12
La Scierie.....	21
La Somptueuse.....	32
Les Inchauds.....	41
Les Outres	49
Marcillé.....	57
Pont de Gatérat	65
Pré de la Rivière.....	76
ANNEXE N°2 - Liste et volume de molécules vendues sur le territoire Re-Sources en 2020 (BNV-d)	86
ANNEXE N°3 - Détections de molécules sur le PAT 2017-2021.....	92
ANNEXE N°4 - Liste des 94 molécules phytosanitaires recherchées dans le cadre du PAT 2017-2021.....	93
ANNEXE N° 5 - Contexte réglementaire	95
ANNEXE N°6 - Liste des 222 molécules phytosanitaires recherchées dans le cadre du PAT 2023-2027.....	99
ANNEXE N°7 - Objectifs stratégiques agricoles, état initial et source des données	104
ANNEXE N°8 Fiches actions du PAT 2023-2027	106
ANNEXE N°9 – Tableau d'animation du PAT 2023-2027	107
ANNEXE N°10 - Composition des instances de gouvernance.....	108
ANNEXE N°11 - Plan de financement Prévisionnel 2023-2027.....	110

ANNEXE N° 1 - Fiches d'identité des AAC

Coupeaume 2

Nom du captage	Coupeaume 2
Code BSS	06368X0082
Commune d'implantation	Chef-Boutonne
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 414 470 ; Y = 2 126 750
Type	Forage
Profondeur	15 mètres
Débit autorisé	130 m3/h
Population desservie	1100
Nappe captée	Supra-Toarcien

Le forage de Coupeaume 2 **capte les eaux de l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 15 mètres**. L'alimentation de la nappe se fait directement par infiltration des eaux météoriques sur l'aire déterminée. Le captage est très réactif aux épisodes pluvieux (variation importante du paramètre turbidité). L'aquifère est de type karstique ce qui induit une circulation des flux en souterrain relativement complexe et difficilement interprétable. Les vitesses d'écoulement peuvent être très rapides selon les cavités liées au karst (superficielles et souterraines).

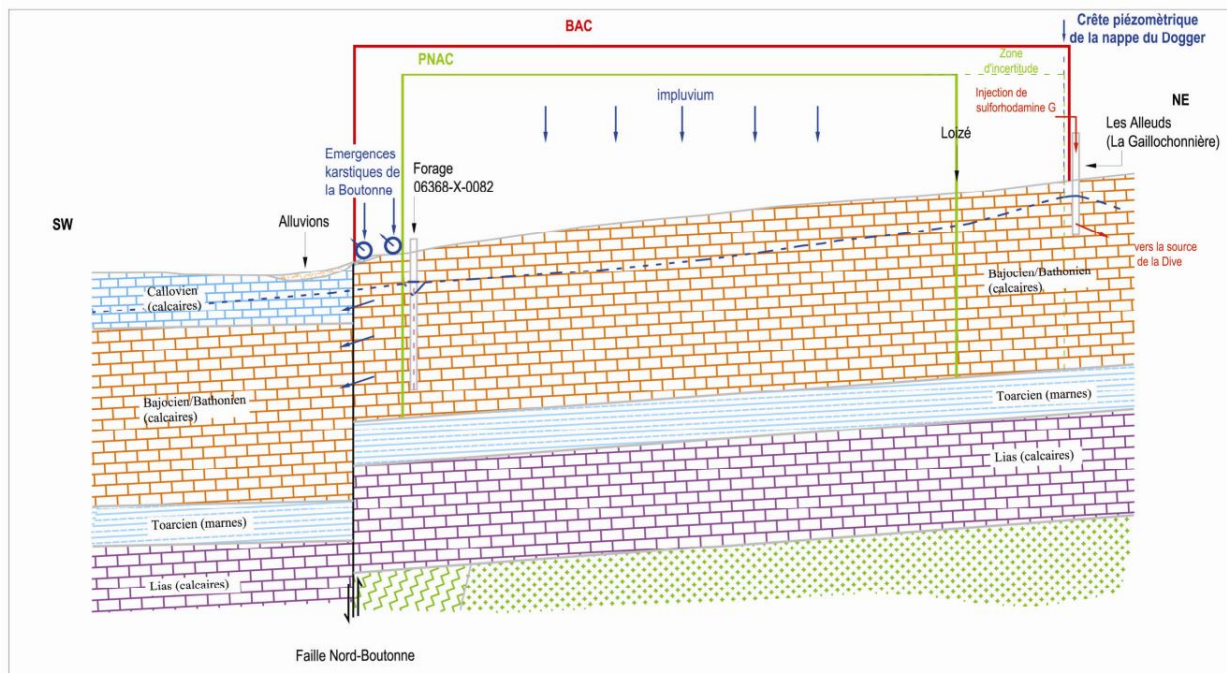


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de Coupeaume 2 (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de traçages, de la géomorphologie (dolines, vallées sèches,...) et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

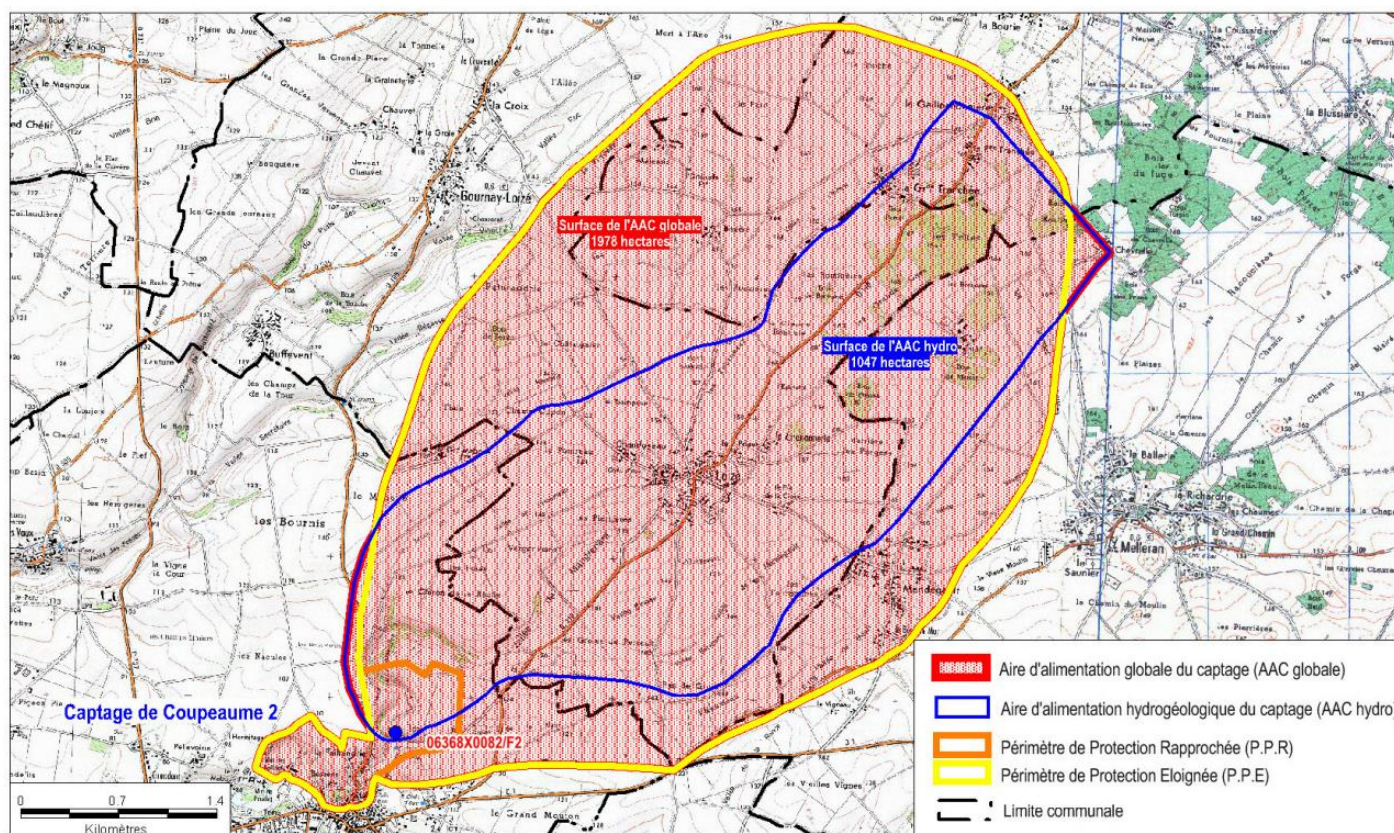


Figure : Aire d'Alimentation du Captage de Coupeaume 2 (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation de Captage recoupe 3 communes : Chef-Boutonne, Alloinay et Melleran qui intègrent la communauté de communes « Mellois en Poitou ».

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Chef-Boutonne	14
Alloinay (Gournay-Loizé)	42
Alloinay (Les Alleuds)	39
Melleran	18

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230412-C06_04_2023_06-CC

Légende

- Limites du territoire Re-sources
- ▲ Captages prioritaires
- AAC
 - Coupeaume
 - Grand Bois Battu
 - Marillé
 - La Scierie
 - Pont de Gatéraat
 - Pré de la Rivière
 - Les Outres
 - Les Inchauds
 - La Somptueuse

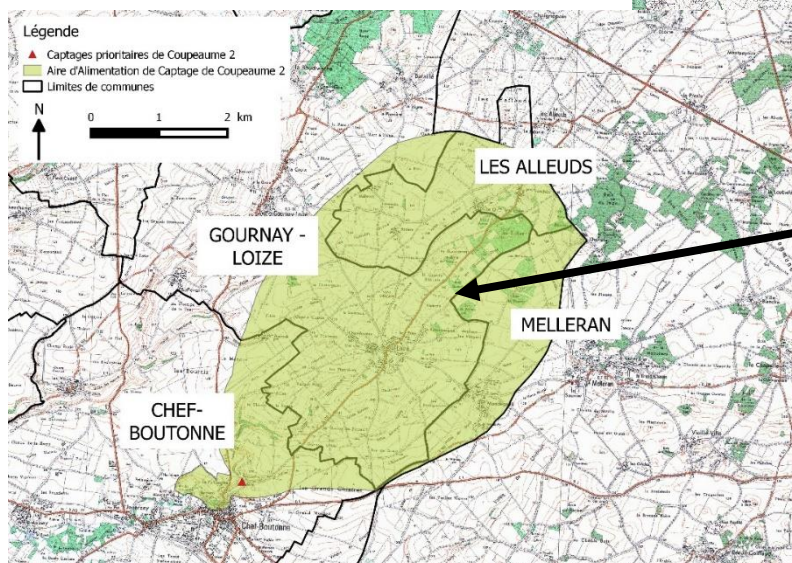
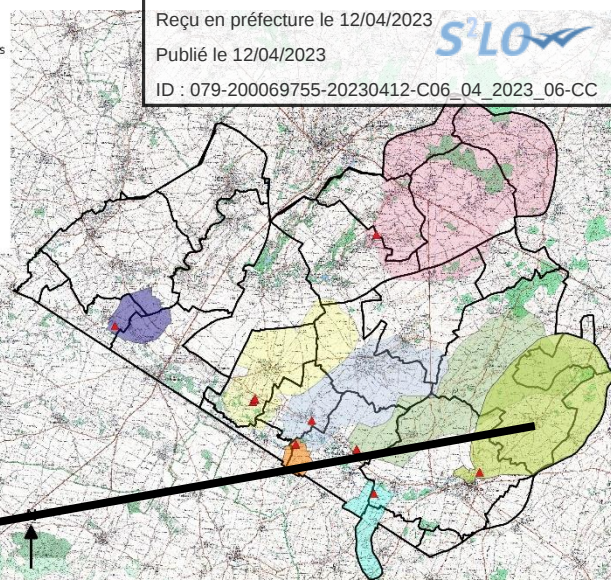


Figure : Localisation du captage de Coupeaume 2 et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

1978 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

Légende

Occupation du sol de l'AAC de Coupeaume 2

- Tissu urbain discontinu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus

0 1 2 km

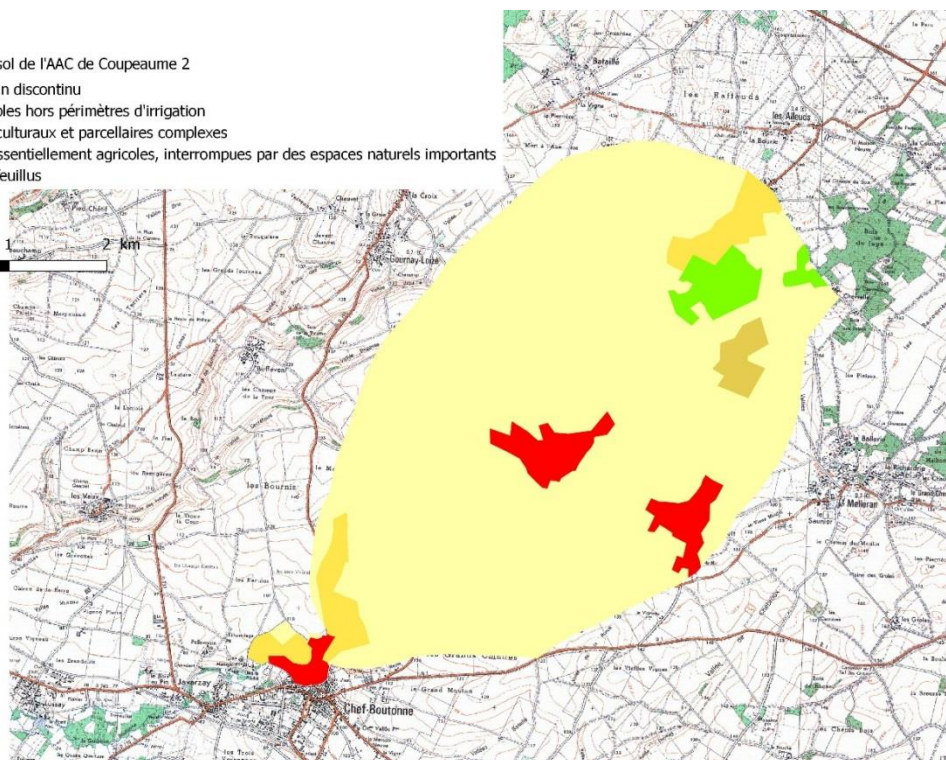
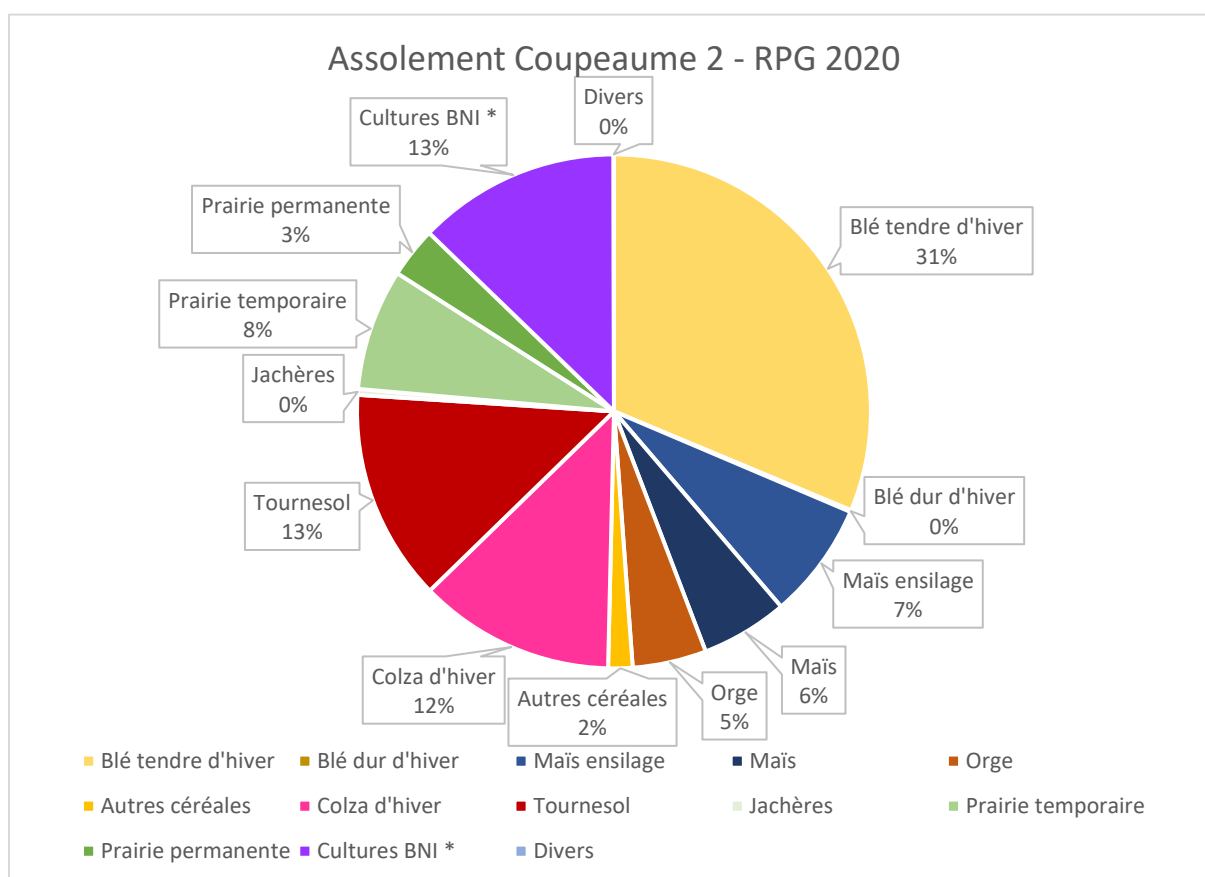


Figure : Occupation des sols de l'AAC de Coupeaume 2 (Source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Coupeaume 2 **est principalement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années. Les bourgs de Loizé et de Chef-Boutonne représentent le tissu urbain discontinu. L'artisanat et l'industrie sont présents sur cette AAC de façon anecdotique.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	64
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	18
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	4,3 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

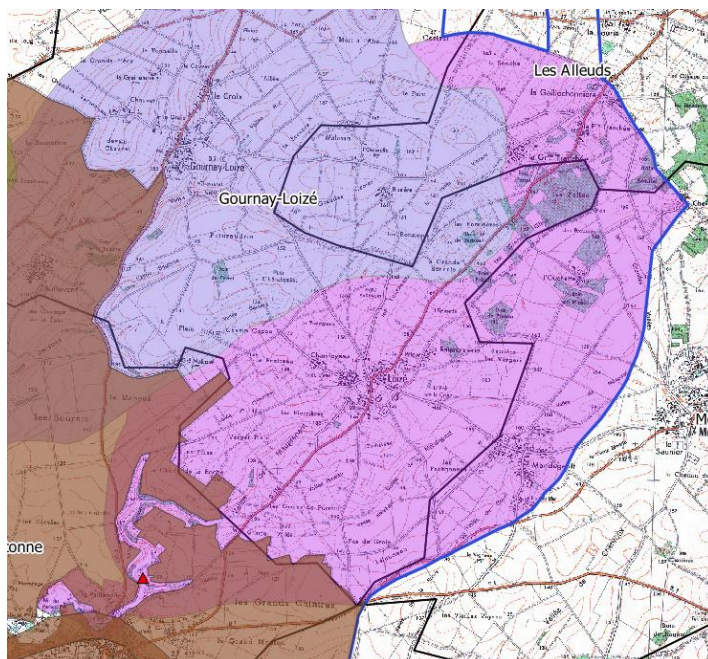


Figure : Zones à enjeu biodiversité sur l'AAC de Coupeaume 2

La partie sud de l'AAC de Coupeaume 2 est concernée par la zone Natura 2000 de la Vallée de la Boutonne et la ZNIEFF de type II Plaine de Brioux Chef-Boutonne (en brun sur la carte). A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols sur l'AAC de Coupeaume 2 est de type « Terres Rouges à Châtaigniers profondes » et « Groies moyennes ». Une petite surface en « Alluvions hydromorphes » est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	100 à 150	10 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de Coupeaume 2

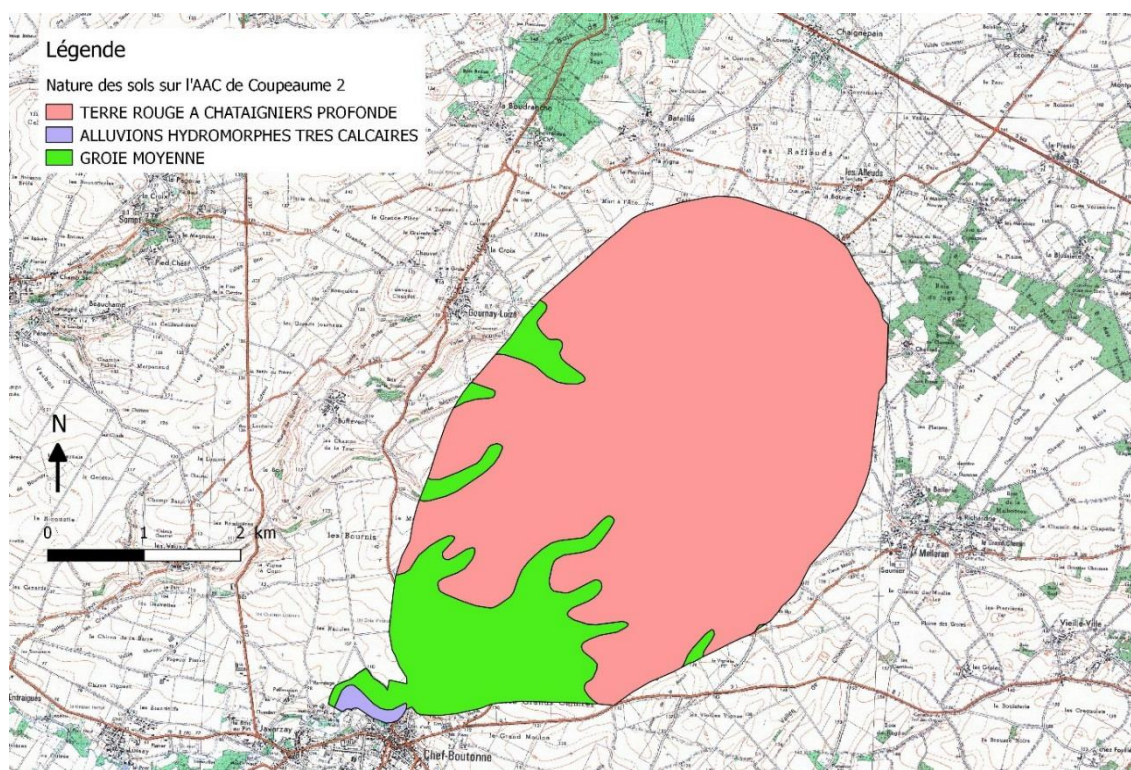


Figure : Types de sols de l'AAC de Coupeaume 2

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	Fort	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de Coupeaume 2

Nature karstique et régime hydrogéologique

L'eau captée par le forage de Coupeaume 2 provient d'un aquifère discontinu karstique ce qui justifie la vulnérabilité importante du milieu sur l'Aire d'Alimentation de Captage (déterminée par l'étude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau en 2010).

Ces points de transferts préférentiels (caractéristiques d'un karst) constituent un risque important pour la qualité de l'eau.

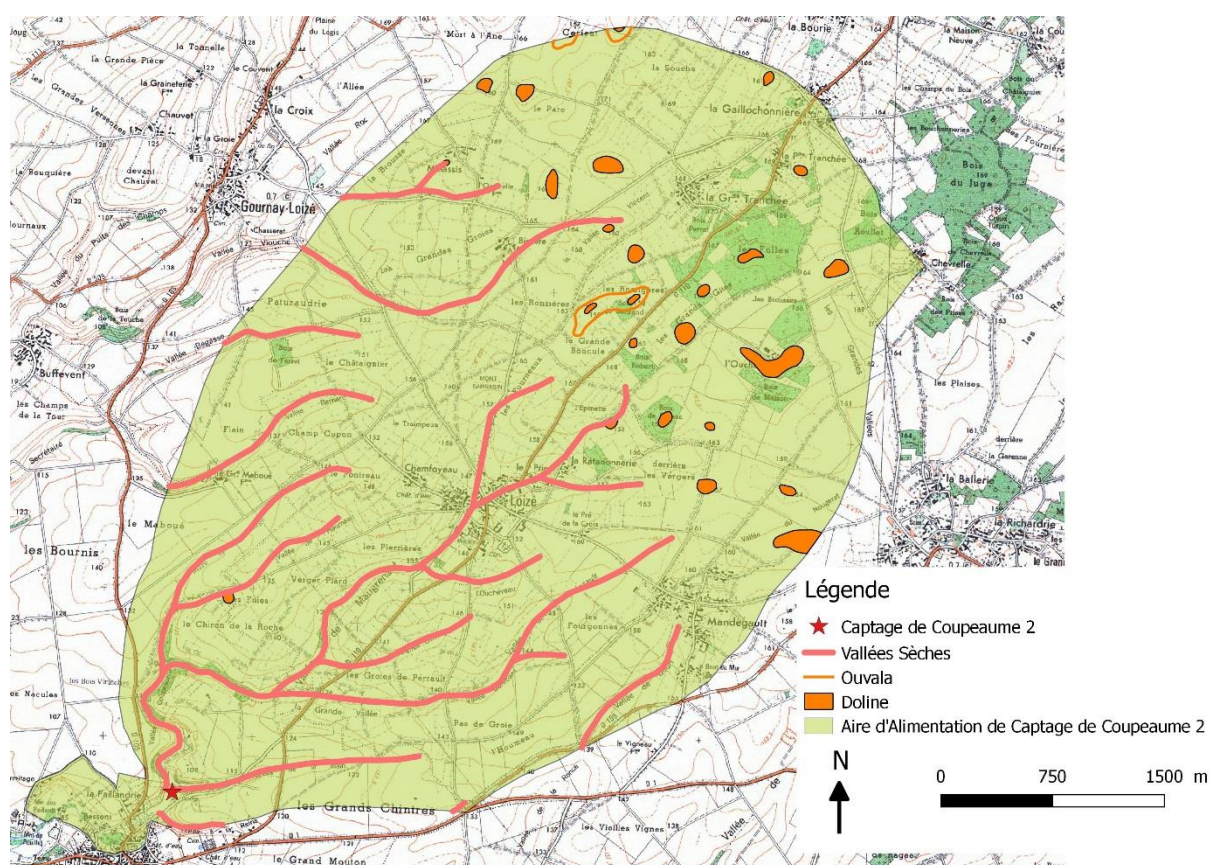


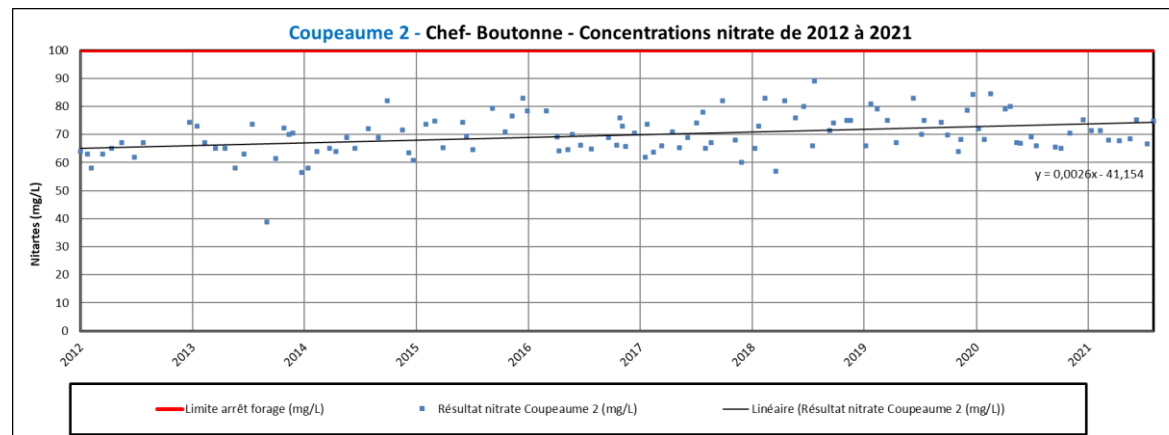
Figure : Eléments karstiques sur l'AAC de Coupeaume 2 (source : Diagnostic territorial Boutonne amont 2010)

Résultats qualité nitrates

• Sur le PAT 2017-2021

COUPEAUME 2												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
69	73	74	73	70	50	100	57 - 89	68	72	< 50	67	100 %

• Sur la période 2012-2021



• Tendances à différentes échelles de temps

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017-2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
COUPEAUME 2	1993-2021 : hausse	2012-2016 : hausse	2017-2021 : hausse	Tendance en hausse.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIÈRES ACTIVES ET LES MÉTABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,9 µg/L POUR LES MÉTABOLITES NON PERTINENTS DE 2017 A 2021	NOM DES MOLÉCULES QUI ONT EU DES DÉTECTIONS AU-DESSUS DE 0,1 µg/L	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021	LIMITE QUALITÉ
COUPEAUME 2	20	A2H (1) BENTAZONE (1) CHLORTOLURON (1) DEA (19) DEA2H (14) DEDIA (11) DIMÉTHÉNAMIDE (1) MÉTALDÉHYDE (1) MÉTAZACHLORE (1) MÉTAZACHLORE ESA (8) MÉTOLACHLORE (1) MÉTOLACHLORE ESA (5) PROSULFOCARBE (1)	15 %	0 %	Métazachlore ESA (0,061 - 0,18) Métolachlore ESA (0,067 - 0,10)	0 %	Métazachlore ESA = 0,9 µg/L Métolachlore ESA = 0,1 µg/L

Objectif agricole stratégique spécifique sur le PAT 2023-2027

Diminution de 50 % de l'IFT S-métolachlore parmi un panel d'exploitants

Actions spécifiques sur le PAT 2023-2027

- Essais désherbage mécanique sur colza/maïs/tournesol (action TechAlter) du fait de la problématique chloroacétanilides importante rencontrée par le captage de Coupeaume 2
- Réseau intercultures courtes (action CouvInter) et action PilotAAC du fait de la poursuite de la dégradation du paramètre nitrates.

Grand Bois Battu

Nom du captage	Grand Bois Battu
Code BSS	06366X0007
Commune d'implantation	Vernoux-sur-Boutonne
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 400 910 ; Y = 2 131 890
Type	Forage
Débit autorisé	120 m3/h
Population desservie	830
Profondeur	25 mètres
Nappe captée	Supra-Toarcien

Le forage de Grand Bois Battu **capte les eaux de l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 25 mètres**. L'alimentation de la nappe s'effectue par la pluie sur les zones d'affleurement du Callovien inférieur en rive droite de la Boutonne, à l'échelle régionale et par alimentation par perte d'un écoulement superficiel issu d'une émergence de l'aquifère de l'Oxfordien supérieur, s'étendant au sud de la faille sud Boutonne.

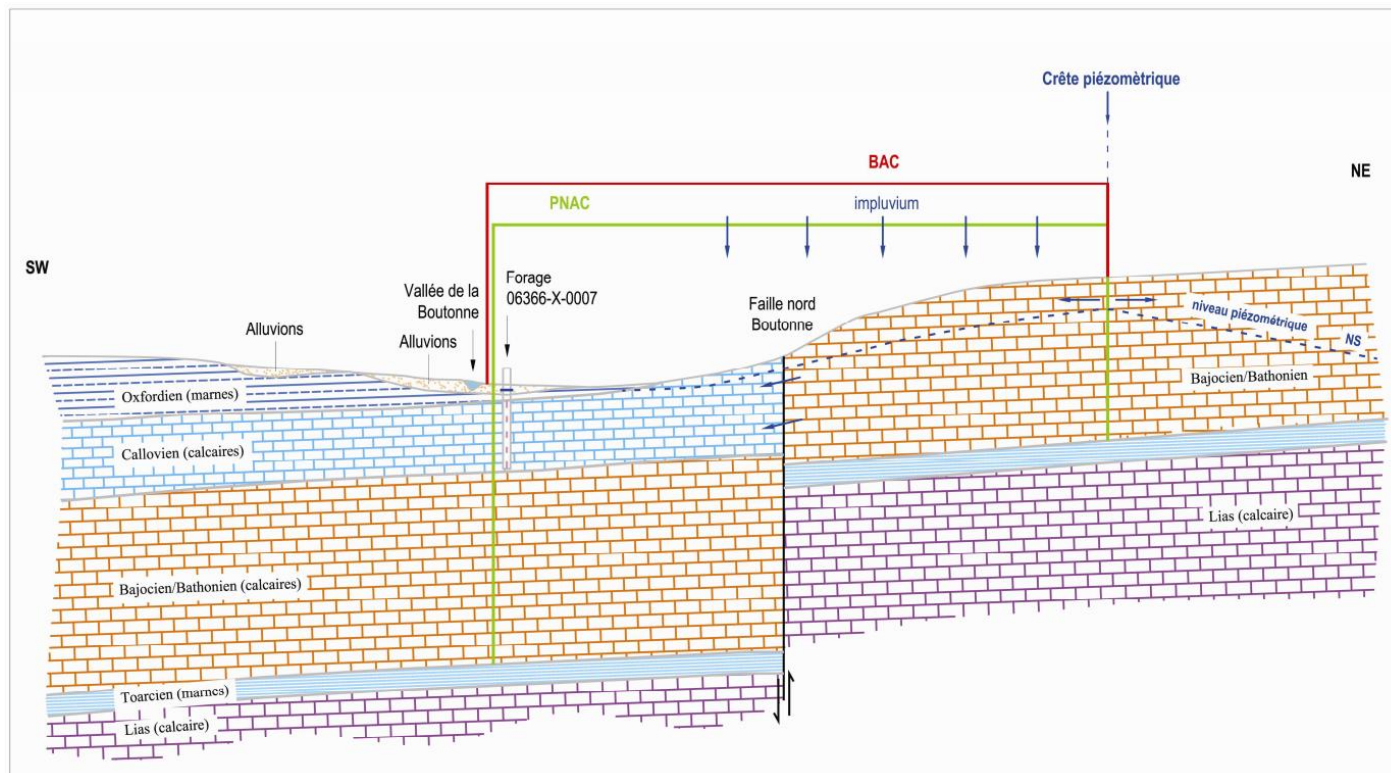


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de Grand Bois Battu (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

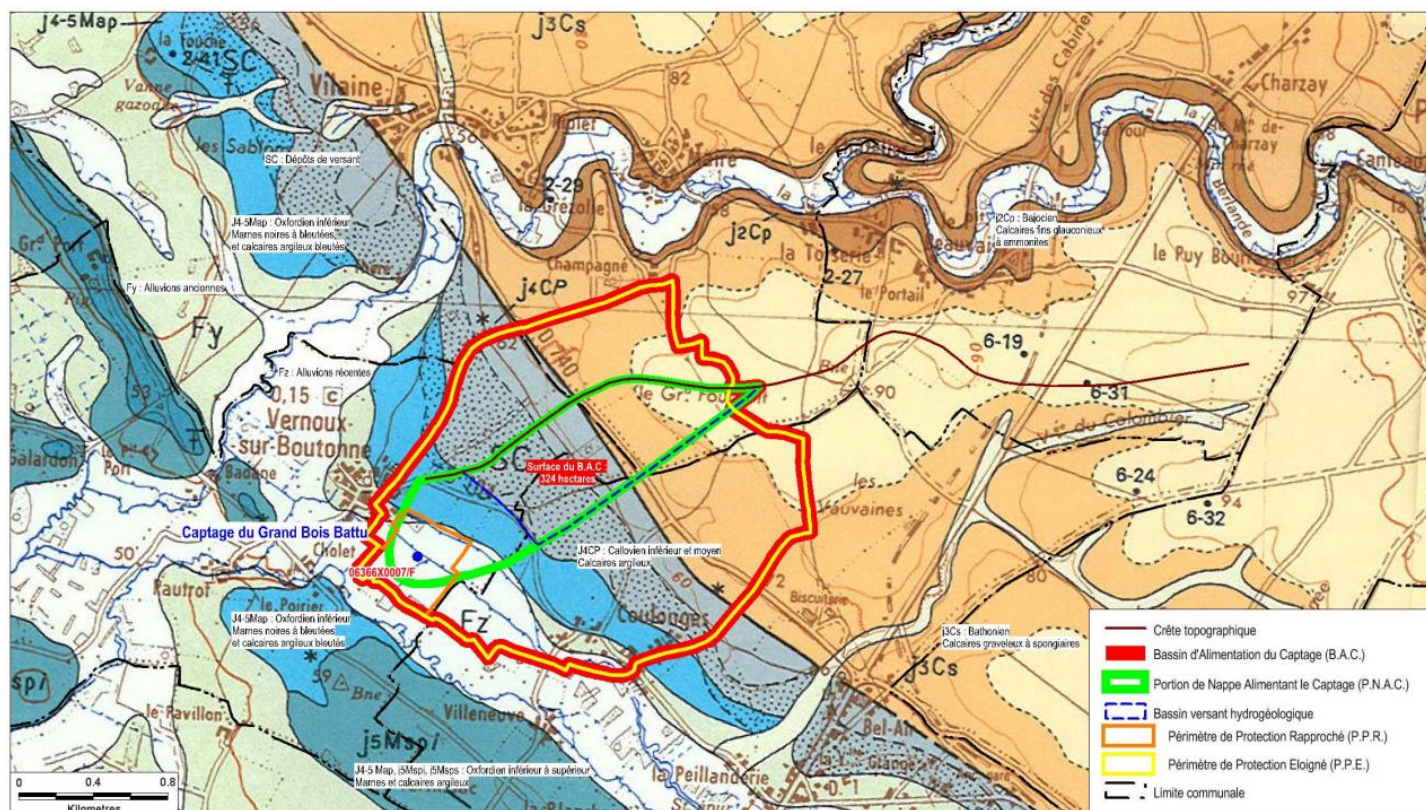


Figure : Aire d'Alimentation du Captage de Grand Bois Battu (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation de Captage de Grand Bois Battu recoupe 3 communes : Brioux-sur-Boutonne, Périgné et Vernoux-sur-Boutonne. Elles intègrent la communauté de communes Mellois en Poitou.

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Brioux-sur-Boutonne	11
Périgné	3
Vernoux-sur-Boutonne	12

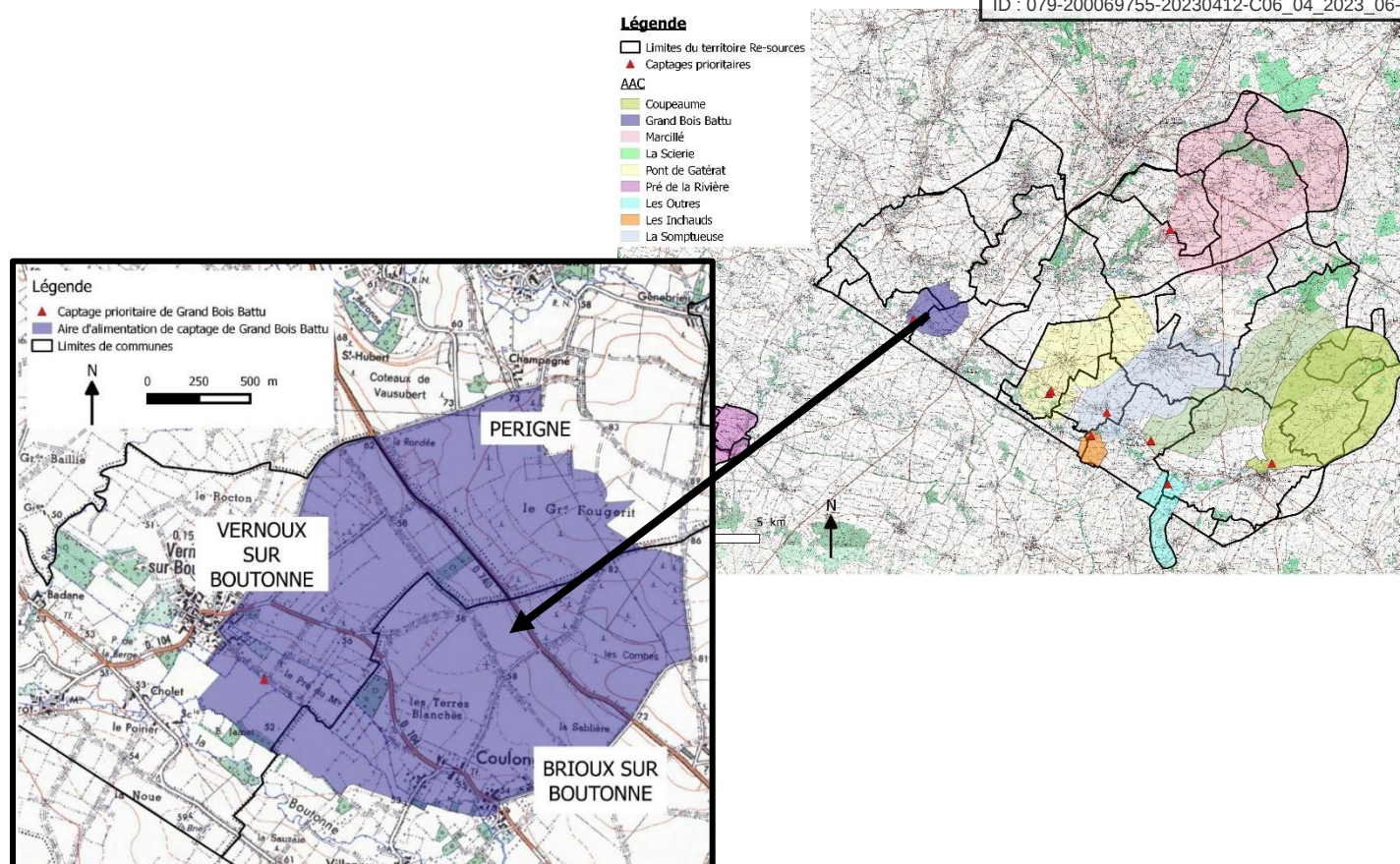


Figure : Localisation du captage de Grand Bois Battu et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

324 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

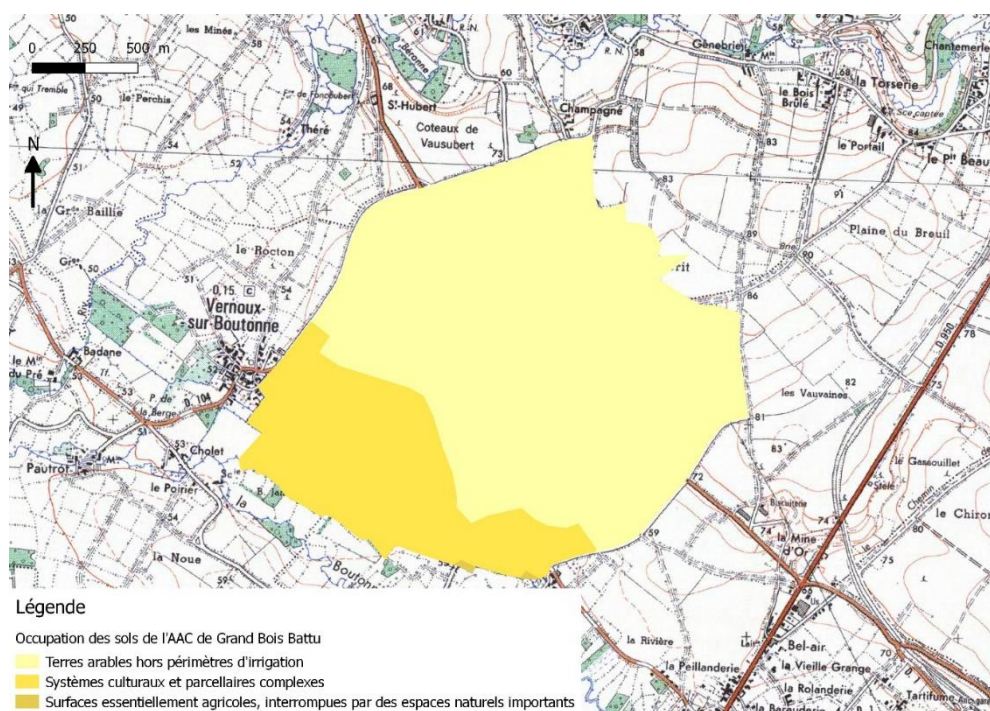
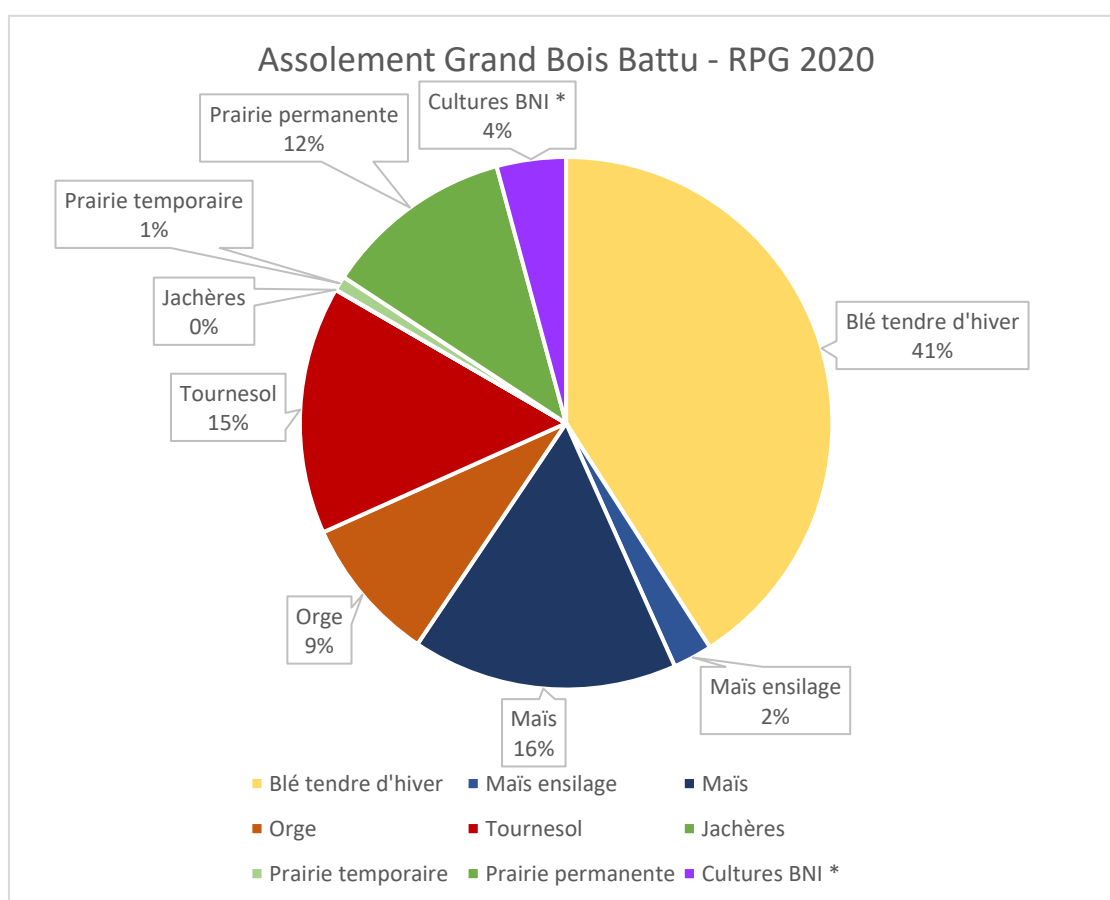


Figure : Occupation des sols de l'AAC de Grand Bois Battu (Source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Grand Bois Battu **est essentiellement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	21
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	6
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	0 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

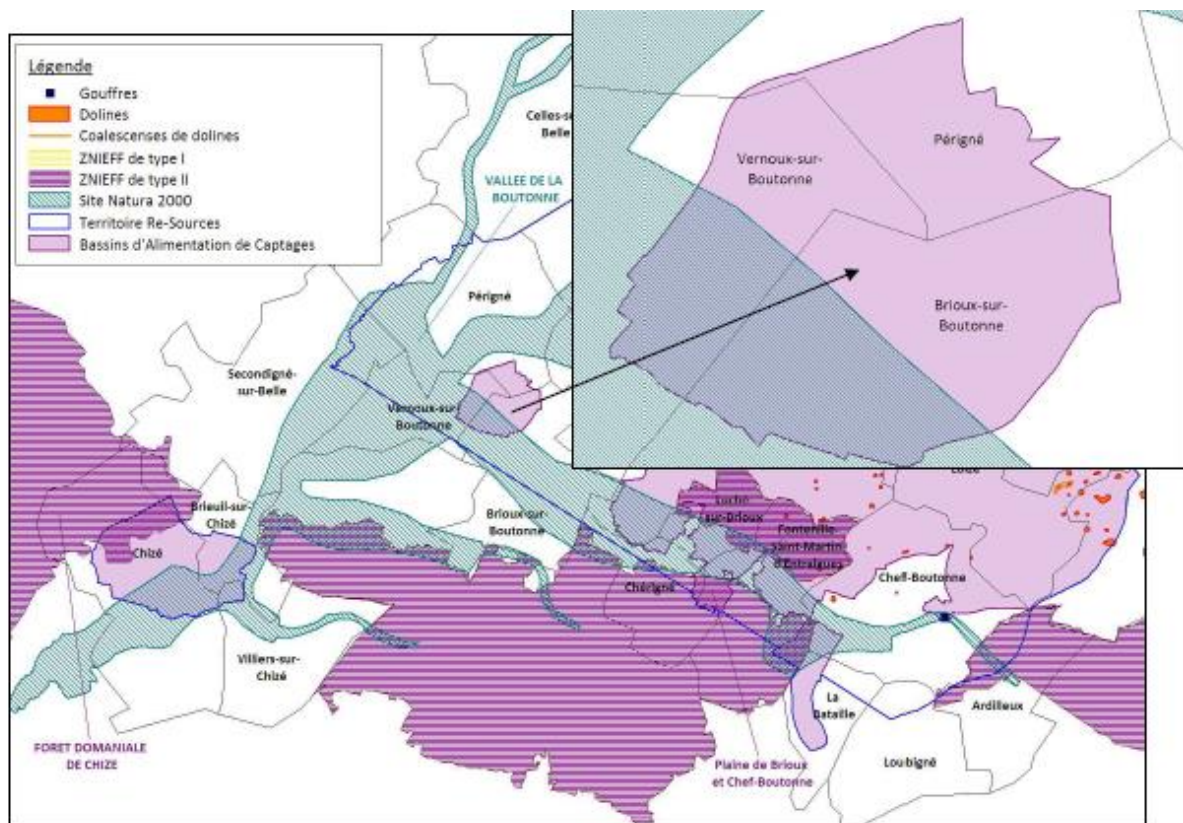


Figure : Cartographie des éléments remarquables milieux naturels de l'AAC de Coupeaume 2
 (source : DREAL Poitou-Charentes)

La partie sud de l'AAC de Grand Bois Battu est concernée par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne ». A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols sur l'AAC de Grand Bois Battu est de type « Alluvions hydromorphes ». Une surface moins importante en groies moyennes est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	80 à 110	10 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen
Colluvions hydromorphes argileuses	80 à 150	20 à 30	Dépôt de versant (argileux) du quaternaire	Limono-argileux	Bon
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de Grand Bois Battu

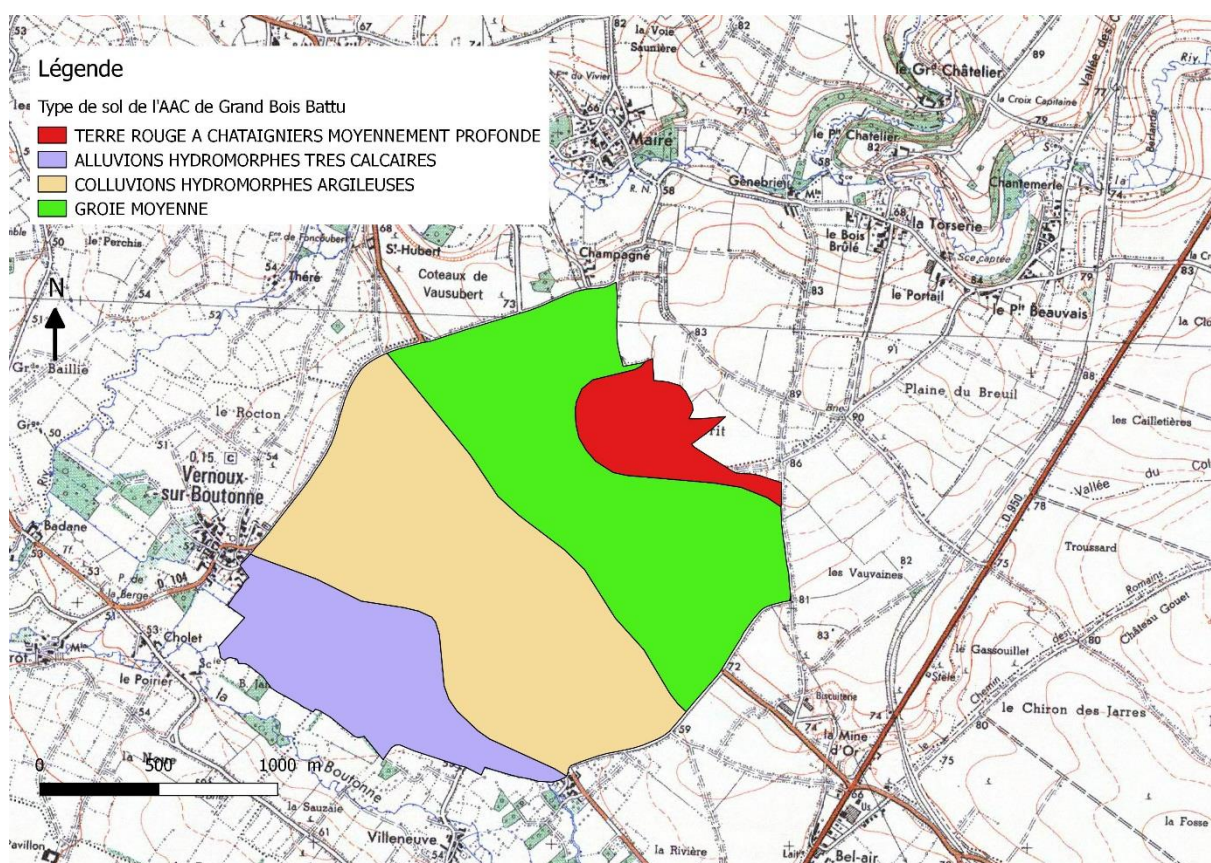


Figure : Types de sols de l'AAC de Grand Bois Battu

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile, et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	Fort	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort
Colluvions hydromorphes argileuses	Fort	Faible
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de Grand Bois Battu

Nature karstique et régime hydrogéologique

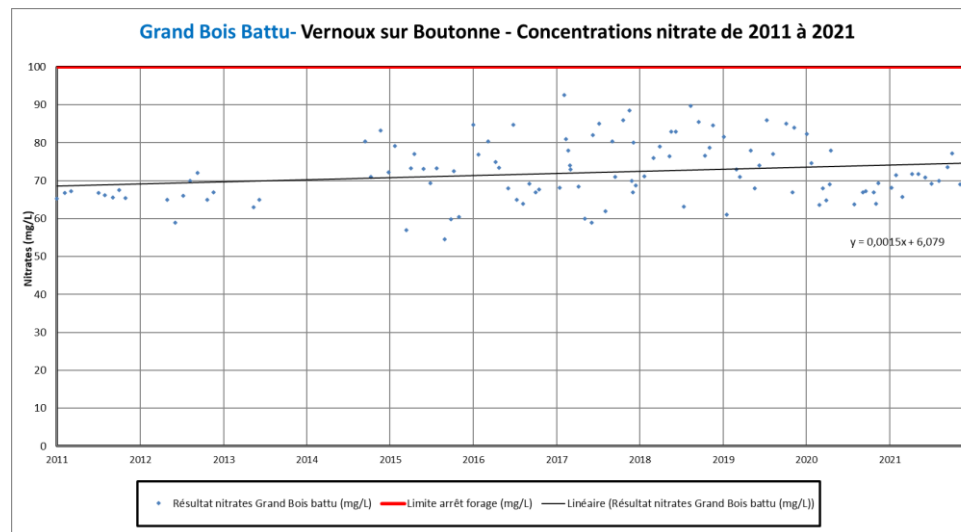
L'AAC de Grand Bois Battu n'a pas un sous-sol de type karstique. L'aquifère est continu.

Résultats qualité nitrates

• Sur le PAT 2017-2021

GRAND BOIS BATTU												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
75	78	77	71	71	50	100	59 - 93	69	74	< 50	70	100 %

• Sur la période 2011-2021



• Tendances à différentes échelles de temps

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017-2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAC)
GRAND BOIS BATTU	1991-2021 : hausse	2011-2016 : hausse	2017-2021 : baisse	Tendance en hausse.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021
GRAND BOIS BATTU	20	A2H (1) BISPHÉNOL A (1) CHLORPROPHAME (1) DEA (11) DEDIA (6)	0 %	0 %

Action spécifique sur le PAT 2023-2027

Réseau intercultures courtes (action CouvInter) du fait de la problématique nitrates prégnante

La Scierie

Nom du captage	La Scierie (Infra et Supra)
Code BSS	06367X0136 et 06367X0141
Commune d'implantation	Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 409 900 Y = 2 127 420
Type	Forage
Débit autorisé	25 m ³ /h (supra) 40 m ³ /h (infra)
Population desservie	2340
Profondeur	138 mètres et 60 mètres
Nappe captée	Infra-Toarcien et Supra-Toarcien

Deux captages sont localisés au même endroit, l'un captant les eaux profondes (la Scierie Infra) et l'autre les eaux peu profondes (la Scierie Supra) :

Le captage de La Scierie Supra capte les eaux de **l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 60 mètres**. L'alimentation de l'aquifère se fait par la pluie sur les calcaires à l'affleurement du Bajocien / Bathonien et du Callovien. Les écoulements souterrains sont gérés par un **réseau complexe de drainage de type karstique**, au sein des calcaires du Bajocien / Bathonien. L'alimentation du Callovien se fait par les écoulements karstiques du Bajocien / Bathonien via la faille nord Boutonne.

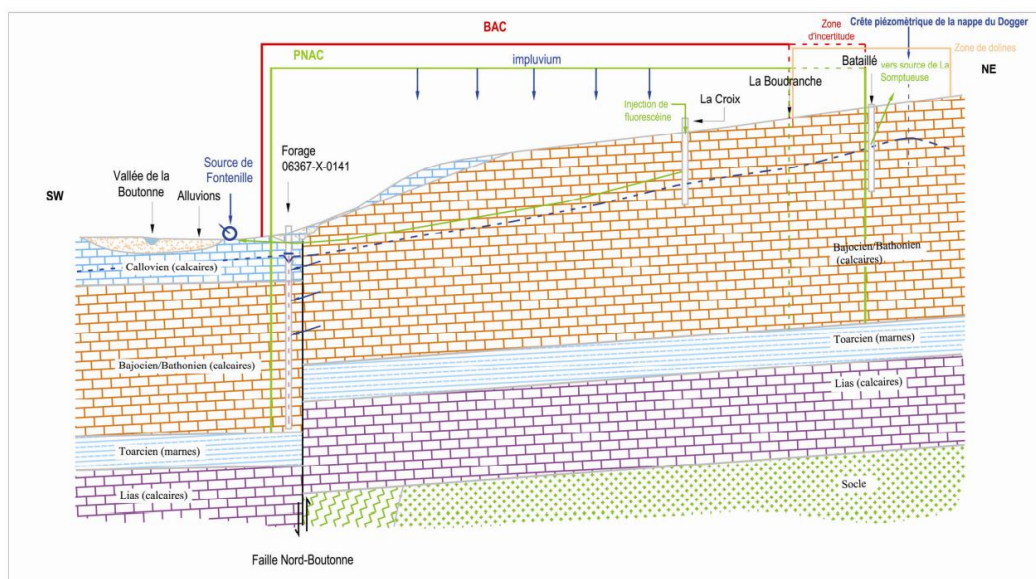


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de la Scierie Supra (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Le captage de la Scierie Infra capte **l'aquifère Infra-Toarcien à une profondeur de 138 mètres**. L'aquifère est de type captif sur le secteur du fait qu'il soit surplombé d'une couche de marnes toarciennes. Le socle est de nature schisteuse ou granitique (qui forme le mur) et est alimenté par la pluie sur les zones d'affleurement lointaines des calcaires dolomitiques et gréseux du Lias (hors aire d'alimentation définie). Il devrait donc être protégé des pollutions diffuses du secteur. Cependant, les pics de concentration en nitrates au niveau du captage infra témoignent d'une mauvaise isolation vis-à-vis des infiltrations de surface et donc d'une contamination par la nappe sus-jacente du Dogger (Callovien, Bathonien, Bajocien). La contamination est due à des phénomènes de drainance à travers les marnes toarciennes et à la présence de la faille nord Boutonne.

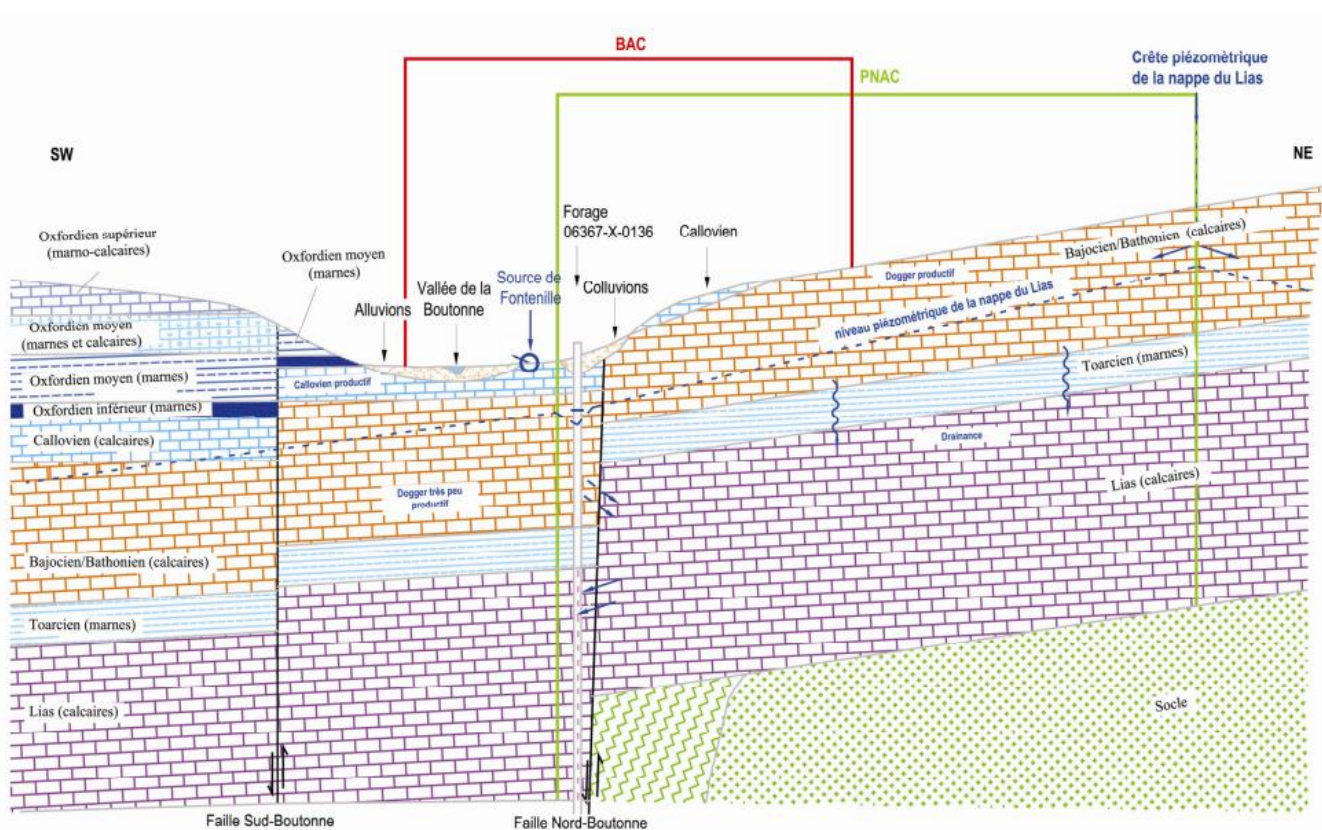


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de la Scierie Infra (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

La connexion entre les deux nappes est relativement évidente à ce captage. Les pics de nitrates estivaux (identiques aux taux de nitrates du captage de la Scierie Supra) sont un des arguments de cette connexion. Etant donnée la connexion entre la nappe supra et infra, l'aire d'alimentation des deux captages a été confondue. Pour plus de facilité dans la mise en place des actions, **l'aire d'alimentation de ces deux captages est définie comme étant celle du captage Infra (la plus grande)**.

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, de la géomorphologie (dolines, vallées sèches) et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

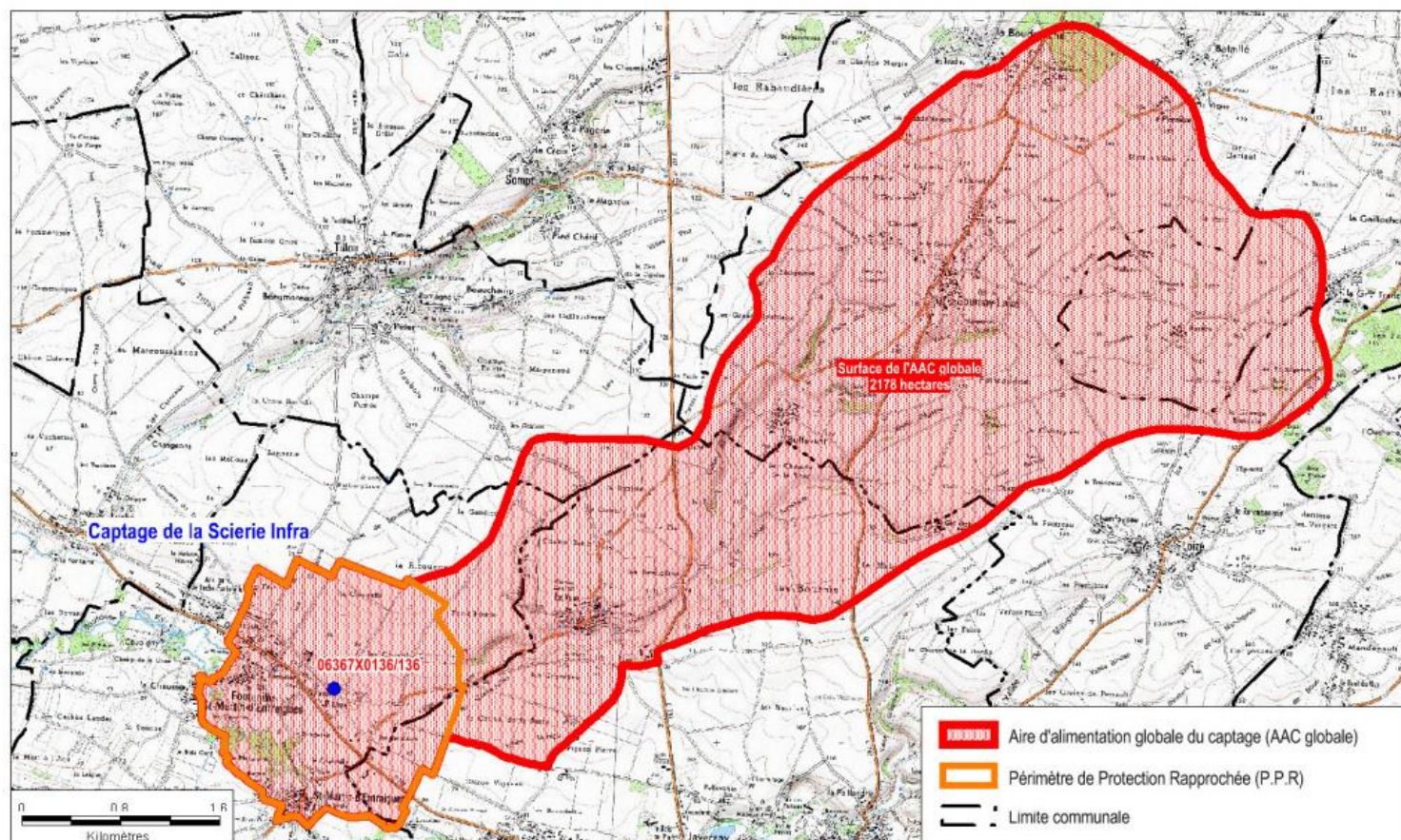


Figure : Aire d'Alimentation des captages de la Scierie (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Contexte administratif

L'AAC est **localisée sur 3 communes différentes** : Chef-Boutonne, Alloinay, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues. Ces communes appartiennent à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Chef-Boutonne (Tillou)	3
Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues	24
Alloinay (Gournay-Loizé)	45
Alloinay (Les Alleuds)	23
Chef-Boutonne	26

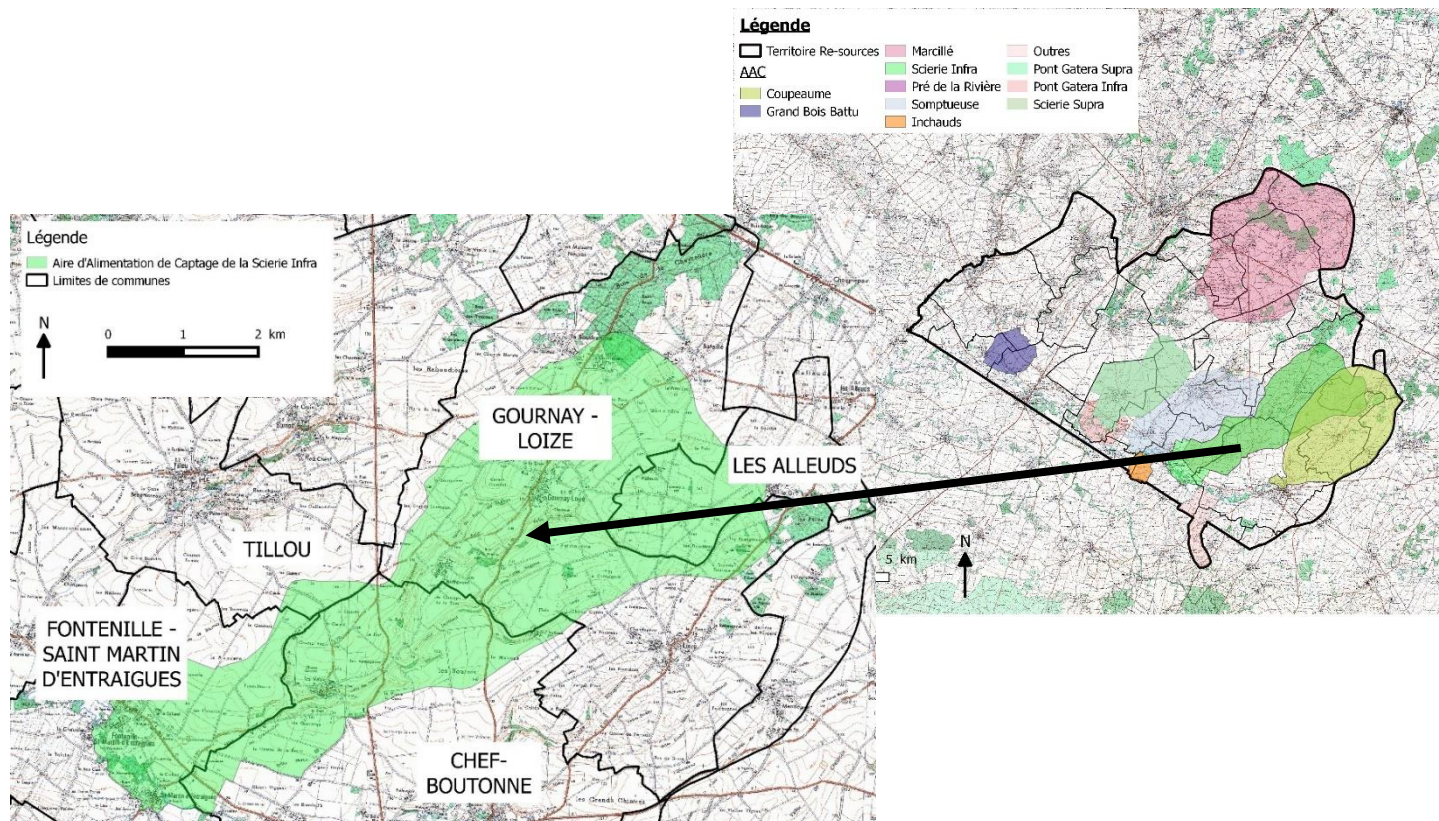


Figure : Localisation du captage de La Scierie et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

2178 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

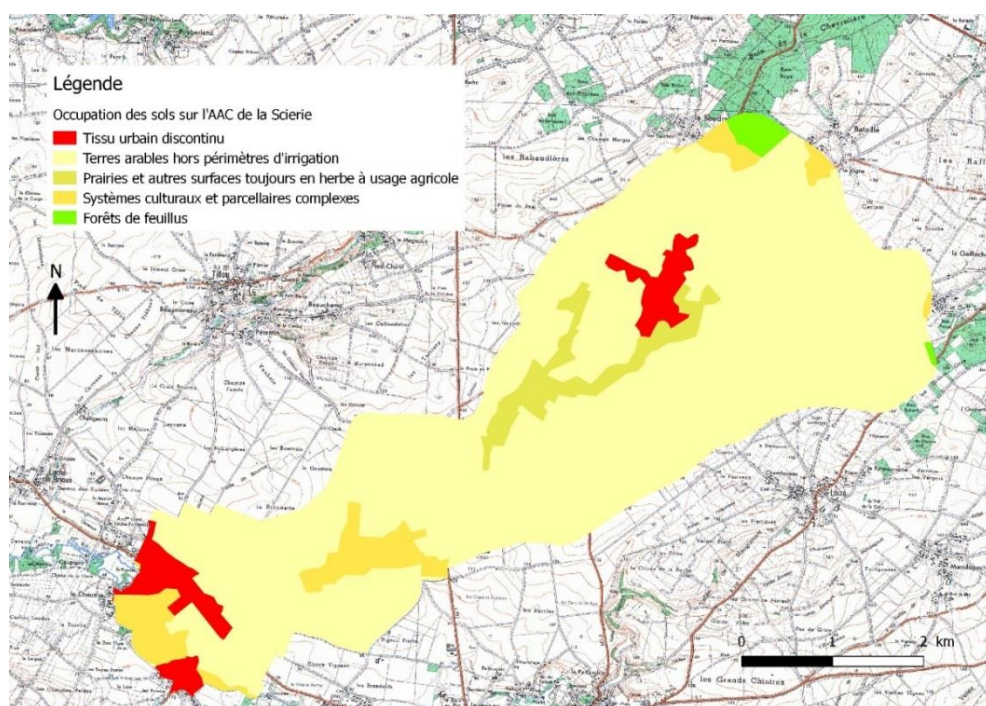
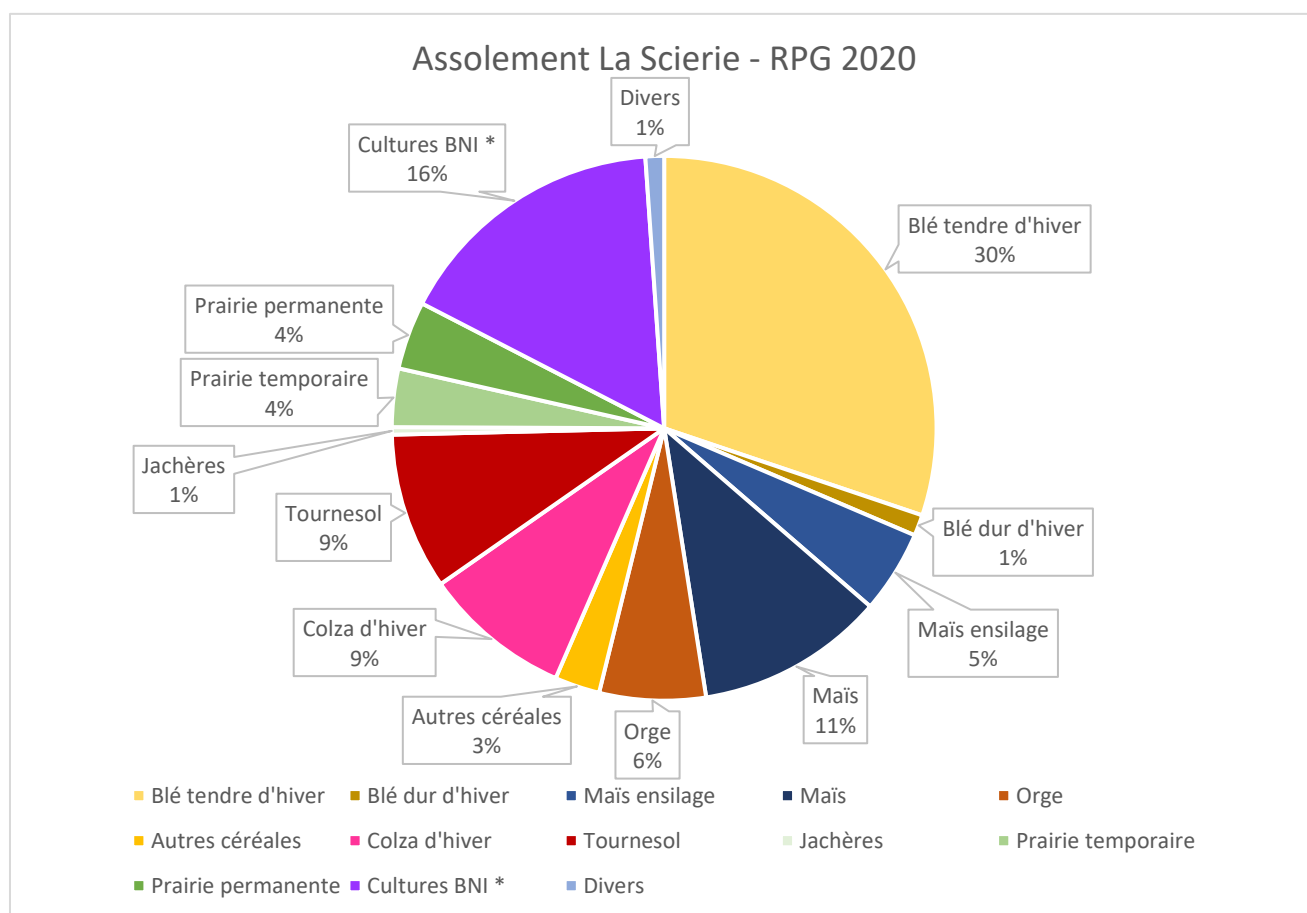


Figure : Occupation des sols de l'AAC de La Scierie (Source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de La Scierie **est principalement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années. Les bourgs de Gournay-Loizé et de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues constituent le tissu urbain discontinu. L'artisanat et l'industrie sont présents sur cette AAC de façon anecdotique.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	69
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	21
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	7 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

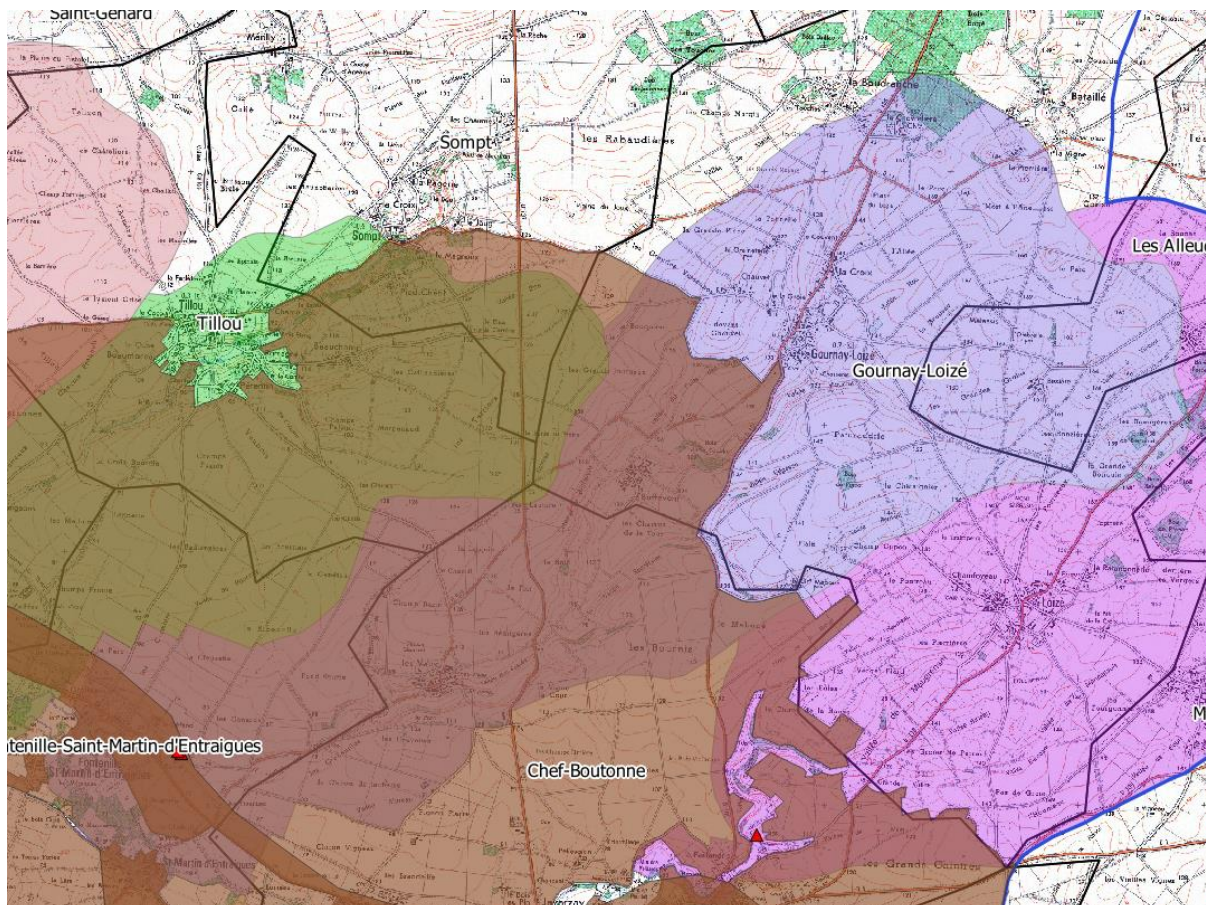


Figure : Zones à enjeu biodiversité sur l'AAC de La Scierie

L'AAC de La Scierie est concernée en grande partie par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » et par la ZNIEFF de type II « Plaine de Brioux Chef-Boutonne » (en brun sur la carte). A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols sur l'AAC de La Scierie est de type « Terres Rouges à Châtaigniers » et « Groies Moyennes ». Une petite surface d'« Alluvions hydromorphes » est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	80 à 110	10 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	100 à 150	15 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de La Scierie

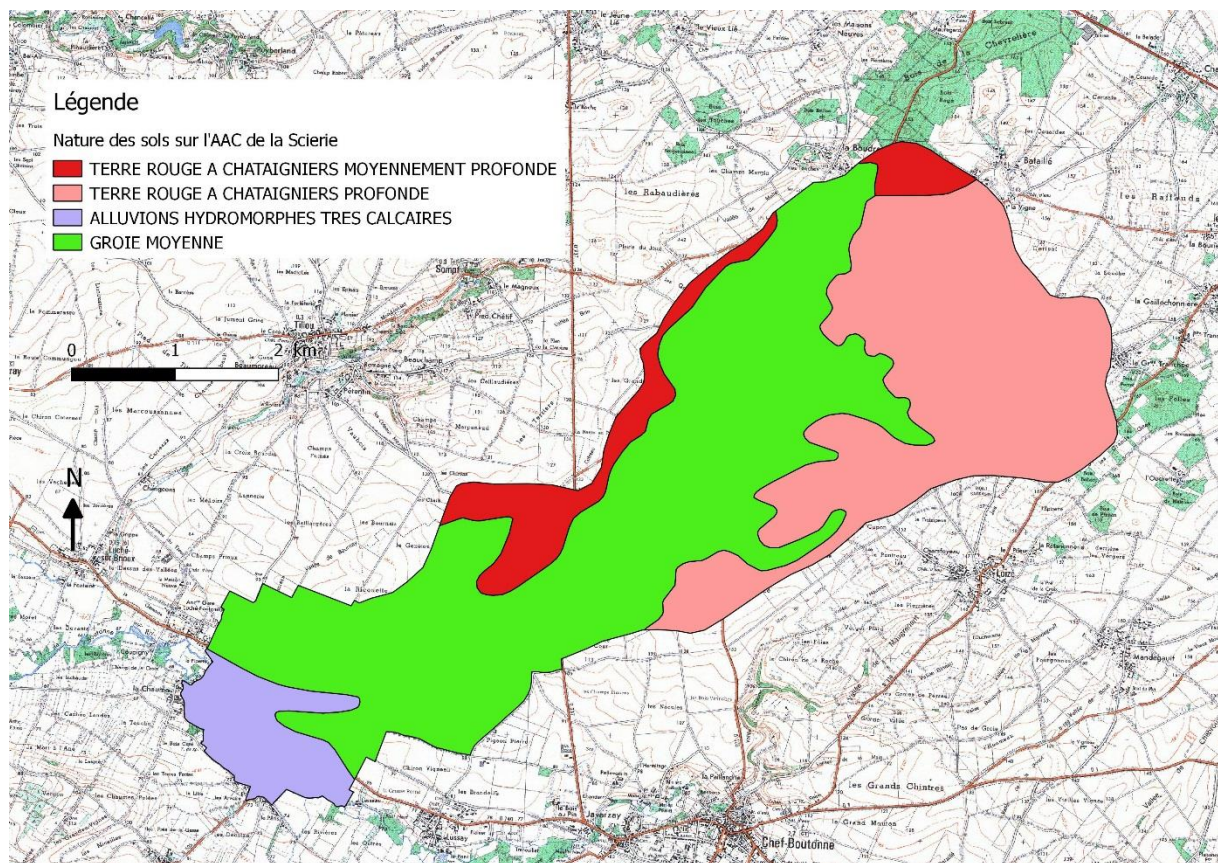


Figure : Types de sols de l'AAC de La Scierie

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	Fort	Faible à moyen
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	Fort	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de La Scierie

Nature karstique et régime hydrogéologique

L'eau captée par les forages de La Scierie provient d'un aquifère discontinu karstique en principale alimentation ce qui justifie la vulnérabilité importante du milieu sur l'Aire d'Alimentation de Captage (déterminée par l'étude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau en 2010).

Ces points de transferts préférentiels constituent un risque important pour la qualité de l'eau.

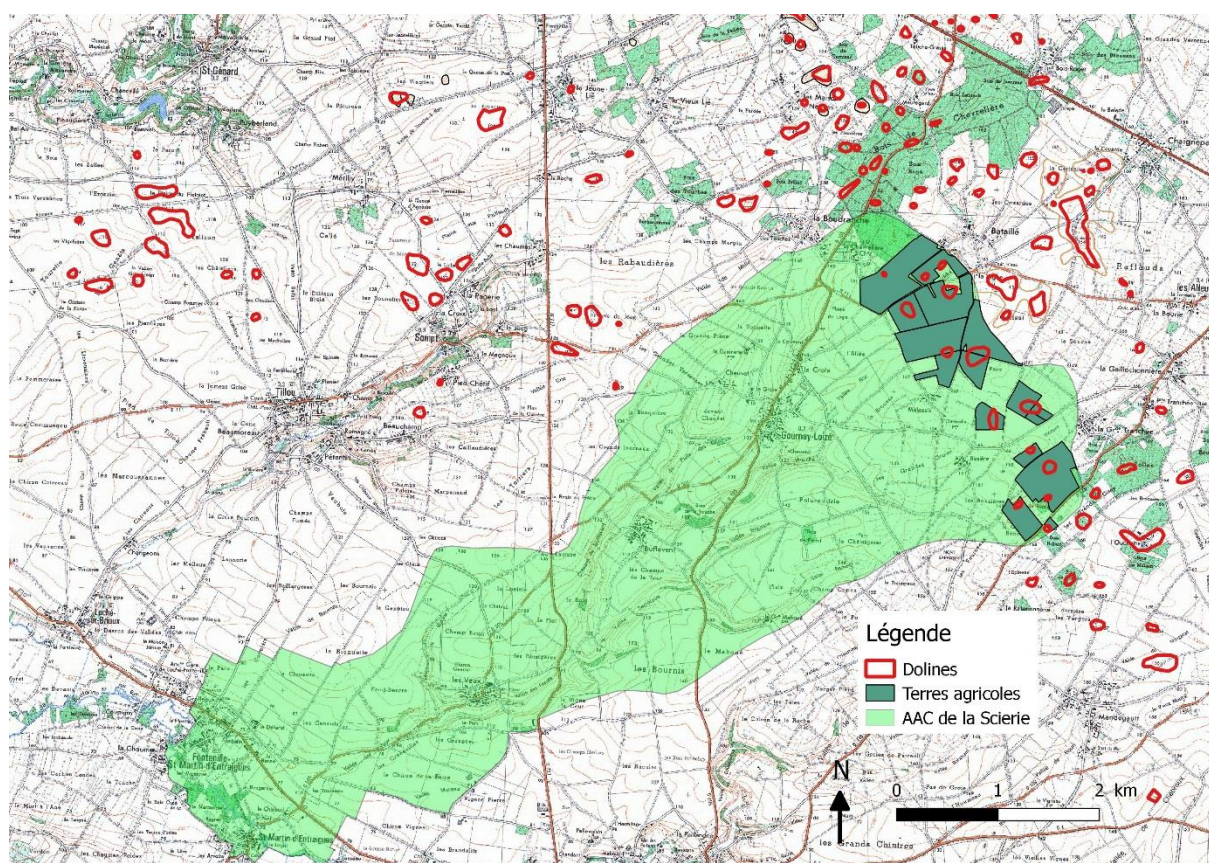


Figure : Eléments karstiques de l'AAC de La Scierie

Résultats qualité nitrates

- **Sur le PAT 2017-2021**

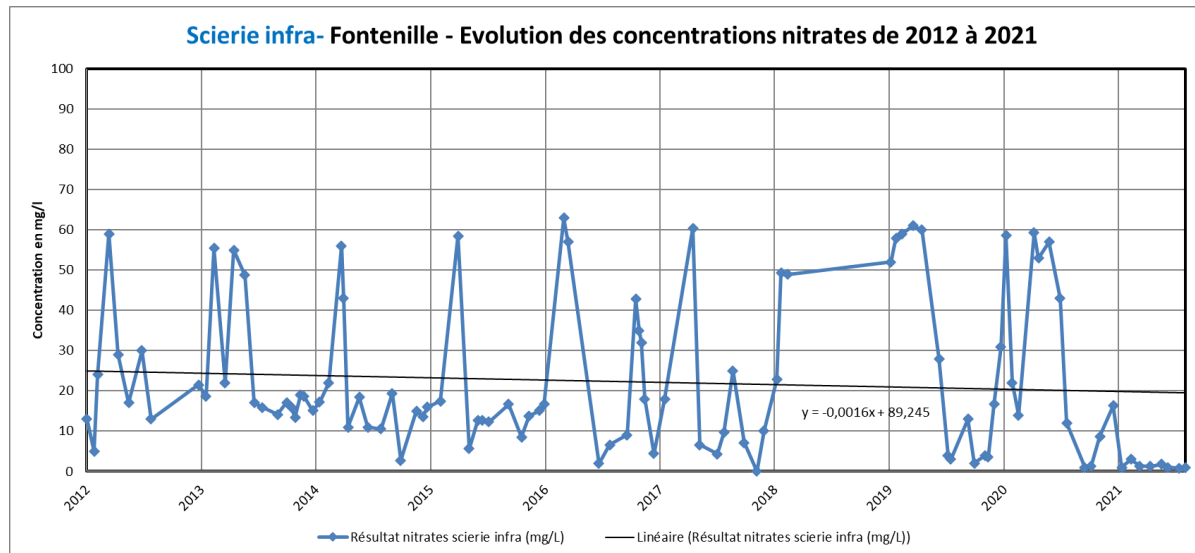
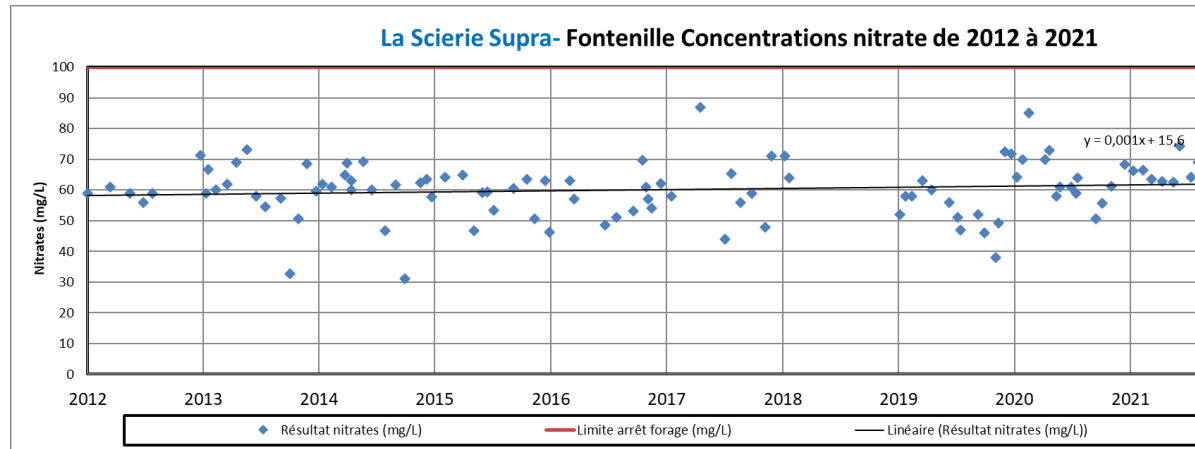
LA SCIERIE SUPRA

Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
61	64	56	61	65	50	100	44 - 87	59	61	< 50	51	92 %

LA SCIERIE INFRA

Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
22	27	41	24	3	50	100	4 - 61	22	23	< 50	52	19 %

- Sur la période 2012-2021



• **Tendances à différentes échelles de temps**

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017- 2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
LA SCIERIE SUPRA	1992-2021 : hausse	2012-2016 : baisse	2017-2021 : hausse	Tendance en hausse.
LA SCIERIE INFRA	1991-2021 : hausse	2012-2016 : baisse	2017-2021 : baisse	Difficile de donner une tendance quand la ressource semble être mélangée de façon hétérogène en fonction des prélèvements (connexion entre la nappe infra et la nappe supra).

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021
LA SCIERIE SUPRA	15	DEA (3) DEDIA (1)	0 %	0 %
LA SCIERIE INFRA	8	IMIDACLOPRIDE (1)	0 %	0 %

Action spécifique sur le PAT 2023-2027

Réseau intercultures courtes (action CouvInter) du fait de la problématique nitrates prégnante

La Somptueuse

Nom du captage	La Somptueuse
Code BSS	06367X0137
Commune d'implantation	Luché-sur-Brioux
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 408 230 ; Y = 2 128 480
Type	Forage
Débit autorisé	20 m ³ /h
Population desservie	670
Profondeur	98 mètres
Nappe captée	Infra-Toarcien

Le forage de **la Somptueuse** capte l'aquifère **Infra-Toarcien** à une **profondeur de 98 mètres**. L'aquifère est de type captif sur le secteur du fait qu'il soit surplombé d'une couche de marnes toarciennes. Le socle est de nature schisteuse ou granitique (qui forme le mur) et est alimenté par la pluie sur les zones d'affleurement lointaines des calcaires dolomitiques et gréseux du Lias (hors aire d'alimentation définie). Cependant, les pics de concentration en nitrates au niveau du captage infra (historique) témoignent d'une mauvaise isolation vis-à-vis des infiltrations de surface et donc d'une contamination par la nappe sus-jacente du Dogger (Callovien, Bathonien, Bajocien). La contamination est due à des phénomènes de drainance à travers les marnes toarciennes et à la présence de la faille nord Boutonne.

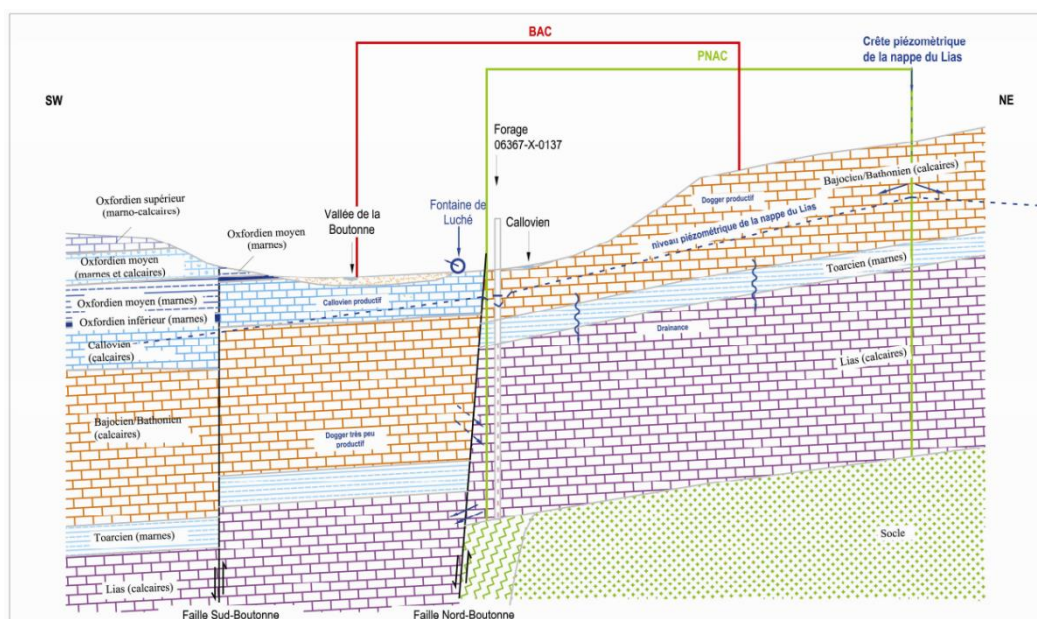


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de la Somptueuse (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, des traçages, de la géomorphologie (dolines, vallées sèches) et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

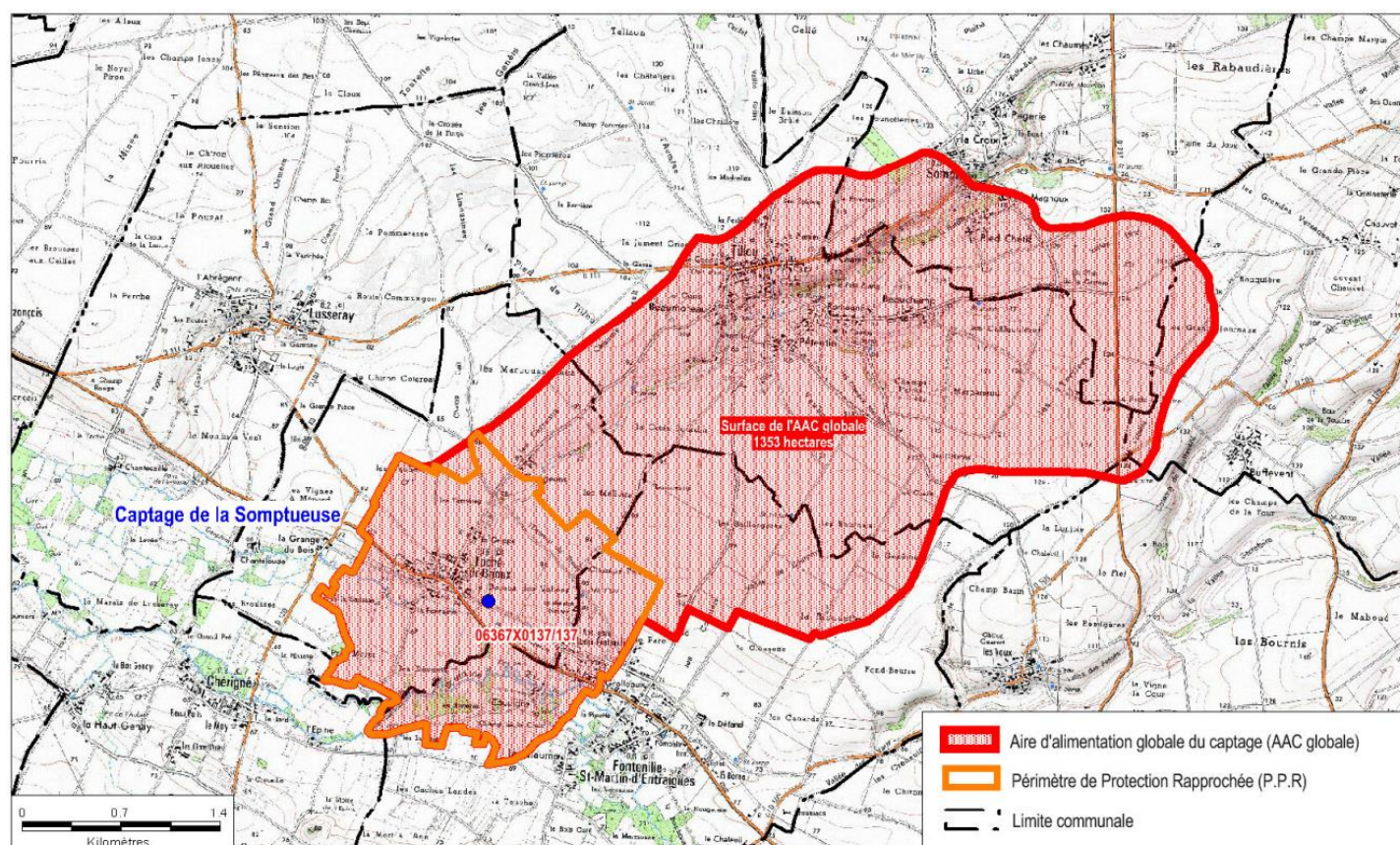


Figure : Aire d'Alimentation des captages de la Somptueuse (source: Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation de Captage de la Somptueuse **recoupe 5 communes** - Luché-sur-Brioux, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Alloinay, Chef-Boutonne et Fontivillié - qui appartiennent à la communauté de communes Mellois en Poitou.

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Alloinay (Gournay-Loizé)	2
Chef-Boutonne	0,15
Fontivillié (Sompt)	14
Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues	19
Luché-sur-Brioux	56

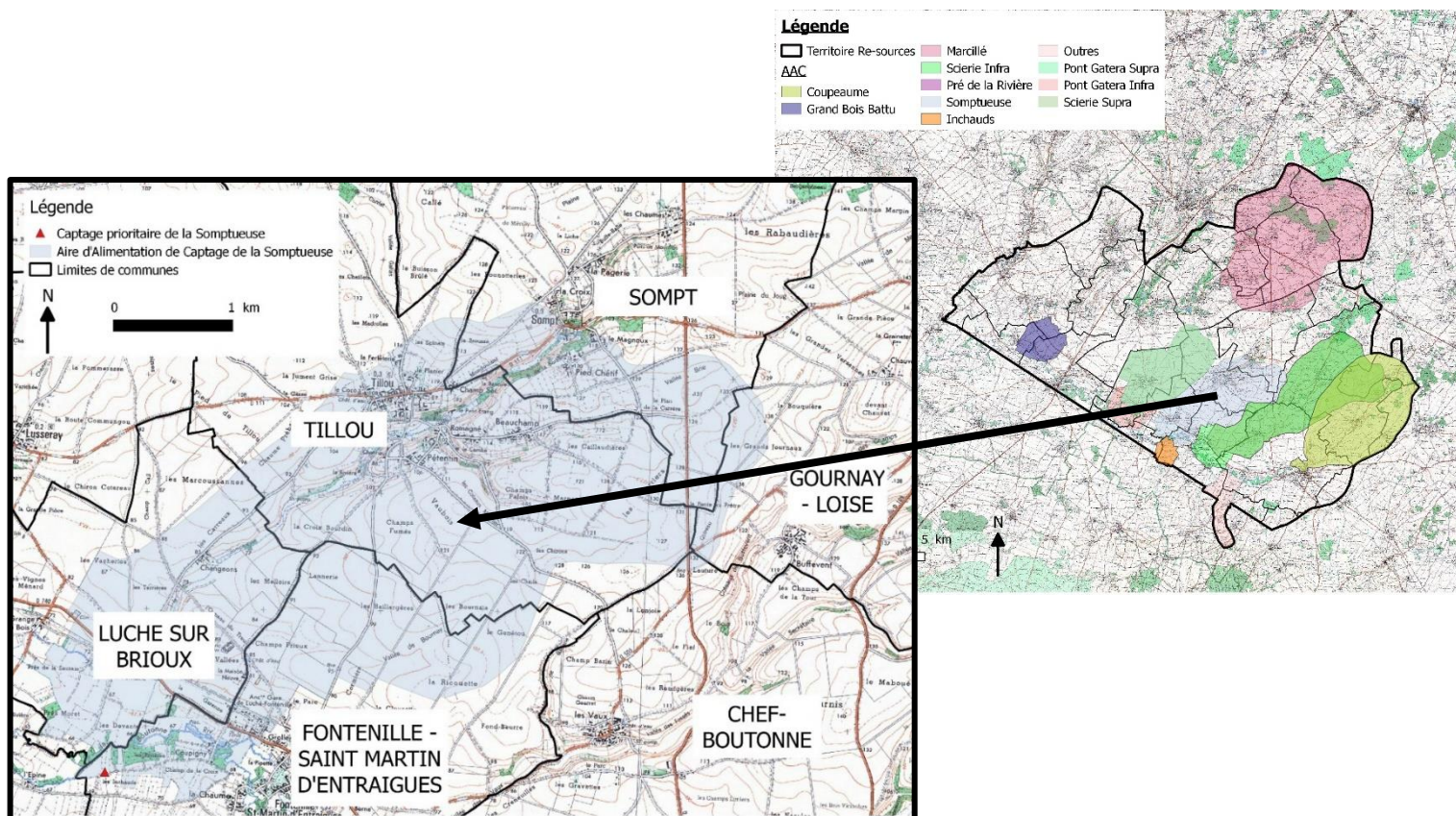


Figure : Localisation du captage de la Somptueuse et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-Resources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

1353 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

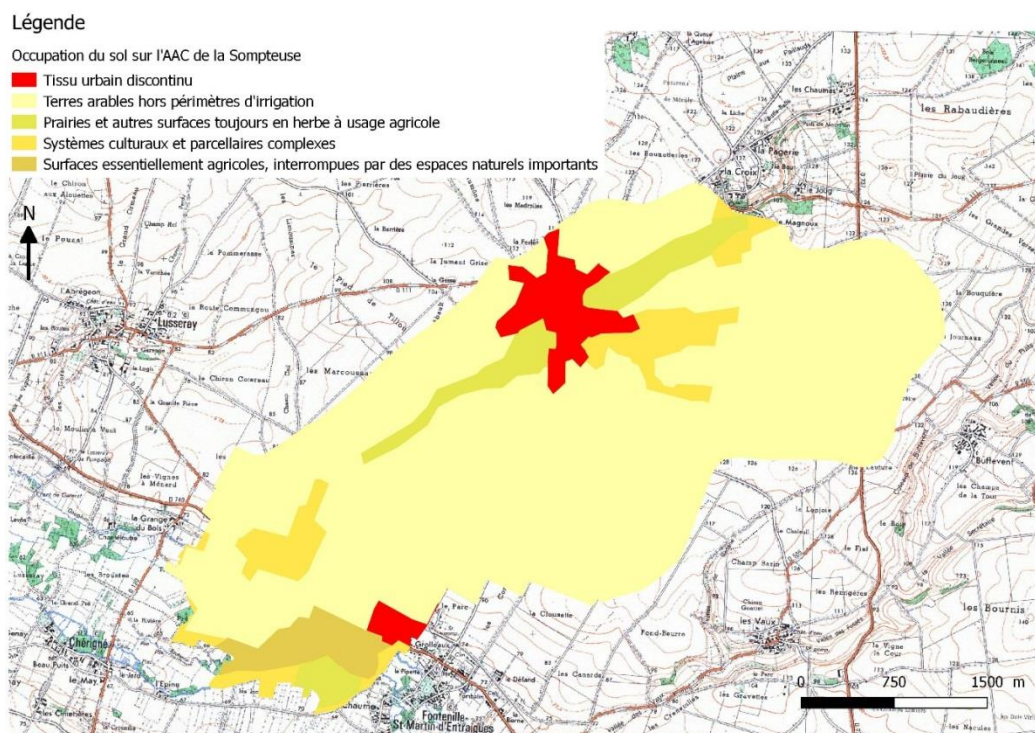


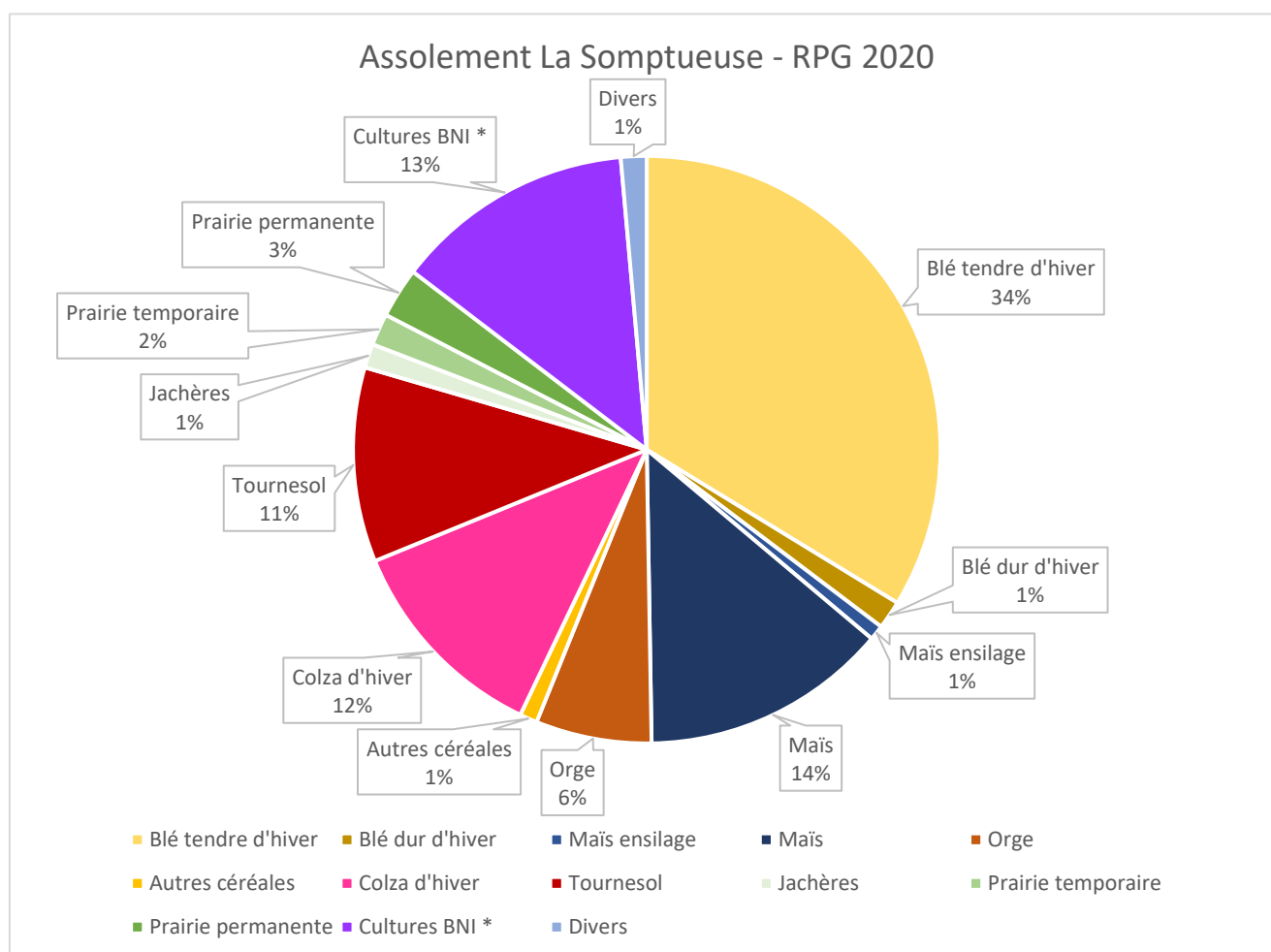
Figure : Occupation des sols de l'AAC de la Somptueuse (source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de La Somptueuse **est principalement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années.

Les bourgs de Tillou et de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues constituent le tissu urbain discontinu. Il n'y a pas de surface en forêt sur cette AAC. L'artisanat et l'industrie sont présents sur cette AAC de façon anecdotique.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	47
Nombre d'exploitations agricoles déclarées exploitant 70 % de la surface de l'AAC (RPG 2020)	13
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	2.4 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

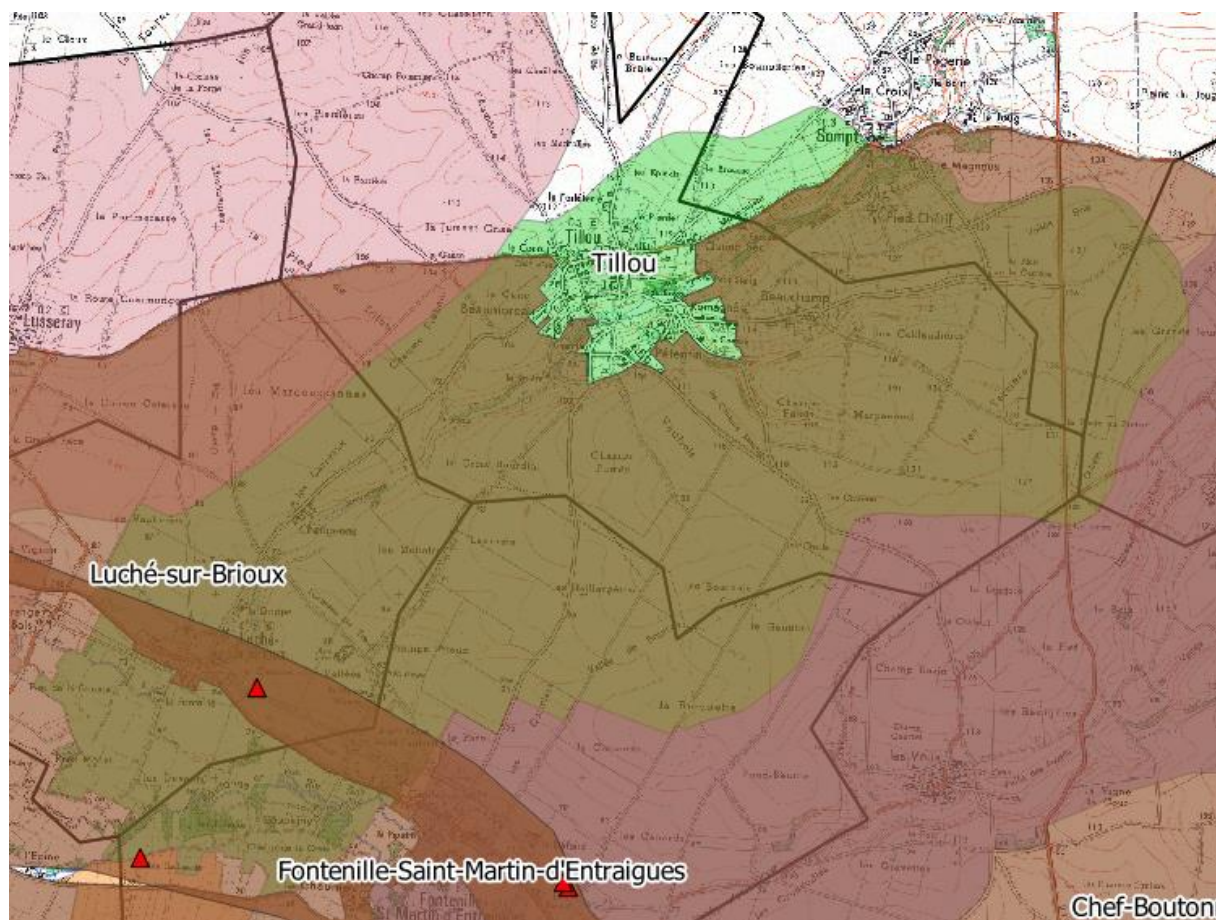


Figure : Zones à enjeu biodiversité sur l'AAC de La Somptueuse

L'AAC de la Somptueuse est quasiment intégralement concernée par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » et par la ZNIEFF de type II « Plaine de Brioux Chef-Boutonne ». A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une grande partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols sur l'AAC de la Somptueuse est de type « Groies moyennes ». Une surface moins importante en « Alluvions hydromorphes » et en « Terres Rouges à Châtaigniers » est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	80 à 110	10 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	100 à 150	15 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de la Somptueuse

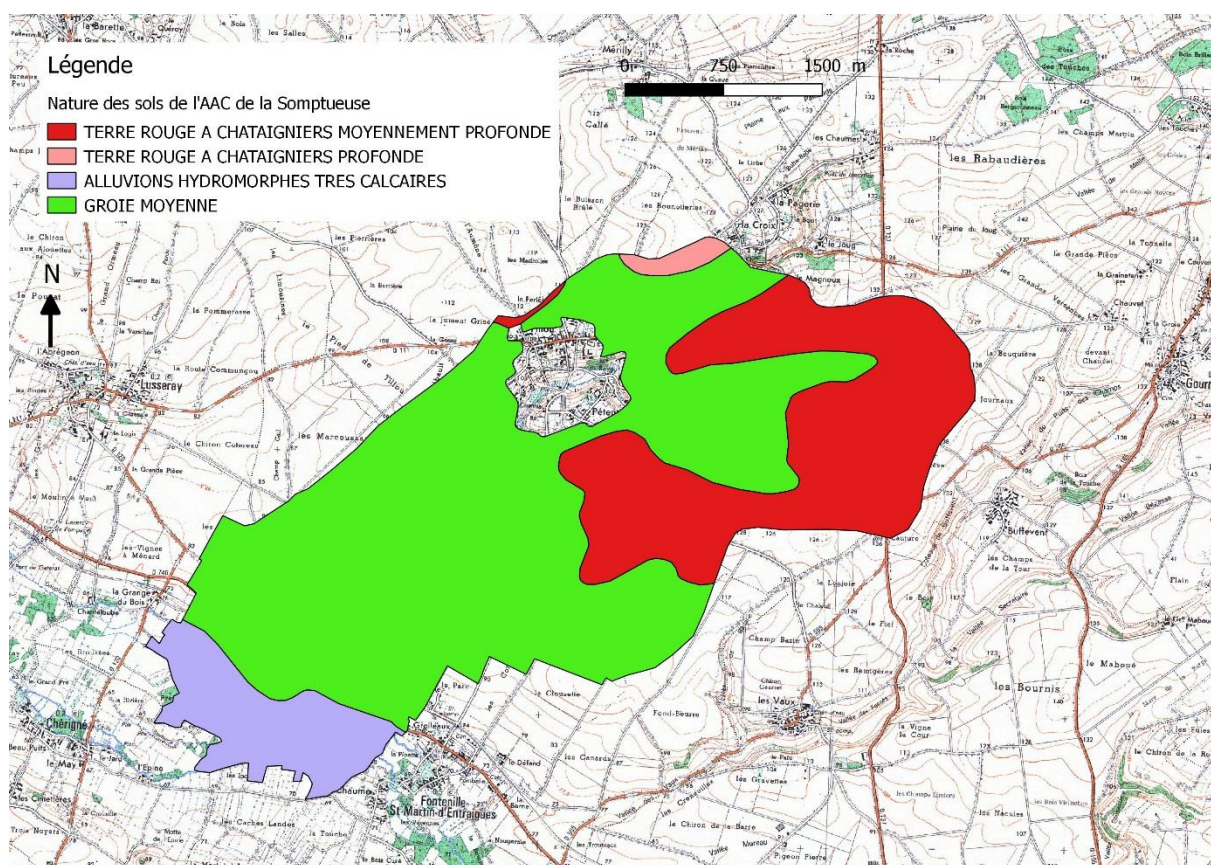


Figure : Types de sols de l'AAC de la Somptueuse

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	Fort	Faible à moyen
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	Fort	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de la Somptueuse

Nature karstique et régime hydrogéologique

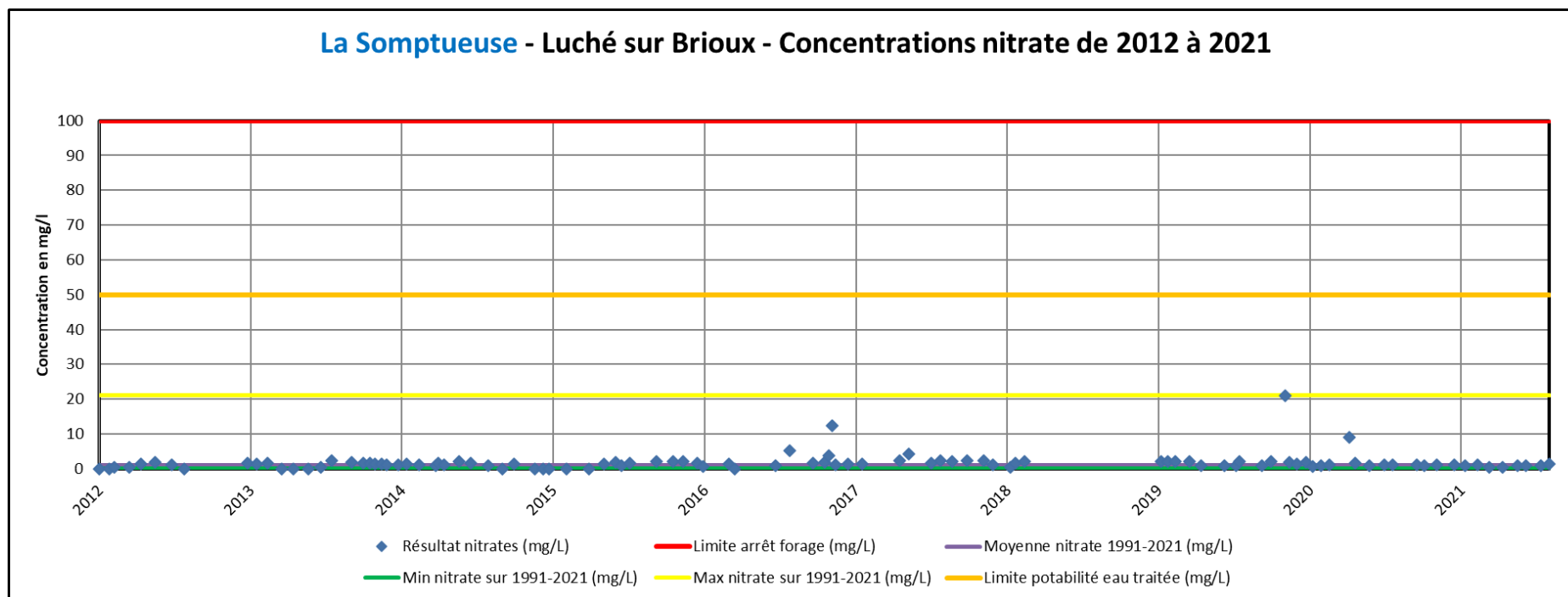
L'eau captée par le forage de la Somptueuse provient d'un aquifère continu (étude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau - 2009).

Résultats qualité nitrates

• Sur le PAT 2017-2021

LA SOMPTUEUSE												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
3	2	3	2	2	50	100	0,4 - 21	1	3	< 10	73	0 %

• Sur la période 2012-2021



- **Tendances à différentes échelles de temps**

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017- 2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
LA SOMPTUEUSE	1991-2021 : stable	2012-2016 : stable	2017-2021 : stable	Stable mais teneur très faible.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021
LA SOMPTUEUSE	1 contrôle sanitaire en 2019	Aucune détection	

Les Inchauds

Nom du captage	Les Inchauds
Code BSS	06367X0139
Commune d'implantation	Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 407 650 ; Y = 2 127 570
Type	Forage
Débit autorisé	25 m ³ /h
Population desservie	920
Profondeur	10,8 mètres
Nappe captée	Supra-Toarcien

Le forage des Inchauds **capte les eaux de l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 10,8 mètres**. L'alimentation de la nappe s'effectue par la pluie sur les zones d'affleurement du Callovien inférieur en rive droite de la Boutonne, à l'échelle régionale et par alimentation par drainance à travers les marnes de l'Oxfordien à l'affleurement, en rive gauche de la Boutonne.

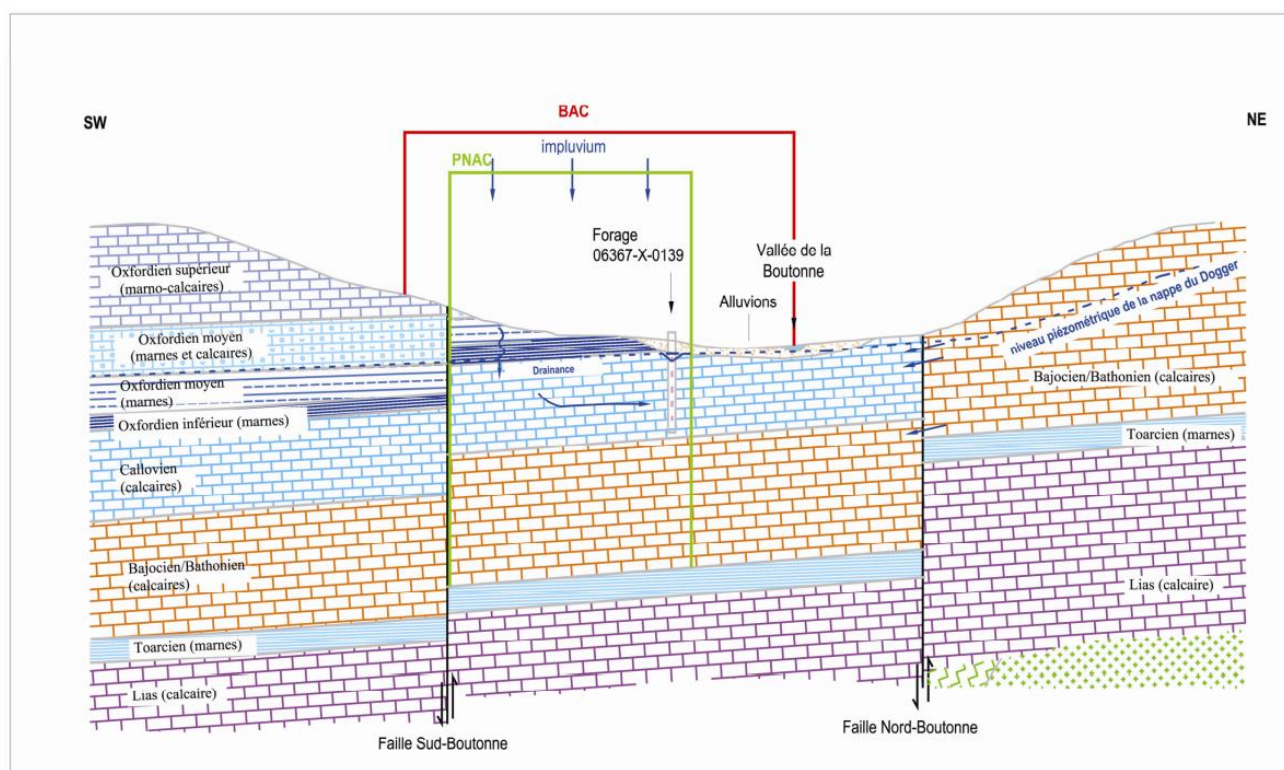


Figure : Coupe hydrogéologique au droit du captage des Inchauds (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, du réseau hydrographique et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

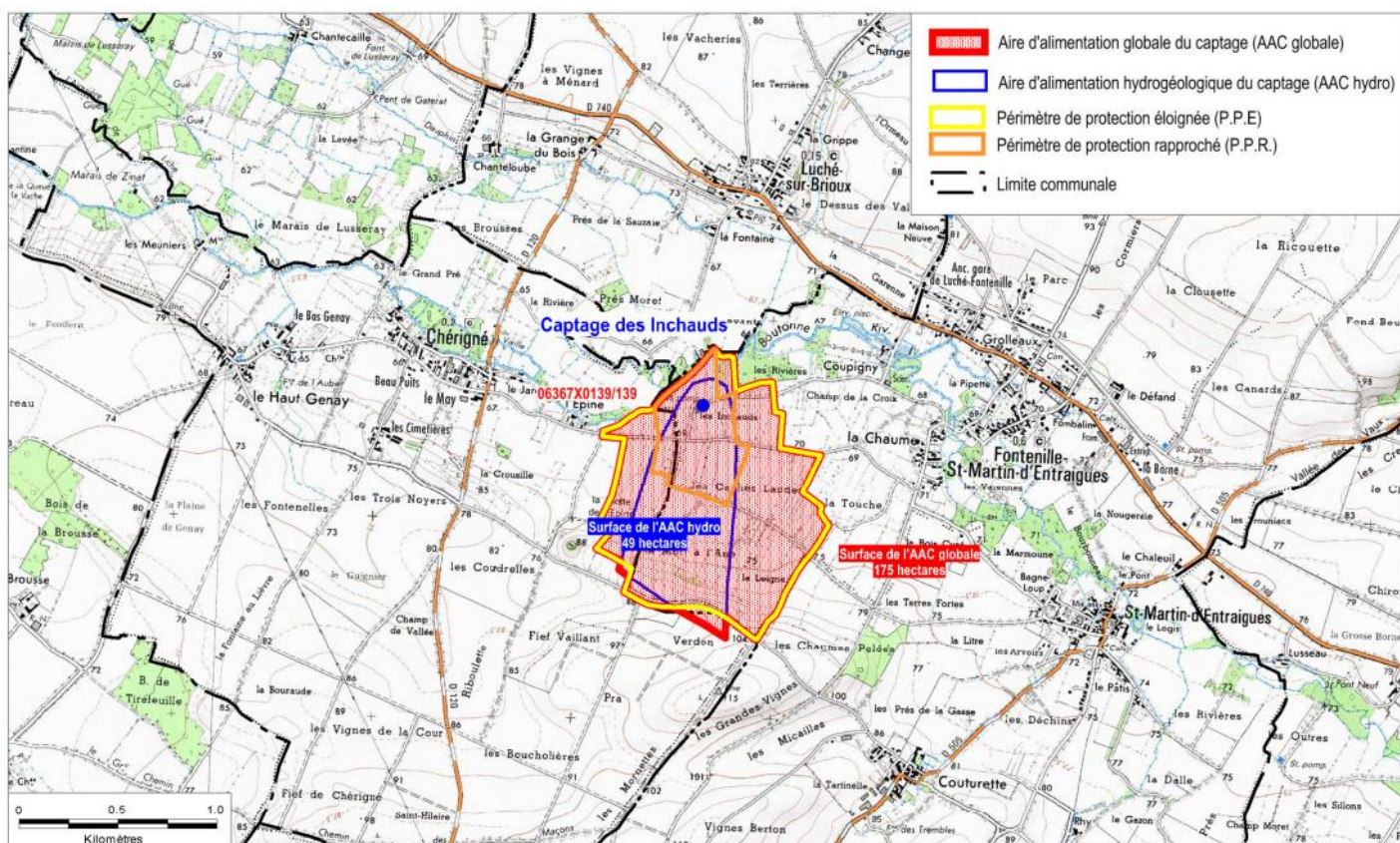


Figure : Aire d'Alimentation du Captage des Inchauds (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèque de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation de Captage des Inchauds **recoupe 2 communes** : Chérigné et Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, qui intègrent la communauté de communes « Mellois en Poitou ».

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues	5
Chérigné	3

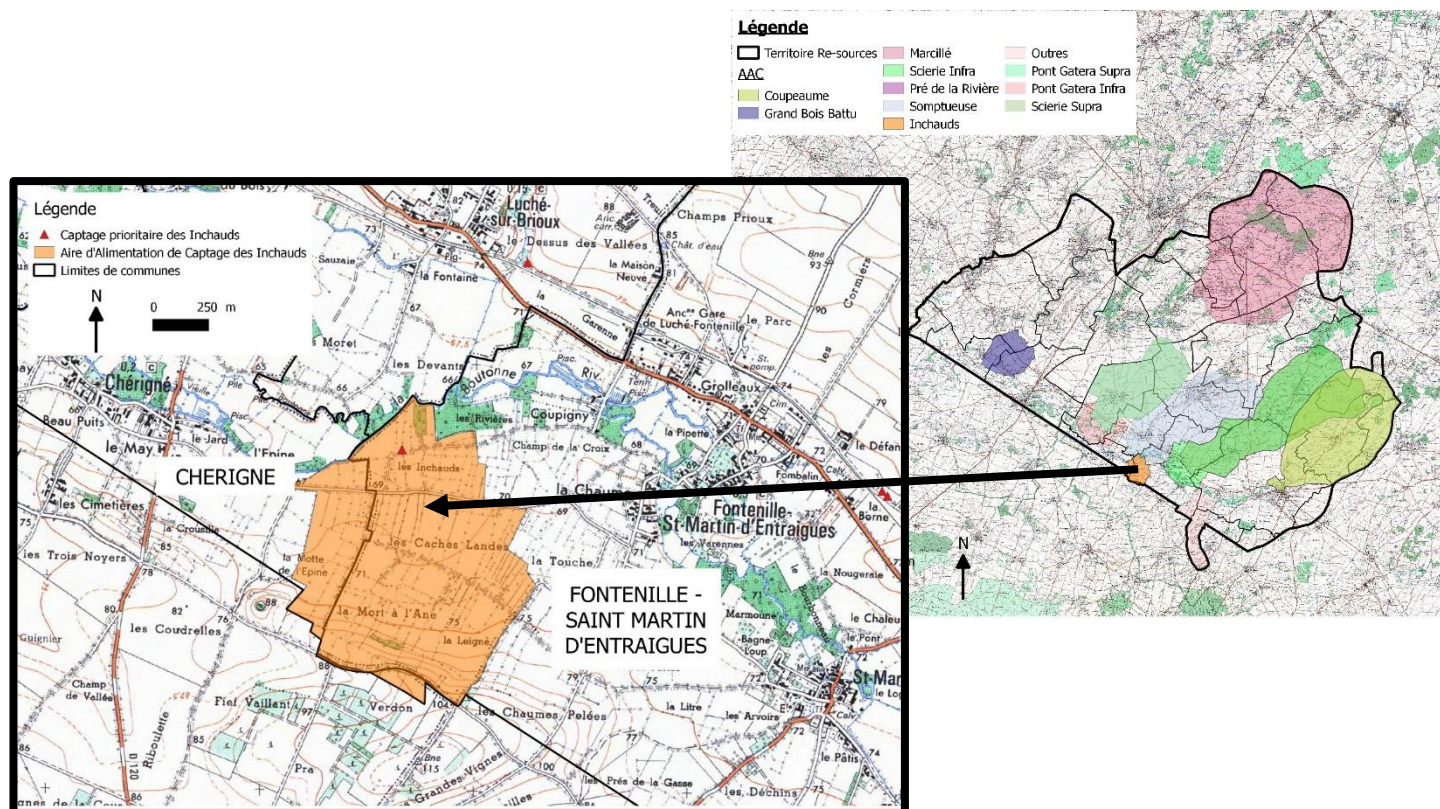


Figure : Localisation du captage des Inchauds et de son Aire d'Alimentation de Capteur sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

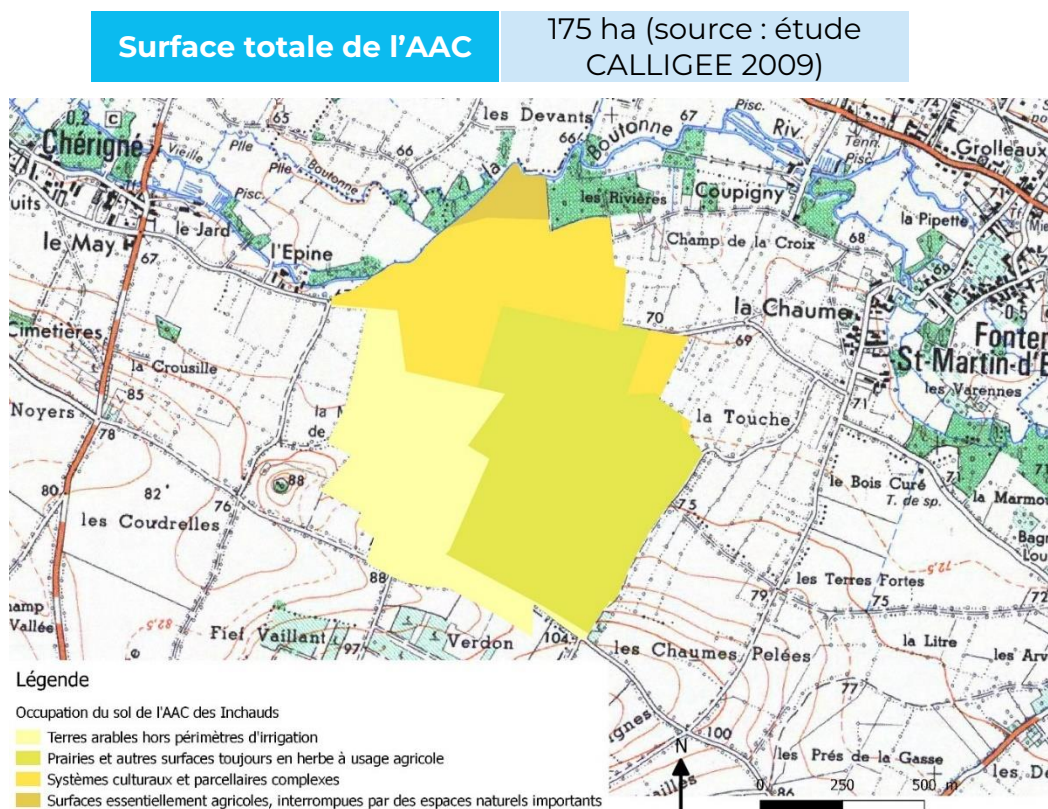
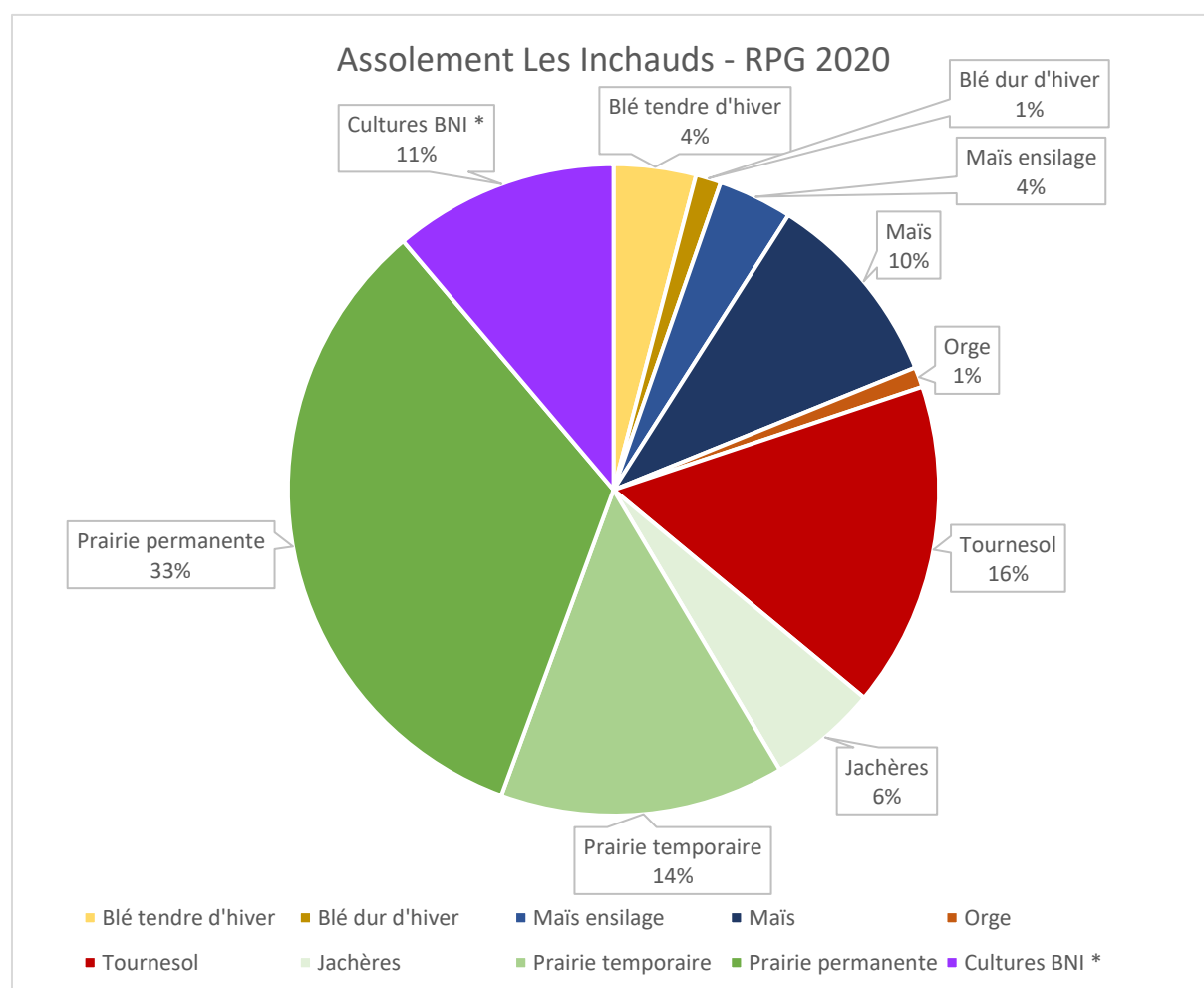


Figure : Occupation des sols de l'AAC des Inchauds (source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) des Inchauds **est en totalité à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées exploitant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	18
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	7
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	0 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

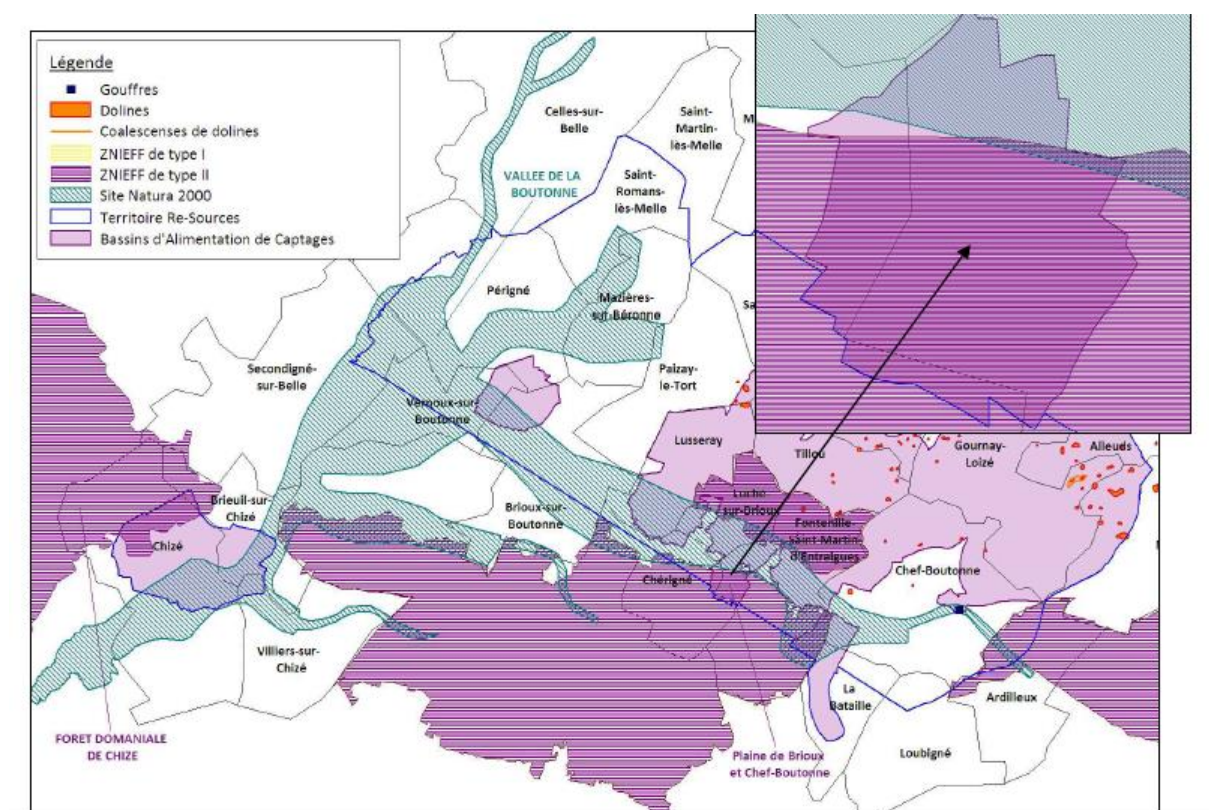


Figure : Cartographie des éléments remarquables milieux naturels de l'AAC des Inchauds (source : DREAL Poitou-Charentes)

L'AAC des Inchauds est quasiment entièrement concernée par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » et par la ZNIEFF de type II « Plaine de Brioux Chef-Boutonne ». A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une grande partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols sur l'AAC des Inchauds est de type « Alluvions hydromorphes ». Une surface moins importante en « Groies moyennes » est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC des Inchauds

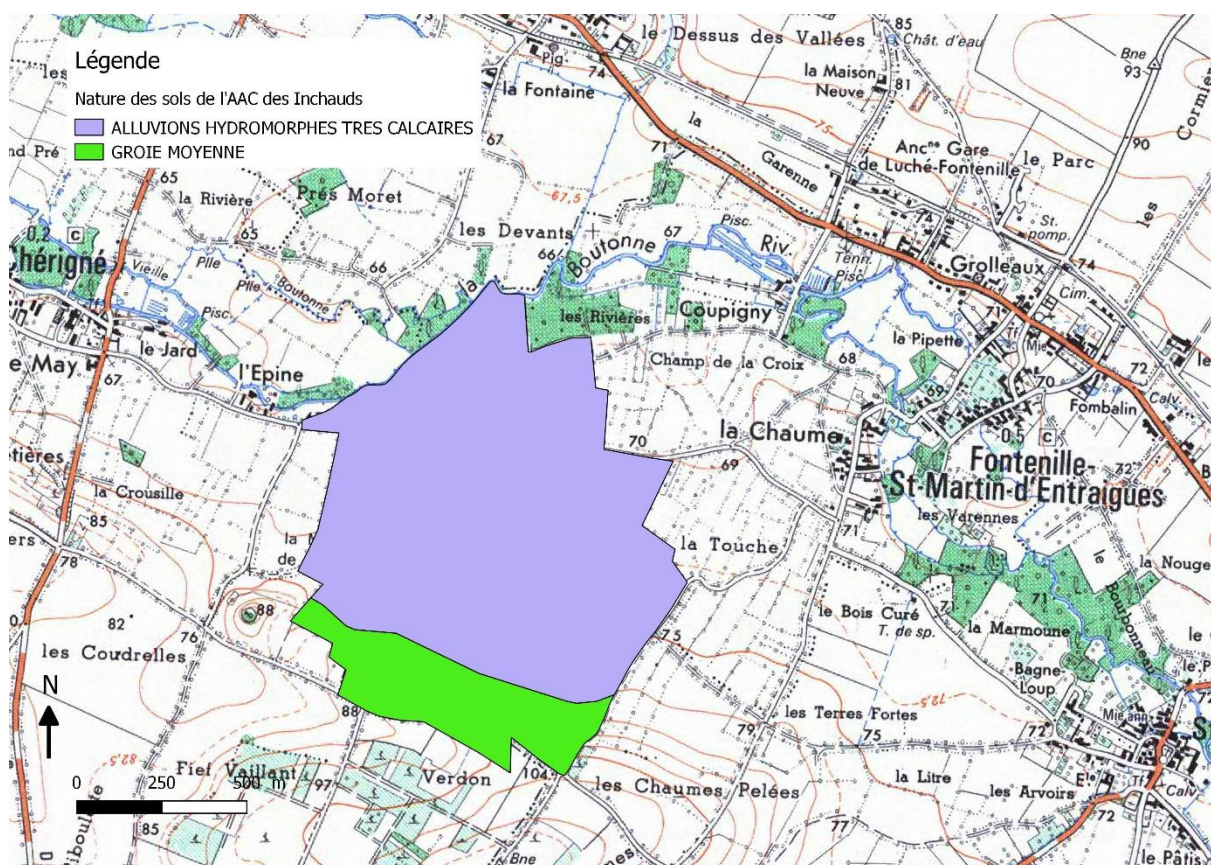


Figure : Types de sols de l'AAC des Inchauds

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC des Inchauds

Nature karstique et régime hydrogéologique

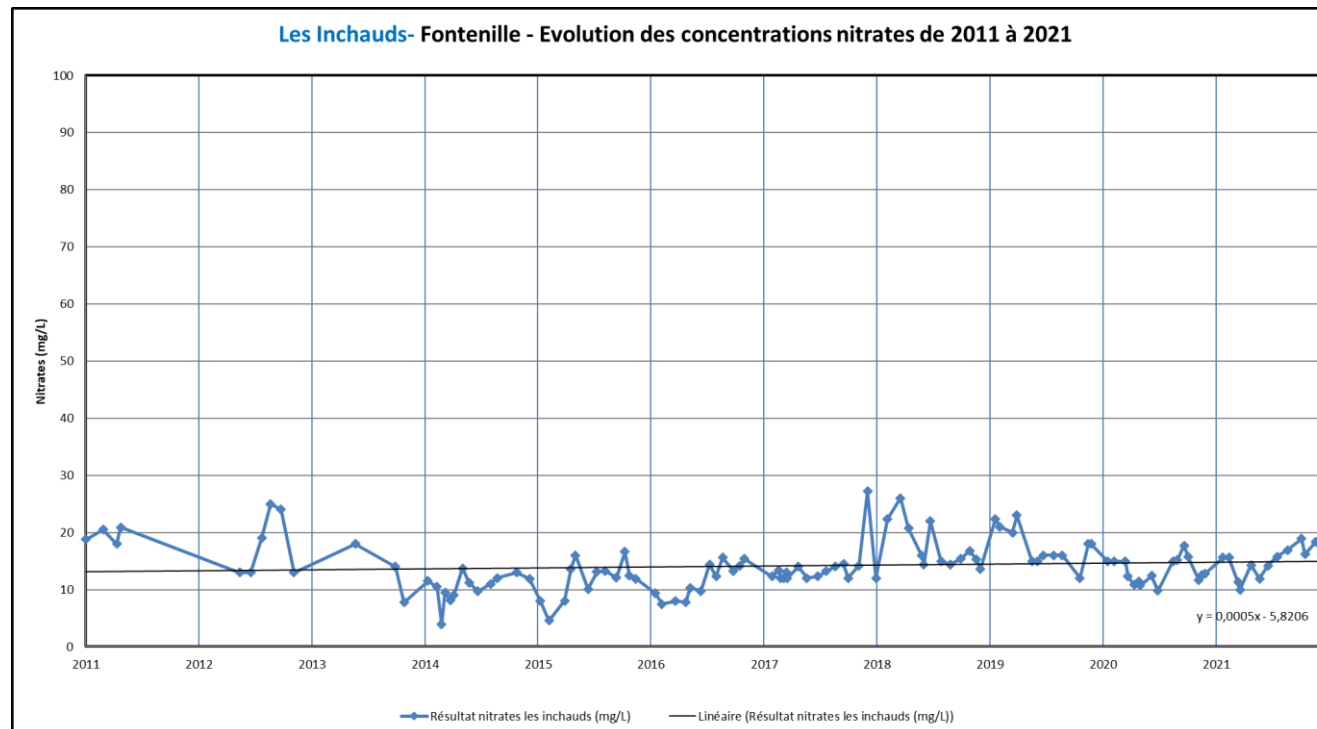
L'AAC des Inchauds ne possède pas un sous-sol karstique. L'aquifère est de type continu.

Résultats qualité nitrates

- Sur le PAT 2017-2021

LES INCHAUDS												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
14	17	17	13	15	50	100	10 - 27	13	15	entre 5 et 20	69	0 %

- Sur la période 2011-2021



• **Tendances à différentes échelles de temps**

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017- 2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
LES INCHAUDS	1991-2021 : baisse	2011-2016 : baisse	2017-2021 : stable	Tendance stable.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU- DESSUS DE 0,9 µg/L POUR LES METABOLITES NON PERTINENTS DE 2017 A 2021	NOM DES MOLÉCULES QUI ONT EU DES DÉTECTIONS AU- DESSUS DE 0,1 µg/L	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021	LIMITE QUALITÉ
LES INCHAUDS	19	A2H (17) ALACHLORE ESA (3) AMPA (3) BISPHÉNOL A (1) DIMÉTHÉNAMIDE (3) ÉTHOFUMÉSATE (1) MÉTALDÉHYDE (10) METSULFURON-MÉTHYL (2) NICOSULFURON (5) OMÉTHOATE (1) PROSULFURON (1) PROSULFOCARBE (1)	16 %	0 %	AMPA (0,081 - 0,16) Métaldéhyde (0,02 - 0,39)	0 %	AMPA = 0,1 µg/L Métaldéhyde = 0,1 µg/L

Objectif agricole stratégique spécifique sur le PAT 2023-2027

Diminution de 50 % de l'IFT métaldéhyde parmi un panel d'exploitants

Action spécifique sur le PAT 2023-2027

Essais biocontrôle (action TechAlter) du fait de la problématique métaldéhyde importante rencontrée par le captage des Inchauds

Les Outres

Nom du captage	Les Outres
Code BSS	06367X0172
Commune d'implantation	Chef-Boutonne
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 410 560 ; Y = 2 125 800
Type	Forage
Débit autorisé	45 m ³ /h
Population desservie	2 580
Profondeur	19 mètres
Nappe captée	Supra-Toarcien

Le forage des Outres **capte l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 19 mètres**. L'alimentation de la nappe s'effectue par la pluie sur les zones d'affleurement du Callovien inférieur en rive droite de la Boutonne, à l'échelle régionale et par alimentation par perte d'un écoulement superficiel issu d'une émergence de l'aquifère de l'Oxfordien supérieur, s'étendant au sud de la faille sud Boutonne.

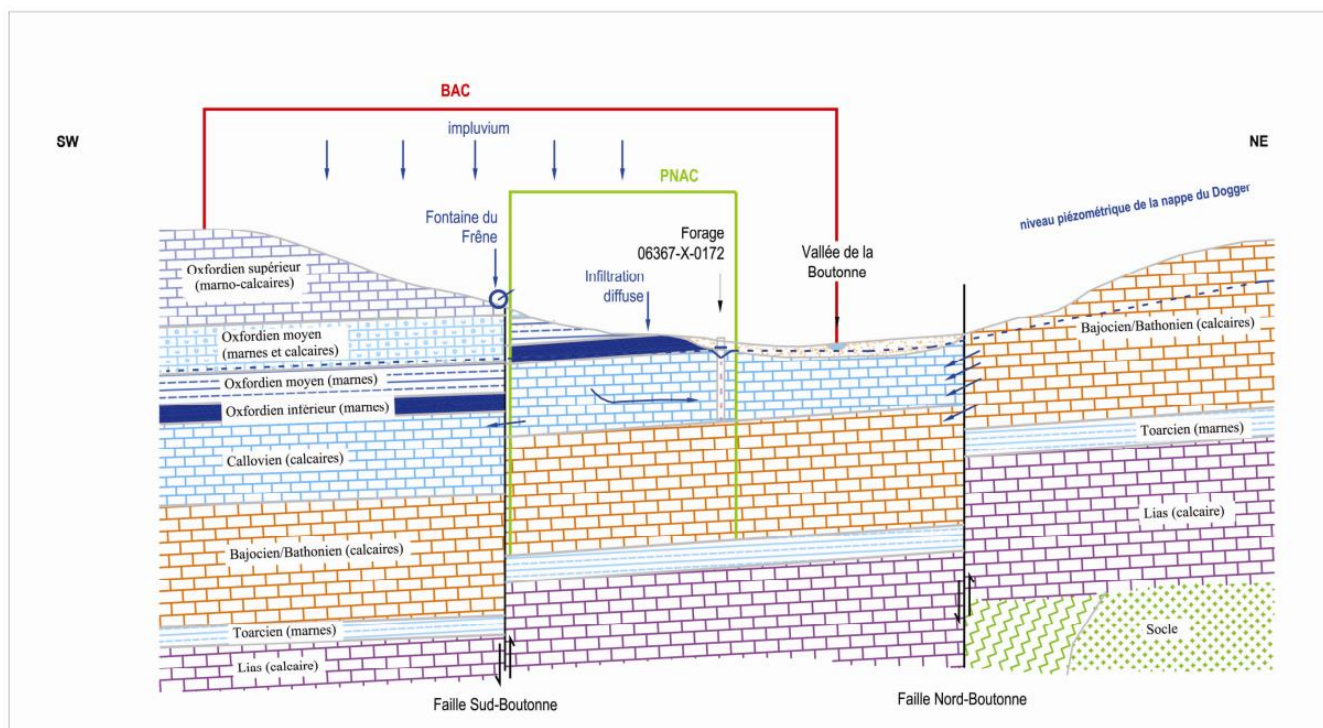
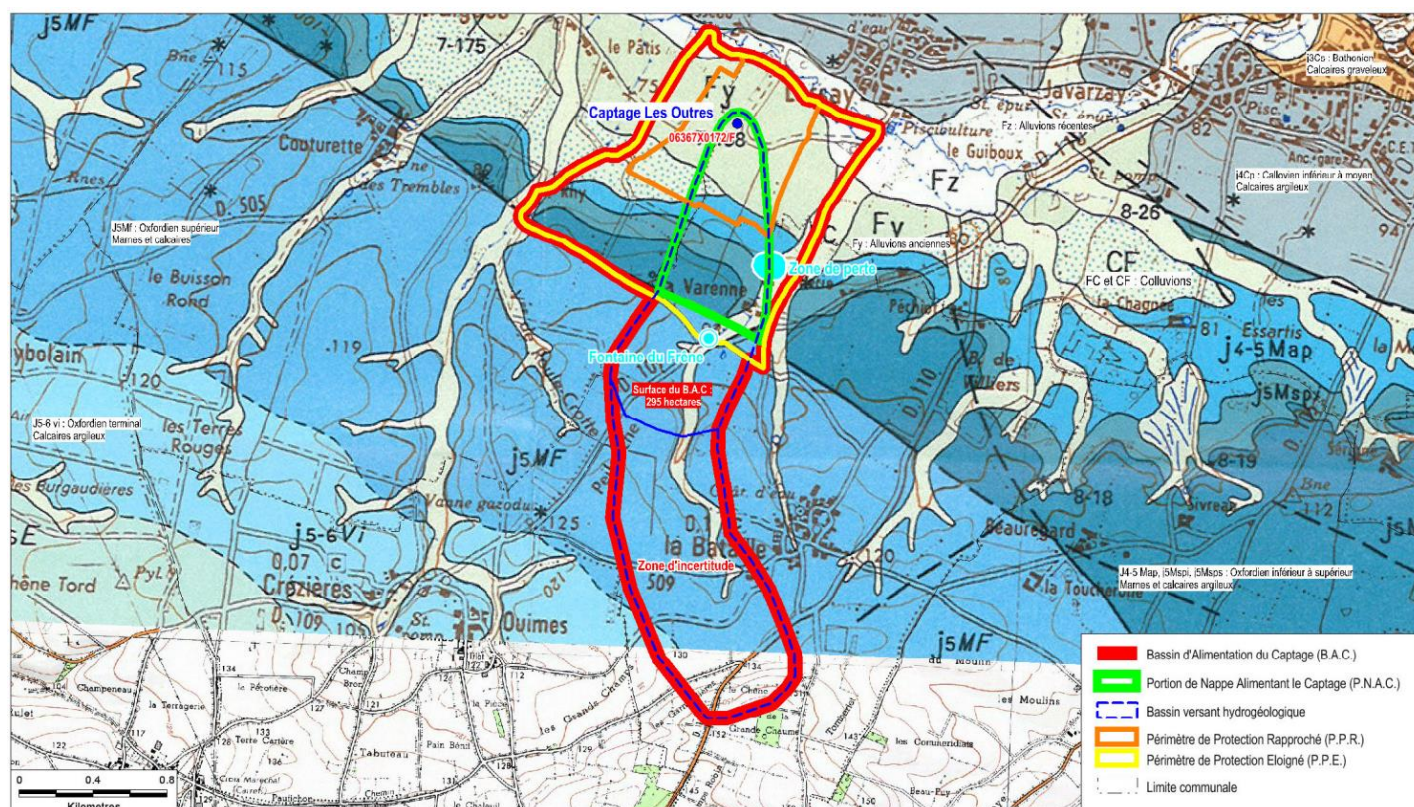


Figure : Coupe hydrogéologique au droit du captage des Outres (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, du réseau hydrographique et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.



Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation du Captage des Outres **recoupe 2 communes** : Chef-Boutonne et Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues qui intègrent la communauté de commune « Mellois en Poitou ».

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues	4
Chef-Boutonne (La Bataille)	3
Chef-Boutonne	3

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 079-200069755-20230412-C06_04_2023_06-CC

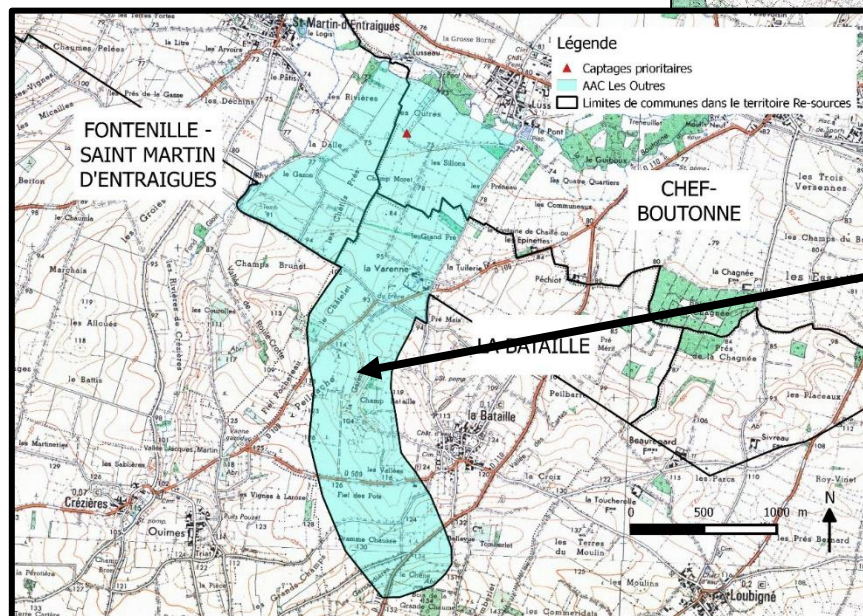
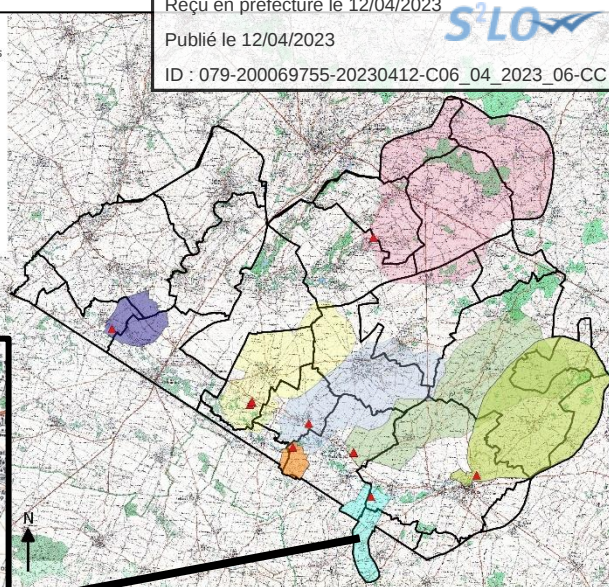


Figure : Localisation du captage des Outres et de son Aire d'Alimentation sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

295 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

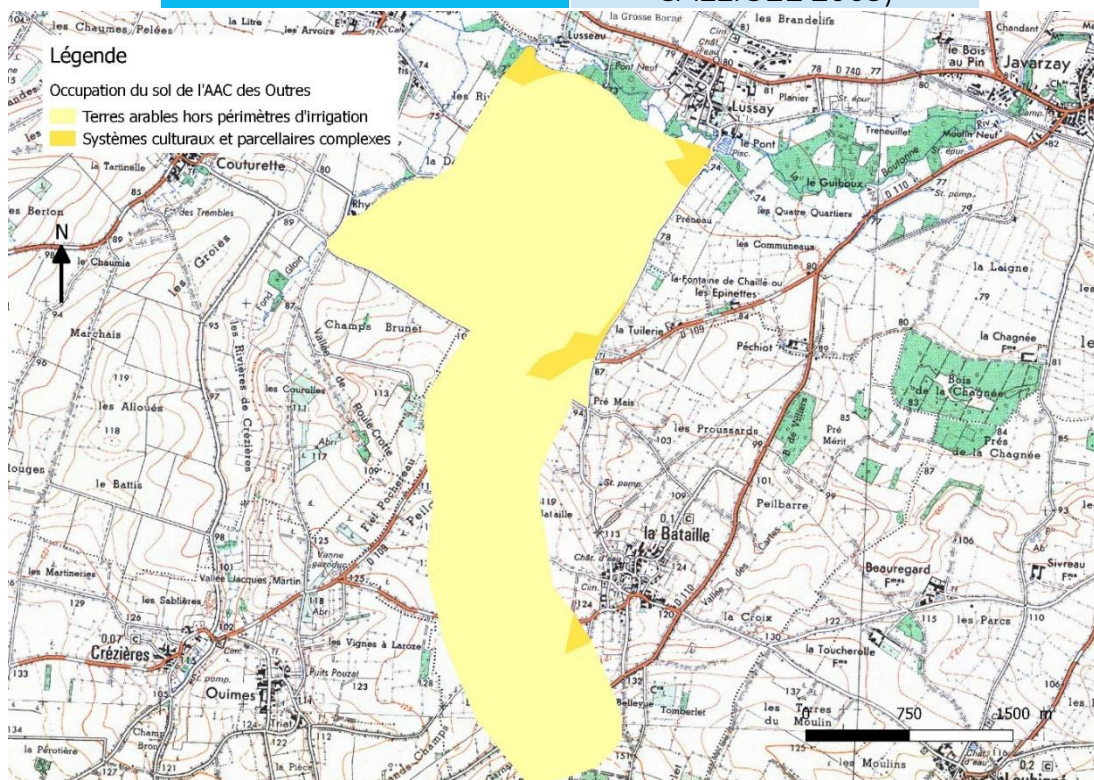
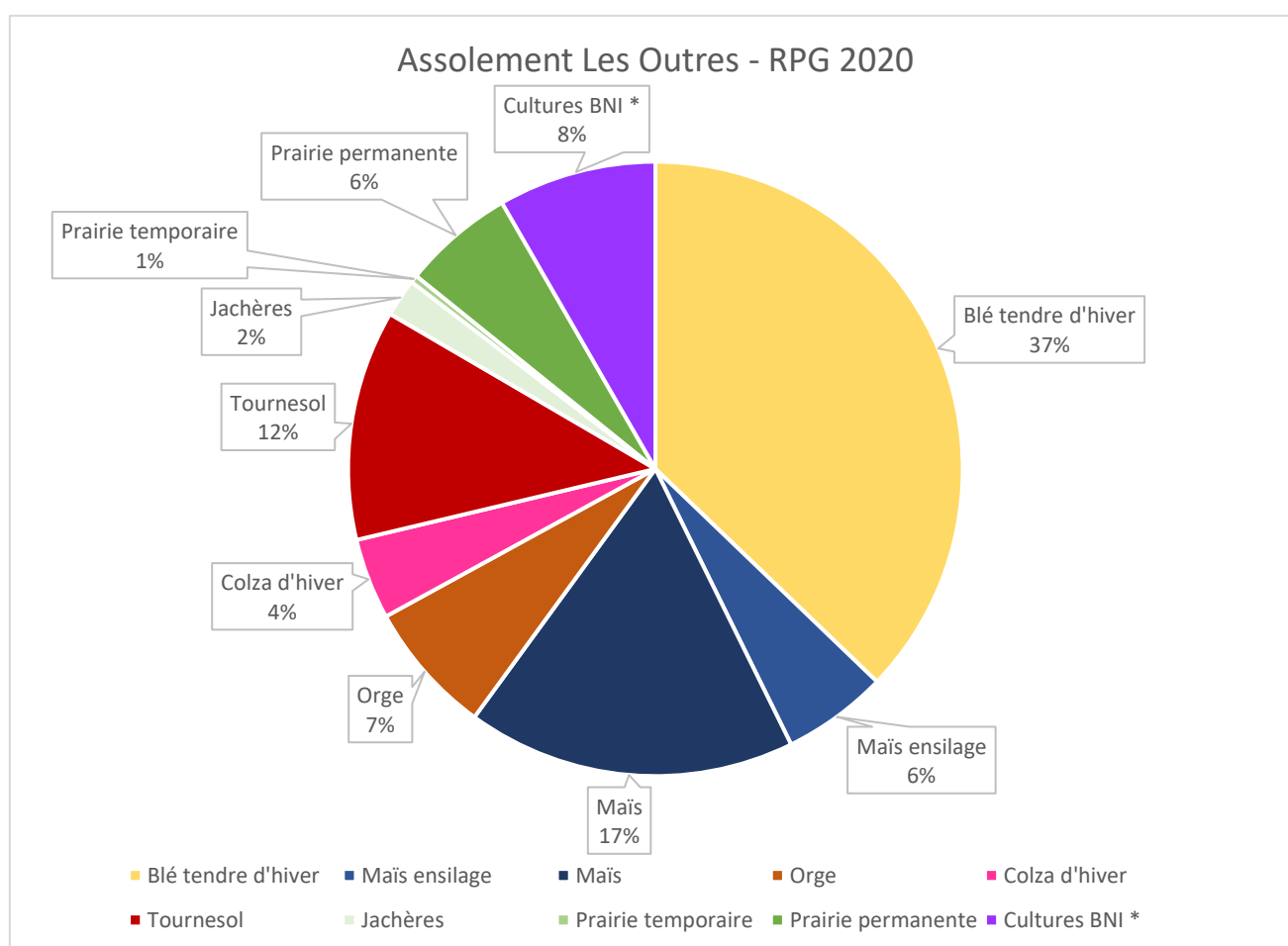


Figure : Occupation des sols de l'AAC des Outres (source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) des Outres **est en totalité à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	27
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	8
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	0 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

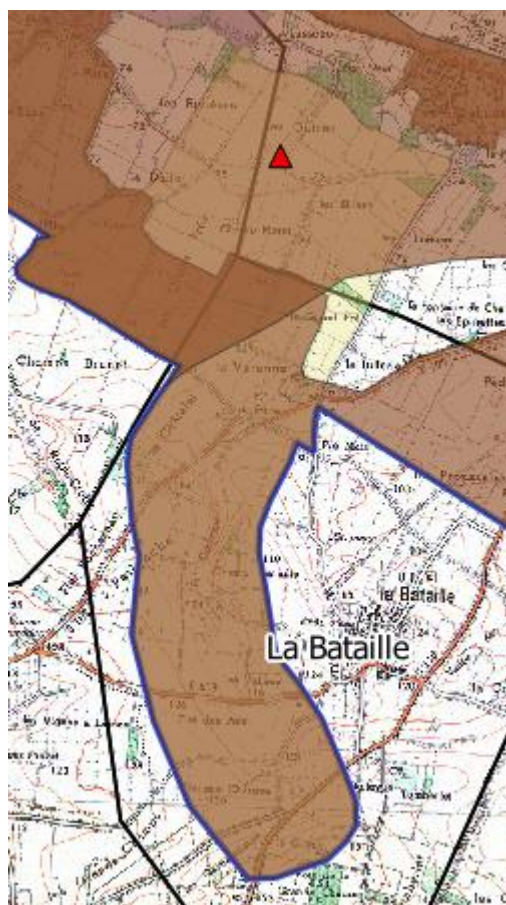


Figure : Zones à enjeu biodiversité sur l'AAC des Outres

L'AAC des Outres est concernée dans sa quasi-totalité par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » et par la ZNIEFF de type II « Plaine de Brioux Chef-Boutonne » (en brun sur la carte). A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une grande partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols sur l'AAC des Outres est de type « Alluvions hydromorphes ». Une surface importante en « Groies moyennes » est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen

Figure 1 : Caractéristiques des sols de l'AAC des Outres

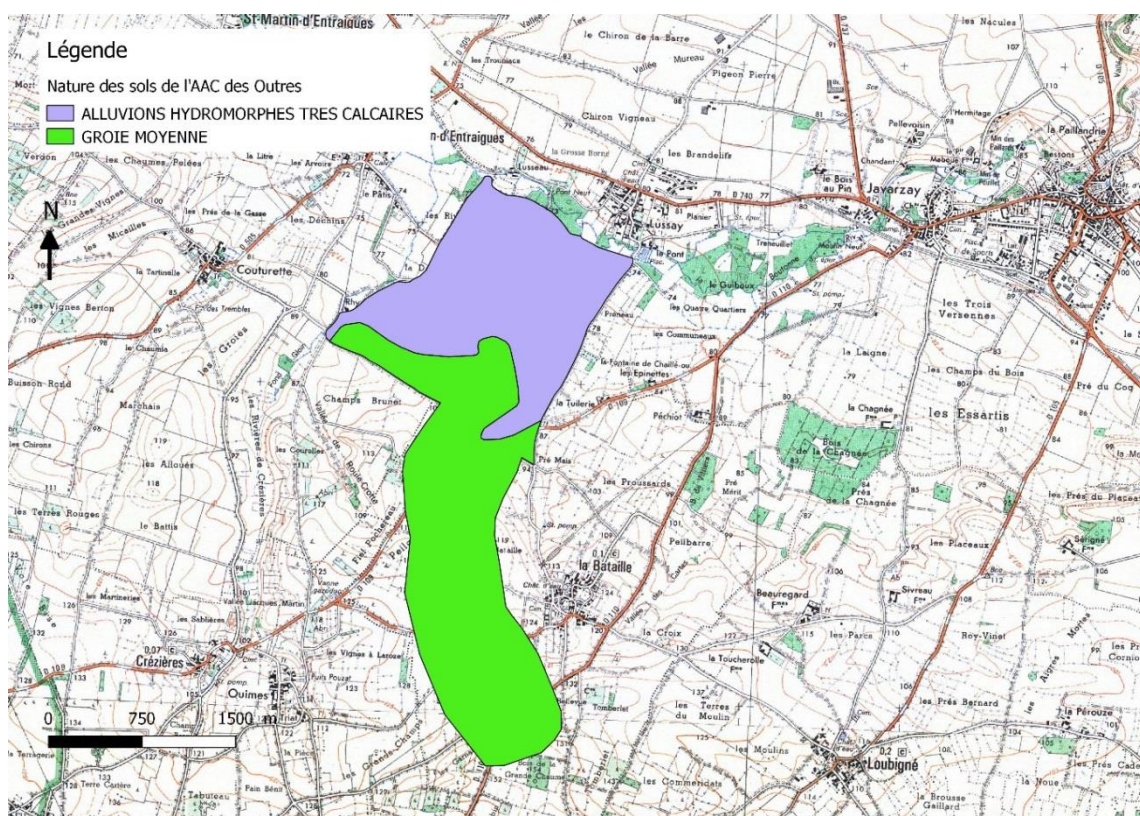


Figure : Types de sols de l'AAC des Outres

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC des Outres

Nature karstique et régime hydrogéologique

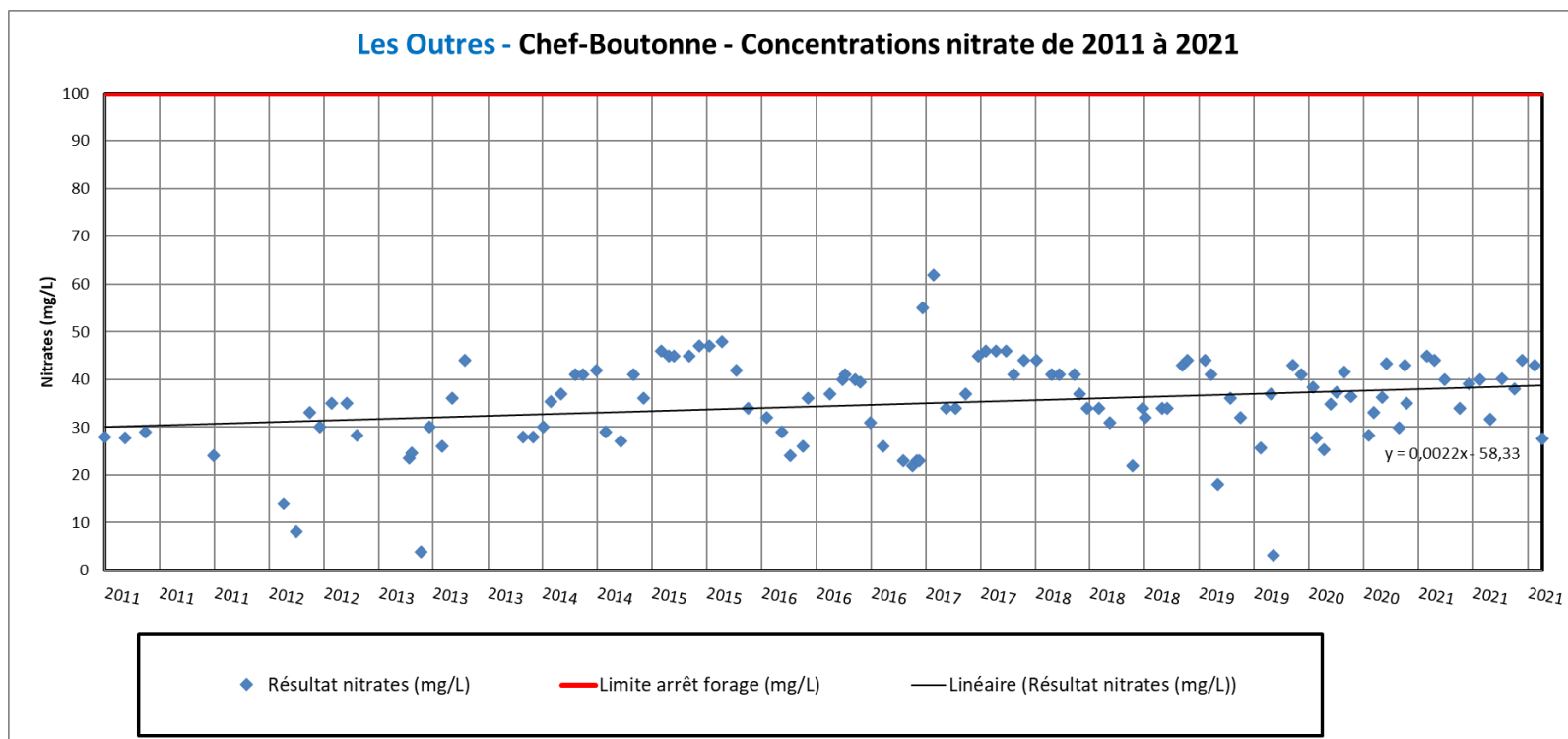
L'AAC des Outres ne possède pas un sous-sol karstique. L'aquifère est qualifié de continu et libre au droit du captage des Outres.

Résultats qualité nitrates

• Sur le PAT 2017-2021

LES OUTRES												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
33	36	41	30	34	50	100	22 - 45	33	35	entre 25 et 40	66	0 %

• Sur la période 2011-2021



- **Tendances à différentes échelles de temps**

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017- 2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
LES OUTRES	1992-2021 : baisse	2011-2016 : baisse	2017-2021 : stable	Tendance stable.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU- DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021
LES OUTRES	20	A2H (20) MÉTOLACHLORE ESA (1) NICOSULFURON (4)	0 %	0 %

Marcillé

Nom du captage	Marcillé
Code BSS	06363X0016
Commune d'implantation	Saint-Génard (Marcillé)
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 410 580 ; Y = 2 135 350
Type	Source
Débit autorisé	225 m ³ /h
Population desservie	2 330
Profondeur	2,79 mètres
Nappe captée	Supra-Toarcien

Le forage de Marcillé **capte les eaux de l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 2,79 mètres**. L'alimentation de la nappe se fait directement par infiltration des eaux météoriques. La source est très réactive aux épisodes pluvieux (variation importante du paramètre turbidité). L'aquifère est de type karstique. La circulation des flux en souterrain est relativement complexe et difficilement interprétable. Les vitesses d'écoulement peuvent être très rapides selon les cavités liées au karst (superficielles et souterraines).

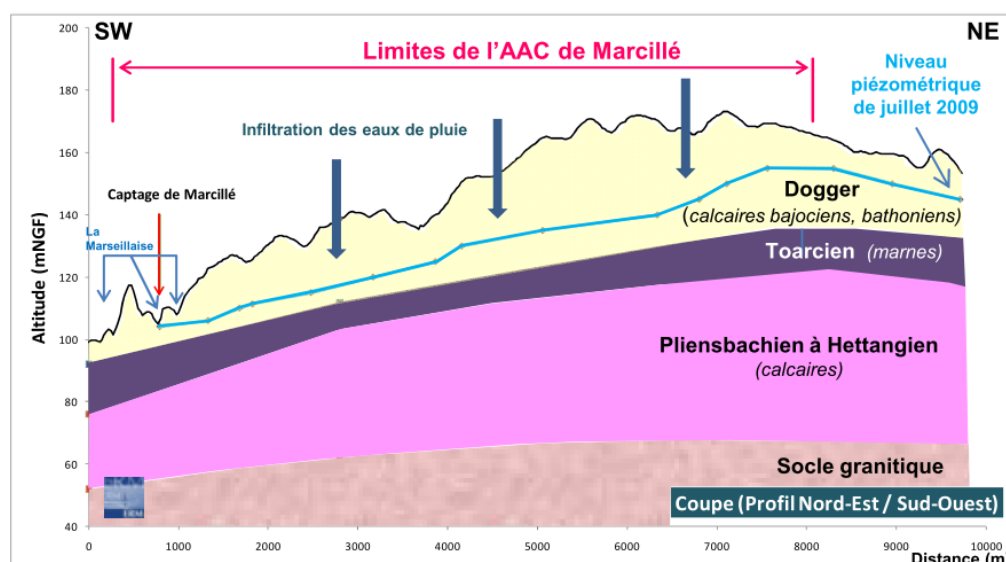


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de Marcillé (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, du bilan hydrique et des traçages. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

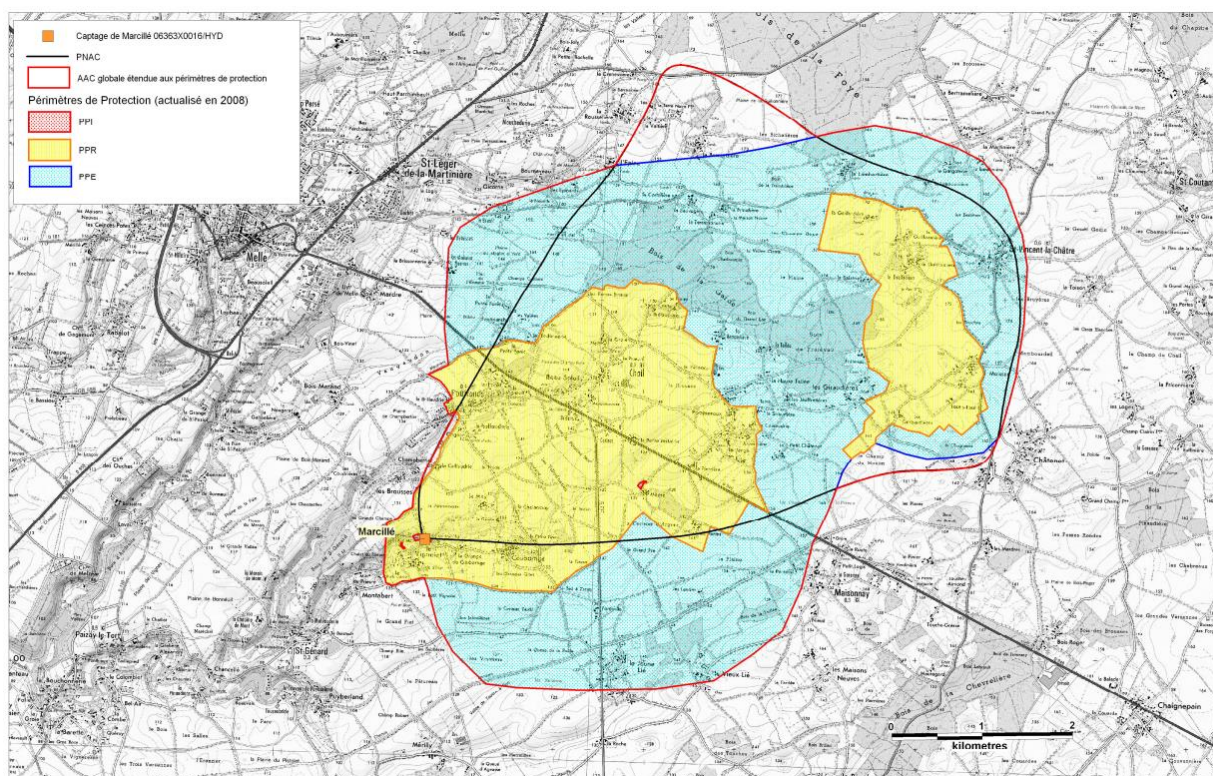


Figure : Aire d'Alimentation du Captage de Marcillé (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèque de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) **recoupe 5 communes** : Marcillé, Fontivillié, Maisonnay, Melle et Saint-Vincent-la-Châtre qui intègrent la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Fontivillié (Chail)	98
Fontivillié (Sompt)	15
Marcillé (Pouffonds)	57
Marcillé (Saint-Génard)	12
Maisonnay	5
Saint-Vincent-la-Châtre	42
Melle (Saint-Léger-de-la-Martinière)	15

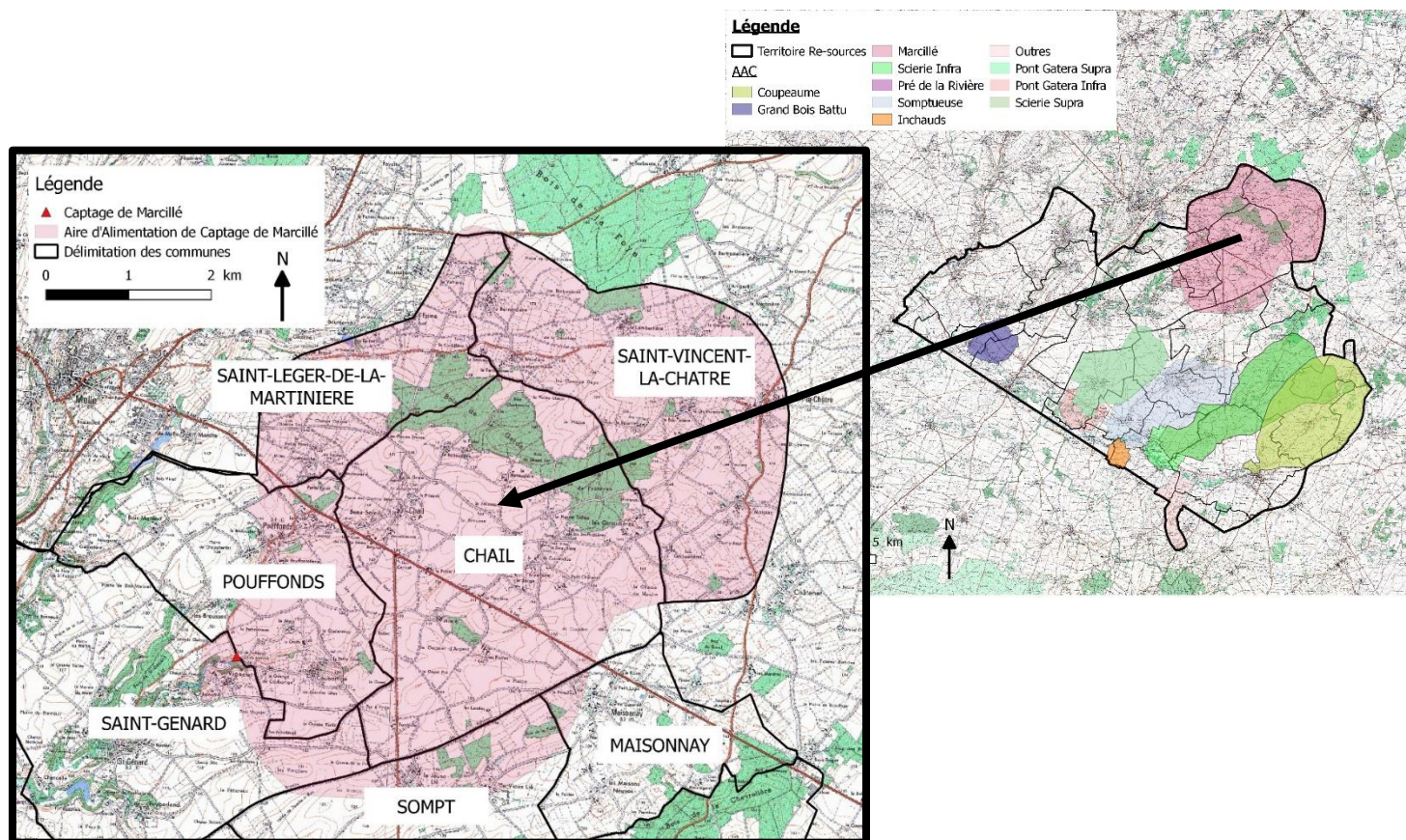


Figure : Localisation du captage de Marcillé et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

3280 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

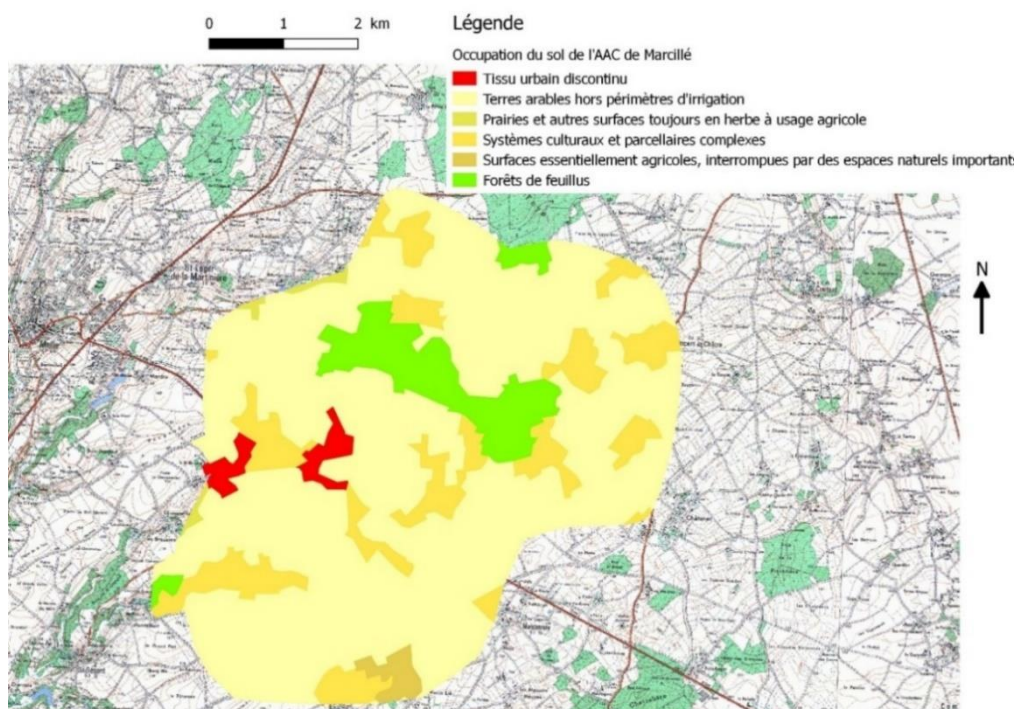
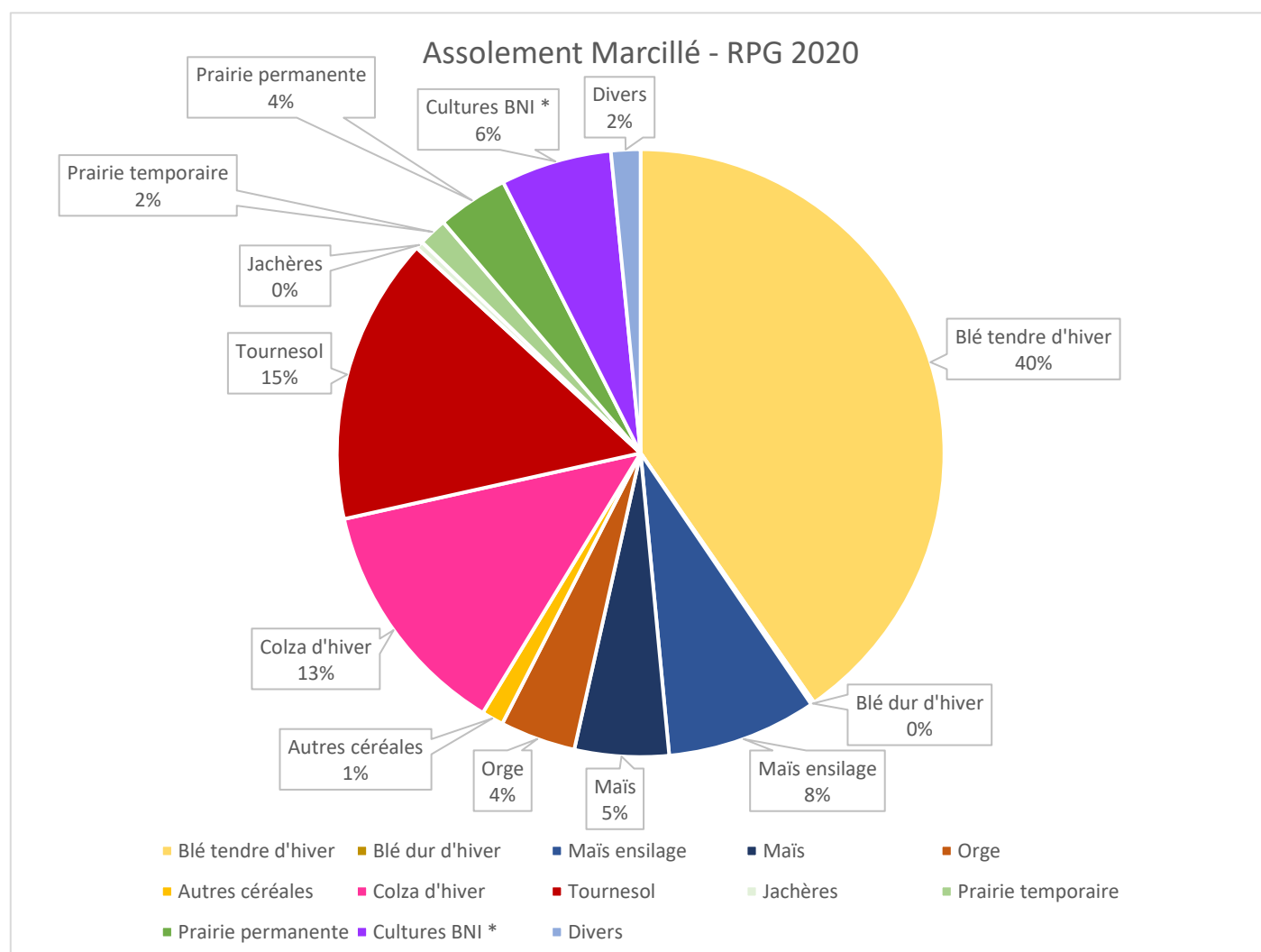


Figure : Occupation des sols de l'AAC de Marcillé (Source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage de Marcillé **est principalement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années. Les bourgs de Pouffonds et de Chail représentent le tissu urbain discontinu. La surface en forêt représente 8 % de cette AAC. L'artisanat et l'industrie sont présents sur cette AAC de façon anecdotique.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	72
Nombre d'exploitations agricoles qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	23
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	3,8 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Nature des sols

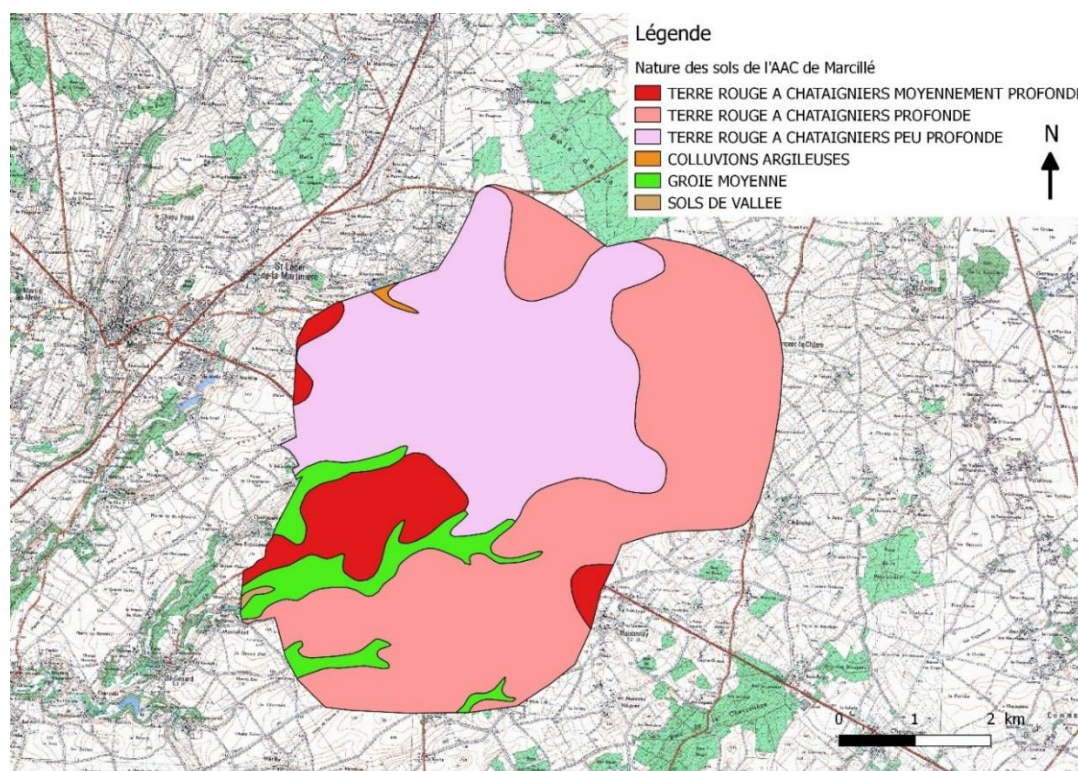


Figure : Types de sols de l'AAC de Marcillé

La majorité des sols sur l'AAC de Marcillé est de type « Terres Rouges à Châtaigniers » avec différentes profondeurs. Une petite surface en « Groies moyennes » est également présente.

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	100 à 150	15 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	80 à 110	10 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Terres Rouges à Châtaigniers peu profondes	60 à 100	10 à 30	Calcaire dur à silex	Argilo-limoneuse	Moyen
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de Marcillé

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	Fort	Faible
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	Fort	Faible à moyen
Terres Rouges à Châtaigniers peu profondes	Fort	Moyen
Groies moyennes	Faible	Fort

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de Marcillé

Nature karstique et régime hydrogéologique

L'eau captée par le forage de Marcillé provient d'un aquifère discontinu karstique ce qui justifie la vulnérabilité importante du milieu sur l'Aire d'Alimentation de Captage (déterminée par l'étude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau en 2010). Une étude réalisée lors du précédent programme a permis de recenser les éléments karstiques :

- l'AAC de Marcillé est traversée par au moins 7 vallées sèches ;
- 4 gouffres sont répertoriés, dont le gouffre de Miseré, et constituent un accès direct à la nappe ;
- 64 dolines y sont présentes : 80 % d'entre elles ont une vulnérabilité moyenne à élevée. Certaines sont localisées en forêt mais d'autres sont en terrain agricole, parfois sur plusieurs parcelles différentes.

Ces points de transferts préférentiels (caractéristiques d'un karst) constituent un risque important pour la qualité de l'eau.

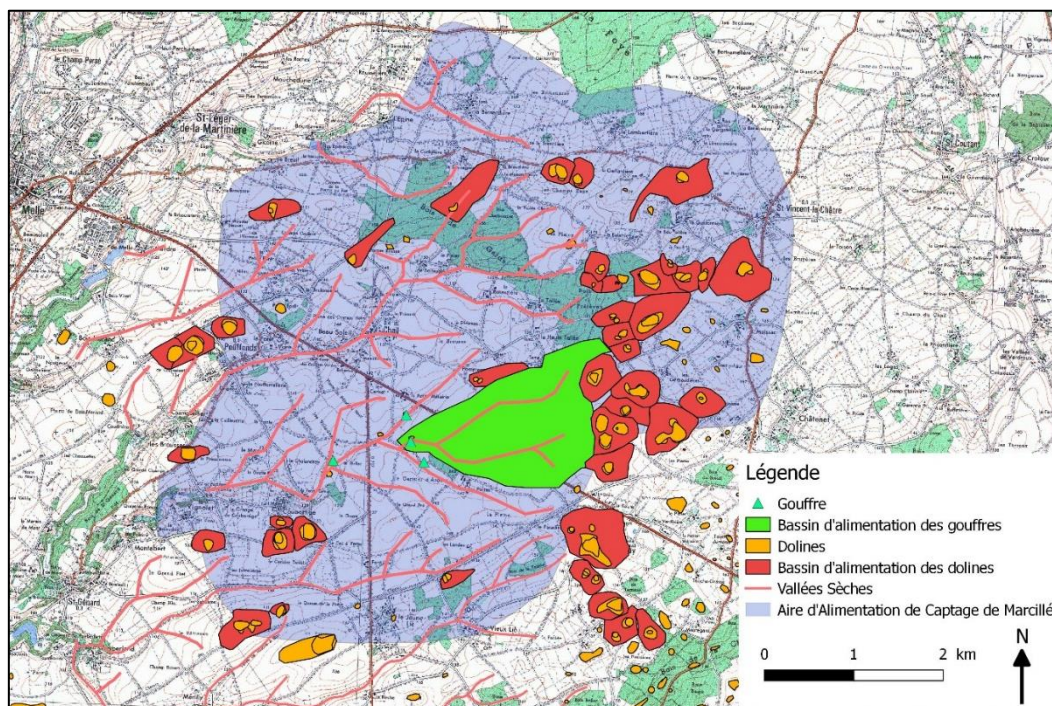


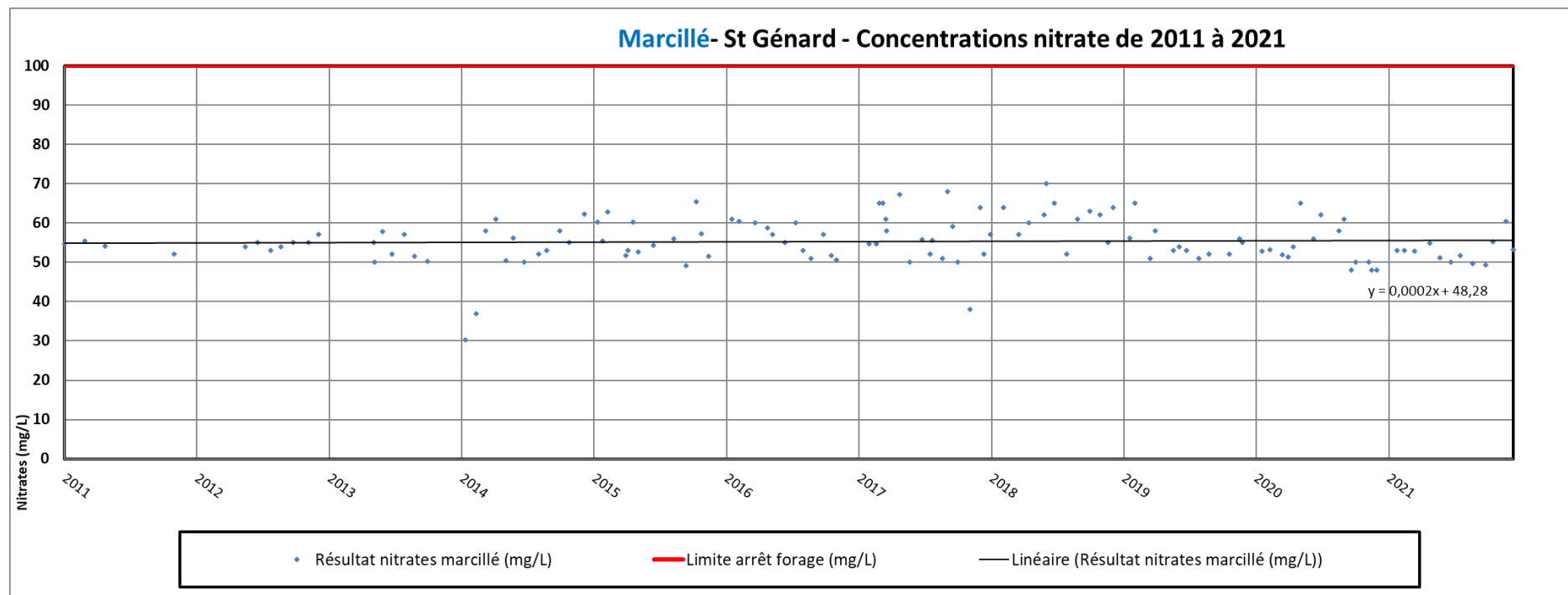
Figure : Eléments karstiques de l'AAC de Marcillé

Résultats qualité nitrates

• Sur le PAT 2017-2021

MARCILLE												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
57	61	54	54	53	50	100	38 - 70	55	56	< 50	70	84 %

• Sur la période 2011-2021



• Tendances à différentes échelles de temps

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017- 2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
MARCILLE	1967-2021 : hausse	2011-2016 : hausse	2017-2021 : baisse	Situation stable autour de 51,4 mg/L et un début d'amélioration qui doit être confirmé dans les années à venir.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU- DESSUS DE 0,9 µg/L POUR LES METABOLITES NON PERTINENTS DE 2017 A 2021	NOM DES MOLÉCULES QUI ONT EU DES DÉTECTIONS AU-DESSUS DE 0,1 µg/L	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU- DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021	LIMITE QUALITÉ
MARCILLÉ	52	ALACHLORE ESA (43) BISPHÉNOL A (1) ATRAZINE (1) DEA (20) DEDIA (2) DIMÉTACHLORE (1) DIMÉTACHLORE CGA 369873 (12) FLUFÉNACET ESA (4) MÉTAZACHLORE ESA (45) MÉTAZACHLORE OXA (1) MÉTOLACHLORE ESA (30)	10 %	0 %	Alachlore ESA (0,07 - 0,18) Métazachlore ESA (0,07 - 0,38) Métolachlore ESA (0,03 - 0,18)	8 %	Alachlore ESA = 0,9 µg/L Métazachlore ESA = 0,9 µg/L Métolachlore ESA = 0,1 µg/L

Objectif agricole stratégique spécifique

Diminution de 50 % de l'IFT S-métolachlore parmi un panel d'exploitants

Actions spécifiques

- Essais désherbage mécanique sur colza/maïs/tournesol (action TechAlter) du fait de la problématique chloroacétanilides importante rencontrée par le captage de Marcillé
- Réseau intercultures courtes (action CouvInter) du fait de la problématique nitrates prégnante au captage.

Pont de Gatérat

Nom du captage	Pont de Gatérat (Infra et Supra)
Code BSS	06367X0188 et 06367X0187
Commune d'implantation	Lusseray
Coordonnées Lambert II Etendu	X= 406 009 ; Y= 2 129 150 X = 406 009 ; Y = 2 129 150
Type	Forage
Débit autorisé	55 m ³ /h (supra) 12 m ³ /h (infra)
Population desservie	2340
Profondeur	138 mètres et 35 mètres
Nappe captée	Infra-Toarcien et Supra-Toarcien

Deux captages sont localisés au même endroit, l'un captant les eaux profondes (Pont de Gatérat Infra) et l'autre les eaux peu profondes (Pont de Gatérat Supra).

Le captage de Pont de Gatérat Supra capte **l'aquifère Supra-Toarcien à une profondeur de 35 mètres**. L'alimentation de la nappe se fait directement par infiltration des eaux météoriques via les calcaires du Callovien et de façon discontinue via les écoulements souterrains des calcaires Bajocien. Une faille est située à proximité du captage. Les écoulements via les calcaires du Bajocien jusqu'aux calcaires du Callovien transitent par cette faille. Cette partie d'alimentation des eaux du captage est relativement complexe (notamment du fait de la faille). L'aquifère de cette zone d'alimentation est de type discontinu (vu la complexité des circulations des flux) et le sous-sol est de type karstique. Sur l'aire d'alimentation où les calcaires du Callovien sont à l'affleurement, l'aquifère est de type continu (écoulement souterrain plus facilement identifiable).

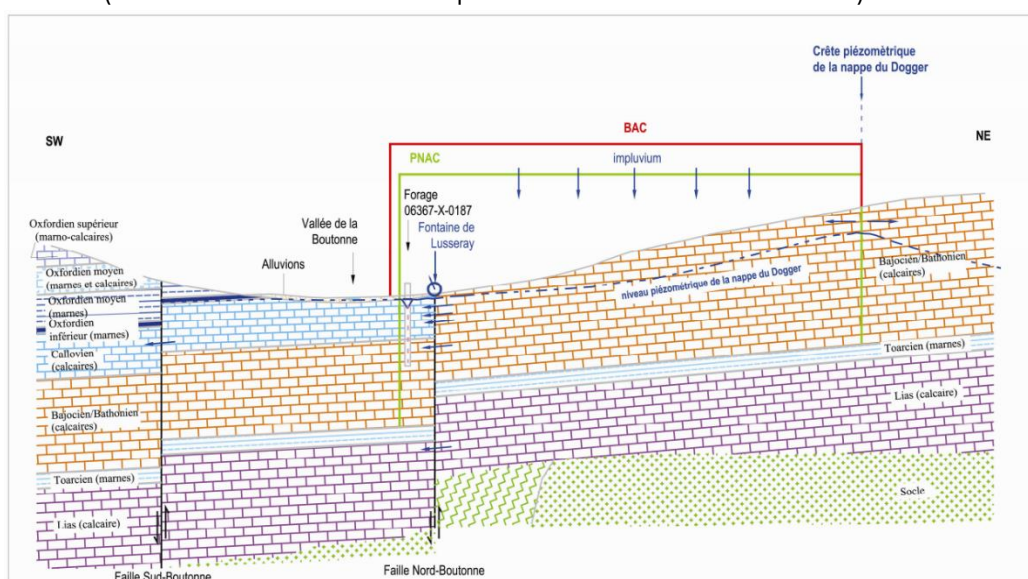


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de Pont de Gatérat Supra (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Le captage de Pont de Gatérat Infra capte **l'aquifère Infra-Toarcien à une profondeur de 138 mètres**. L'aquifère est de type captif sur le secteur du fait qu'il soit surplombé d'une couche de marnes toarciennes. Le socle est de nature schisteuse ou granitique (qui forme le mur) et est alimenté par la pluie sur les zones d'affleurement lointaines des calcaires dolomitiques et gréseux du Lias (hors aire d'alimentation définie). Il devrait donc être protégé des pollutions diffuses du secteur. Cependant, les pics de concentration en nitrates au niveau du captage infra témoignent d'une mauvaise isolation vis-à-vis des infiltrations de surface et donc d'une contamination par la nappe sus-jacente du Dogger (Callovien, Bathonien, Bajocien). La contamination est due à des phénomènes de drainance à travers les marnes toarciennes et à la présence de la faille nord Boutonne.

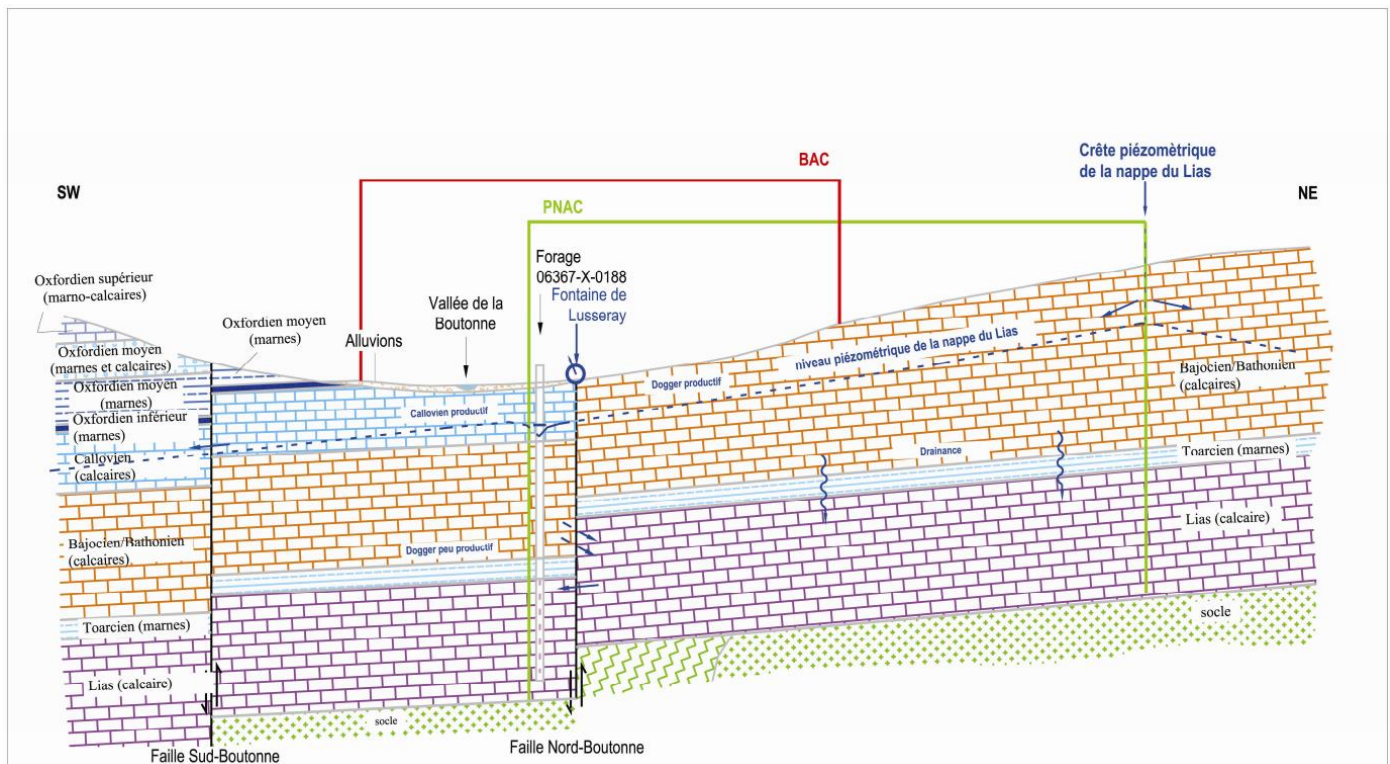


Figure : Coupe hydrogéologique du secteur au droit du captage de Pont de Gatérat Infra (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Etant donné la connexion entre la nappe supra et infra, l'aire d'alimentation des deux captages a été confondue. Pour plus de facilité dans la mise en place des actions, **l'aire d'alimentation de ces deux captages est définie comme étant celle du captage Infra (la plus grande)**.

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, de la géomorphologie (dolines, vallées sèches) et des pentes. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

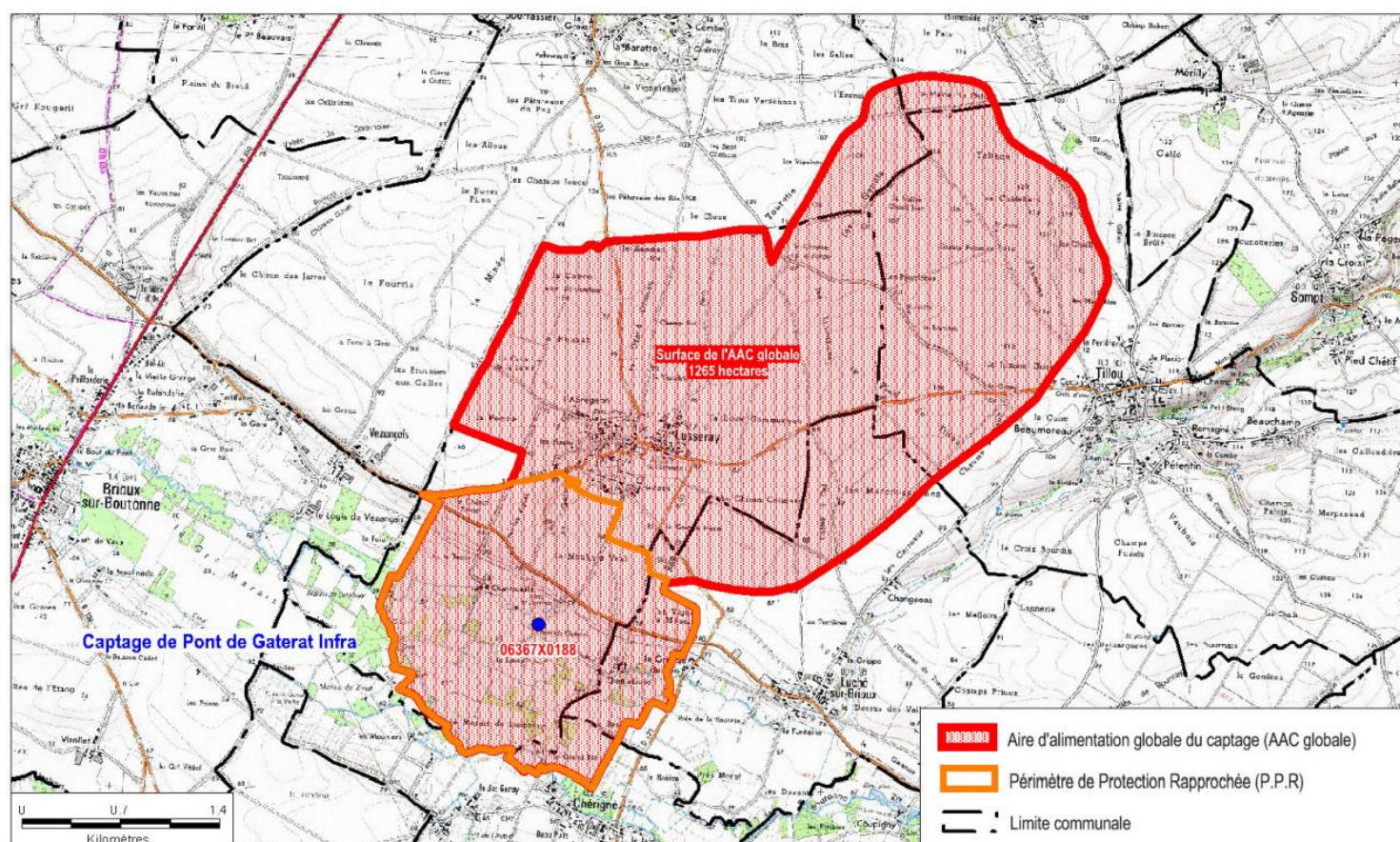


Figure : Aire d'Alimentation des captages de Pont de Gatérat (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) recoupe **6 communes** : Chérigné, Luché-sur-Brioux, Lusseray, Chef-Boutonne, Melle et Marcillé qui intègrent la communauté de communes Mellois en Poitou.

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Marcillé (Saint-Génard)	1
Luché-sur-Brioux	32
Lusseray	90
Chef-Boutonne (Tillou)	28
Melle (Paizay-le-Tort)	4
Chérigné	3

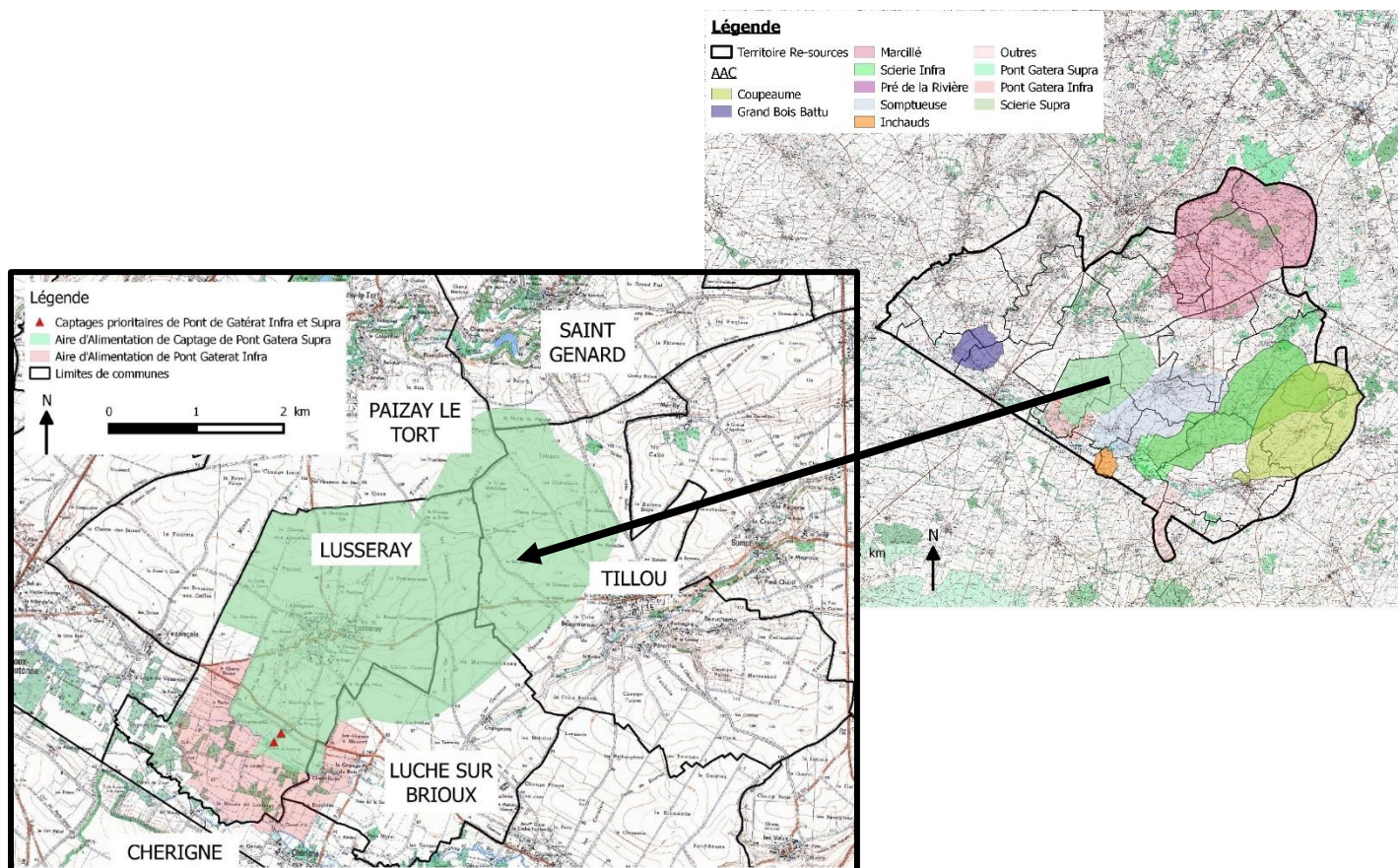


Figure : Localisation du captage de Pont de Gatérat et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

1266 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

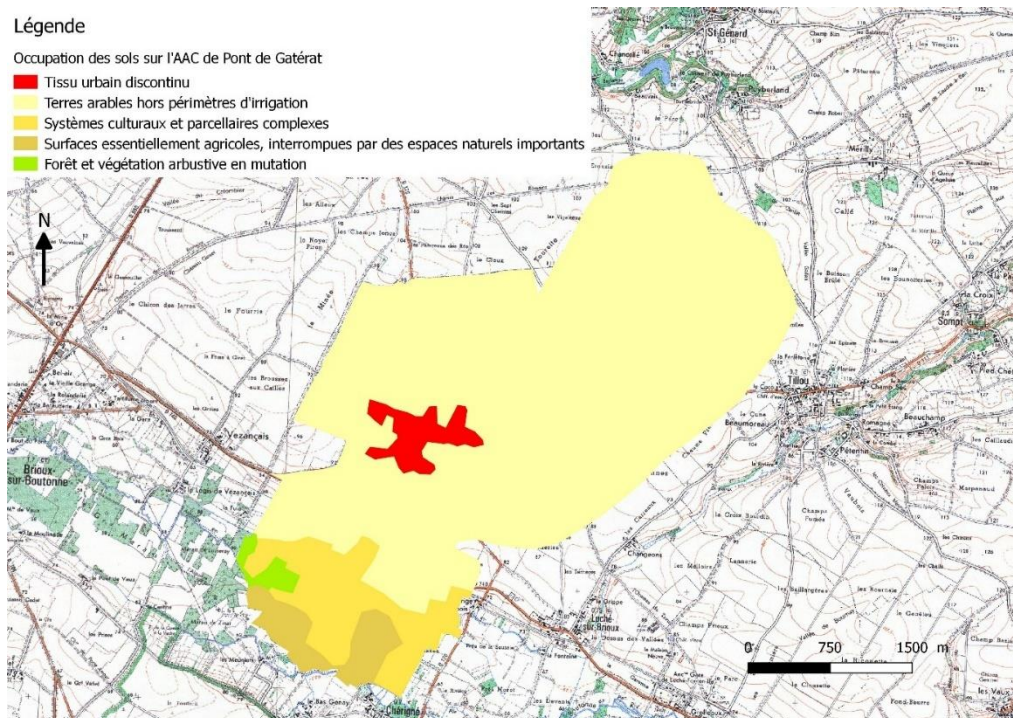
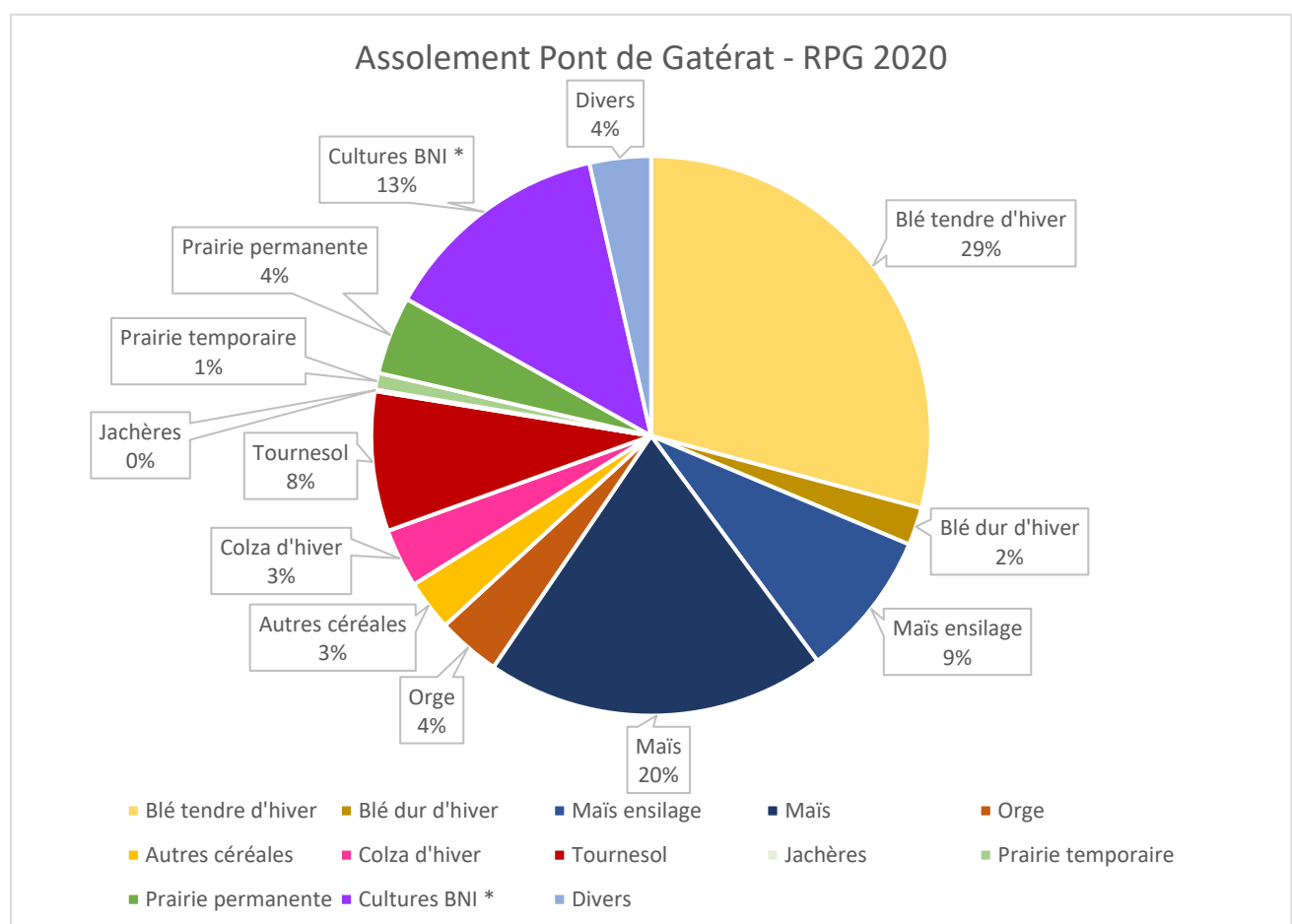


Figure 2 : Occupation des sols de l'AAC de Pont de Gatérat (données Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage de Pont de Gatérat **est principalement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années. Le bourg de Lusseray constitue un tissu urbain discontinu. L'artisanat et l'industrie sont présents sur cette AAC de façon anecdotique.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	41
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	11
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	0 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

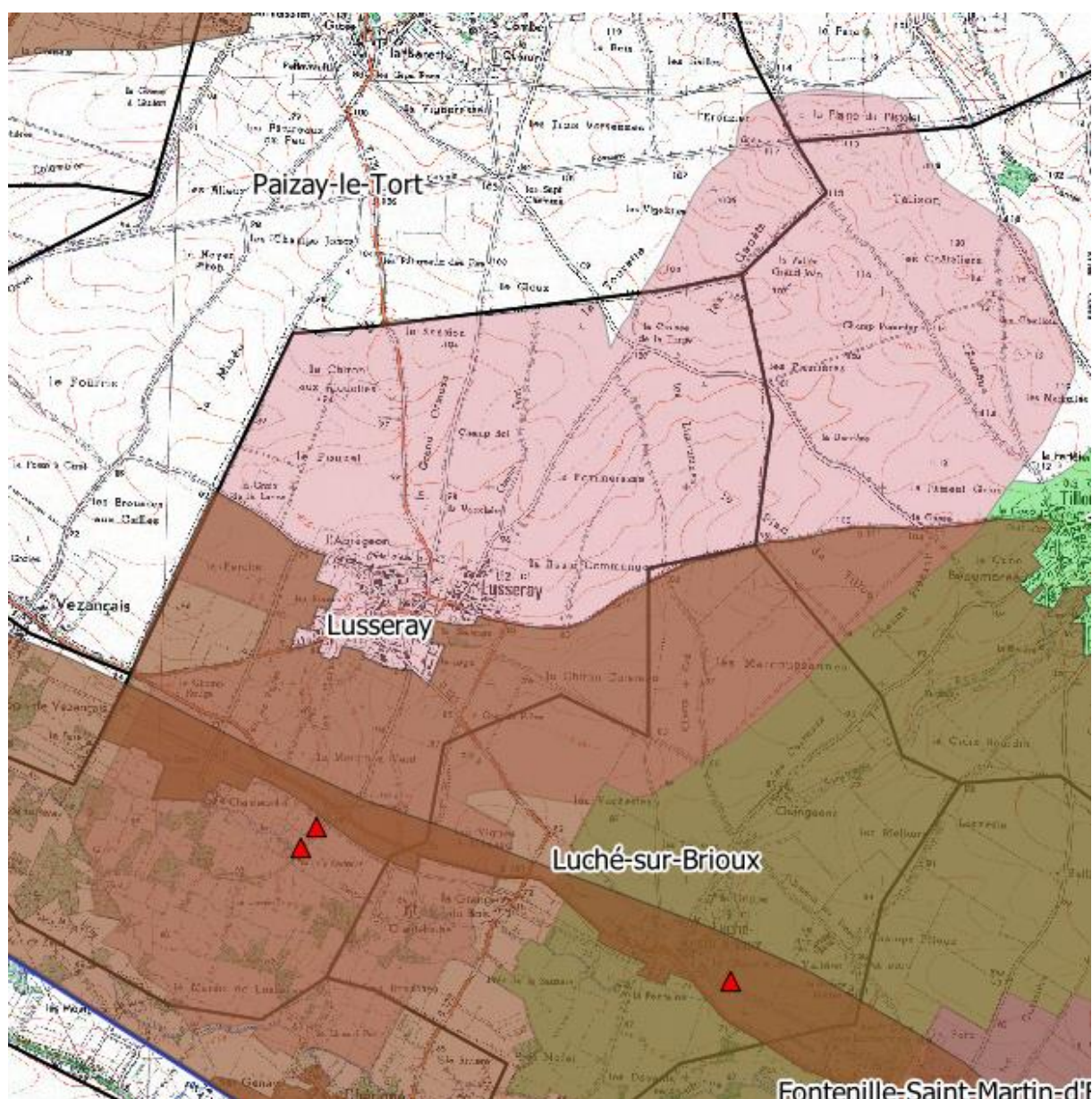


Figure : Zones à enjeu biodiversité sur l'AAC de Pont de Gatérat

L'AAC de Pont de Gatérat est concernée sur sa partie sud et est par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » et par la ZNIEFF de type II « Plaine de Brioux-Chef-Boutonne » (en brun sur la carte). A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une partie de l'AAC**.

Nature des sols sur l'AAC de Pont de Gatérat

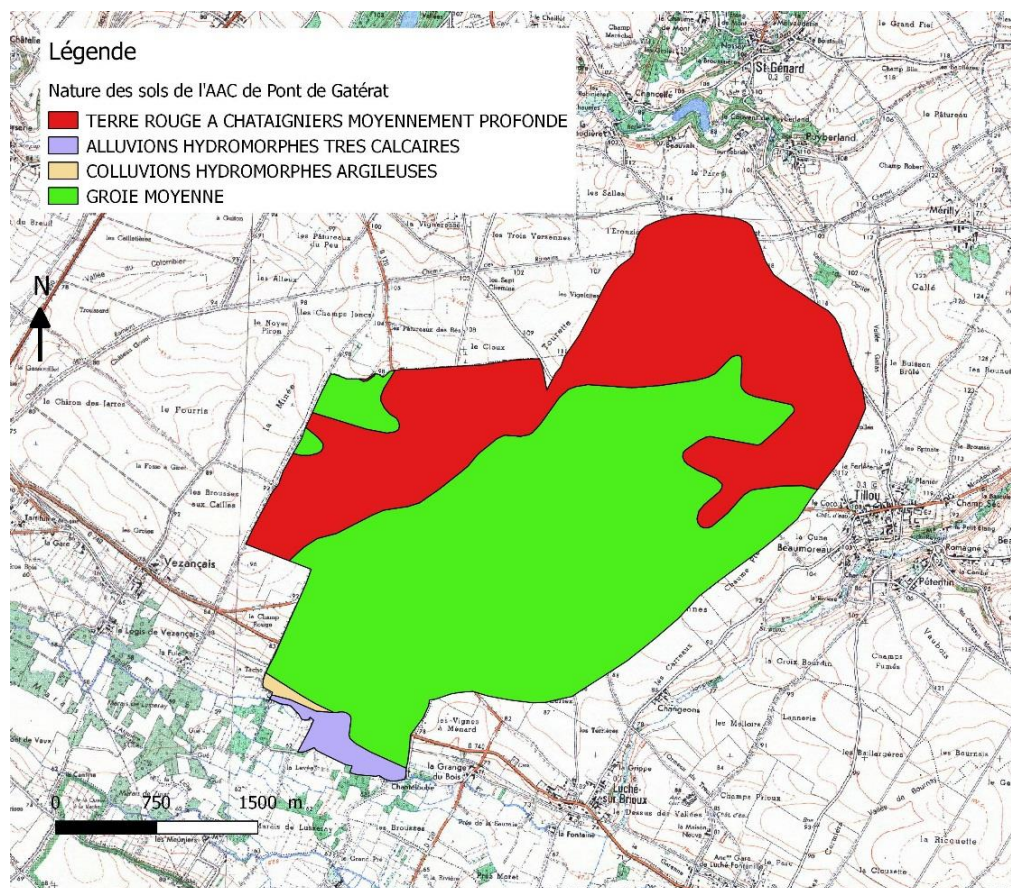


Figure : Types de sols de l'AAC de Pont de Gatérat

La majorité des sols sur l'AAC de Pont de Gatérat est de type « Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes » et « Groies Moyennes ». Une petite surface hydromorphe (alluvions et colluvions) est également présente.

Nature des sols	Reserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Terres Rouges à Châtaigniers moyennement profondes	80 à 110	15 à 20	Calcaire dur à silex	Limoneuse	Fort
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon
Colluvions hydromorphes argileuses	80 à 150	20 à 30	Dépôt de versant (argileux) du quaternaire	Limono-argileux	Bon

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de Pont de Gatérat

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

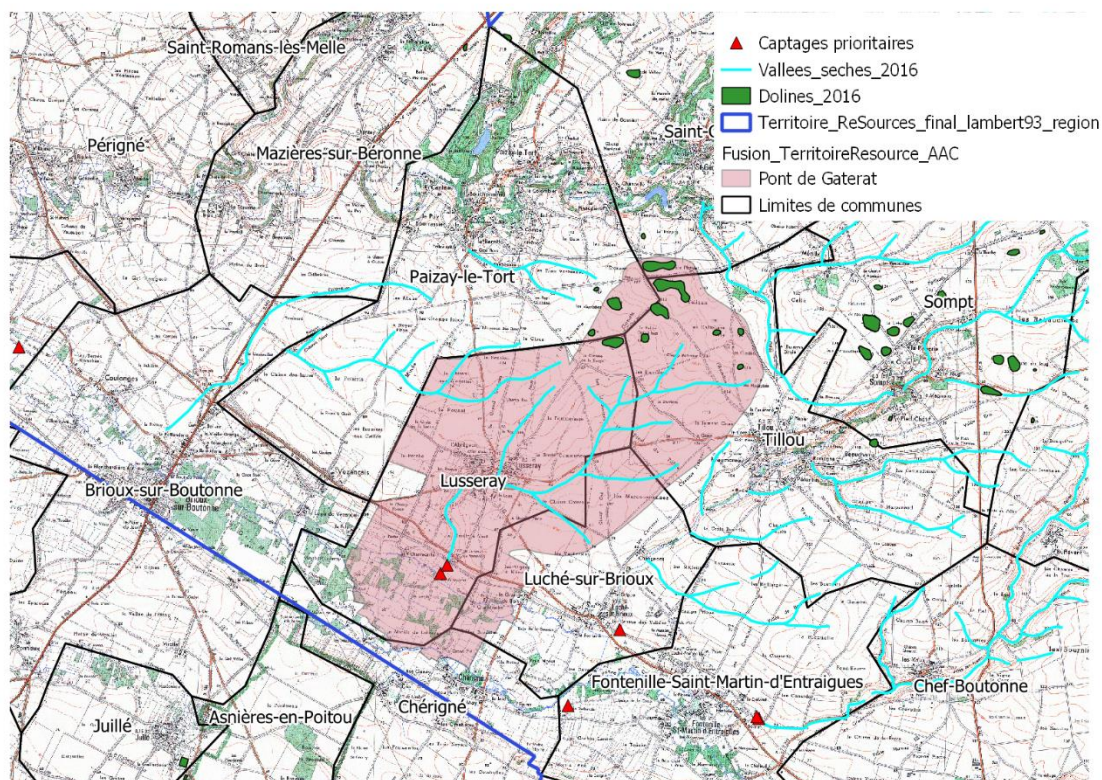
Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Terres Rouges à Châtaigniers profondes	Fort	Faible
Groies moyennes	Faible	Fort
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible
Colluvions hydromorphes argileuses	Fort	Faible

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de Pont de Gatérat

Nature karstique et régime hydrogéologique

L'eau captée par les forages de Pont de Gatérat provient d'un aquifère discontinu karstique en principale alimentation ce qui justifie la vulnérabilité importante du milieu sur l'Aire d'Alimentation de Captage (déterminée par l'étude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau en 2010). Ces points de transferts préférentiels constituent un risque important pour la qualité de l'eau.

Figure : Eléments karstiques de l'AAC de Pont de Gatérat (source : Diagnostic territorial Boutonne



amont 2010)

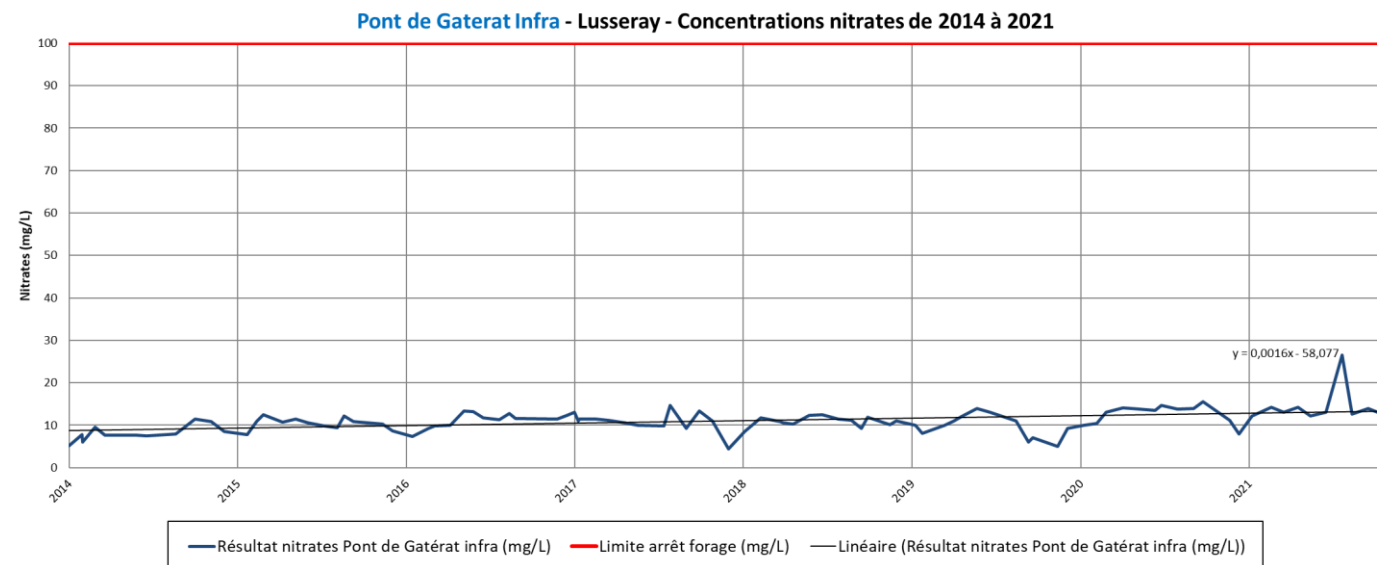
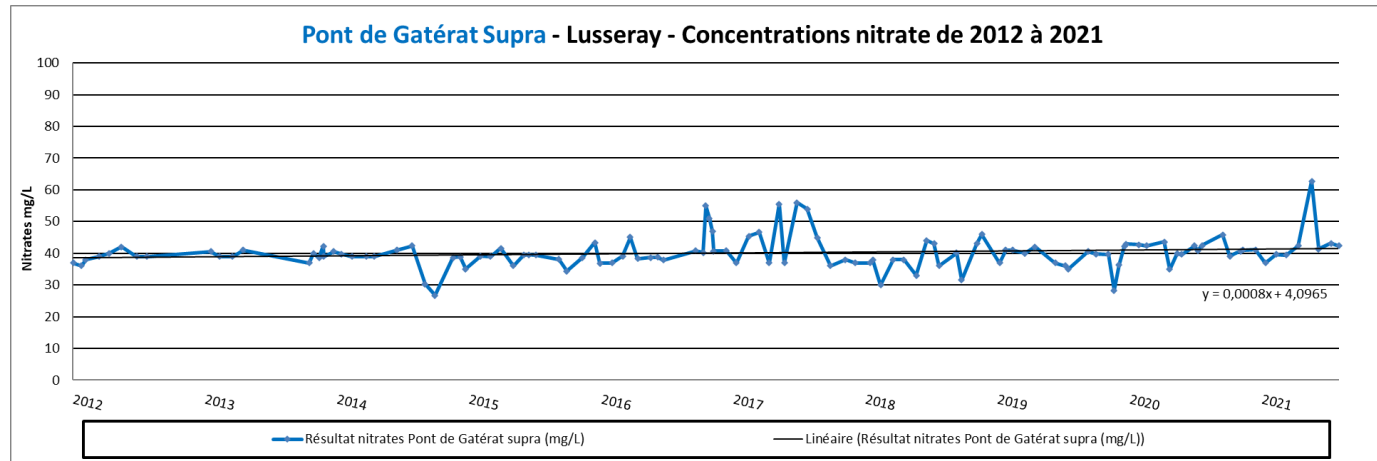
Résultats qualité nitrates

- **Sur le PAT 2017-2021**

PONT DE GATERAT SUPRA												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
46	38	40	40	43	50	100	28 - 63	39	41	entre 30 et 40	69	9 %

PONT DE GATERAT INFRA												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
12	10	10	12	14	50	100	4 - 27	10	12	< 10	62	0 %

- Sur la période 2012-2021 (Supra) et 2014-2021 (Infra)



• Tendances à différentes échelles de temps

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017- 2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
PONT DE GATÉRAT SUPRA	1991-2021 : hausse	2012-2016 : baisse	2017-2021 : baisse	En légère hausse.
PONT DE GATÉRAT INFRA	1991-2021 : hausse	2014-2016 : hausse	2017-2021 : hausse	En légère hausse.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021
PONT DE GATÉRAT SUPRA	20	DDT 24' (1) DEA (13) DEDIA (8) DIMÉTHÉNAMIDE (7)	0 %	0 %
PONT DE GATÉRAT INFRA	2 contrôles sanitaires en 2018 et en 2020	Aucune détection		

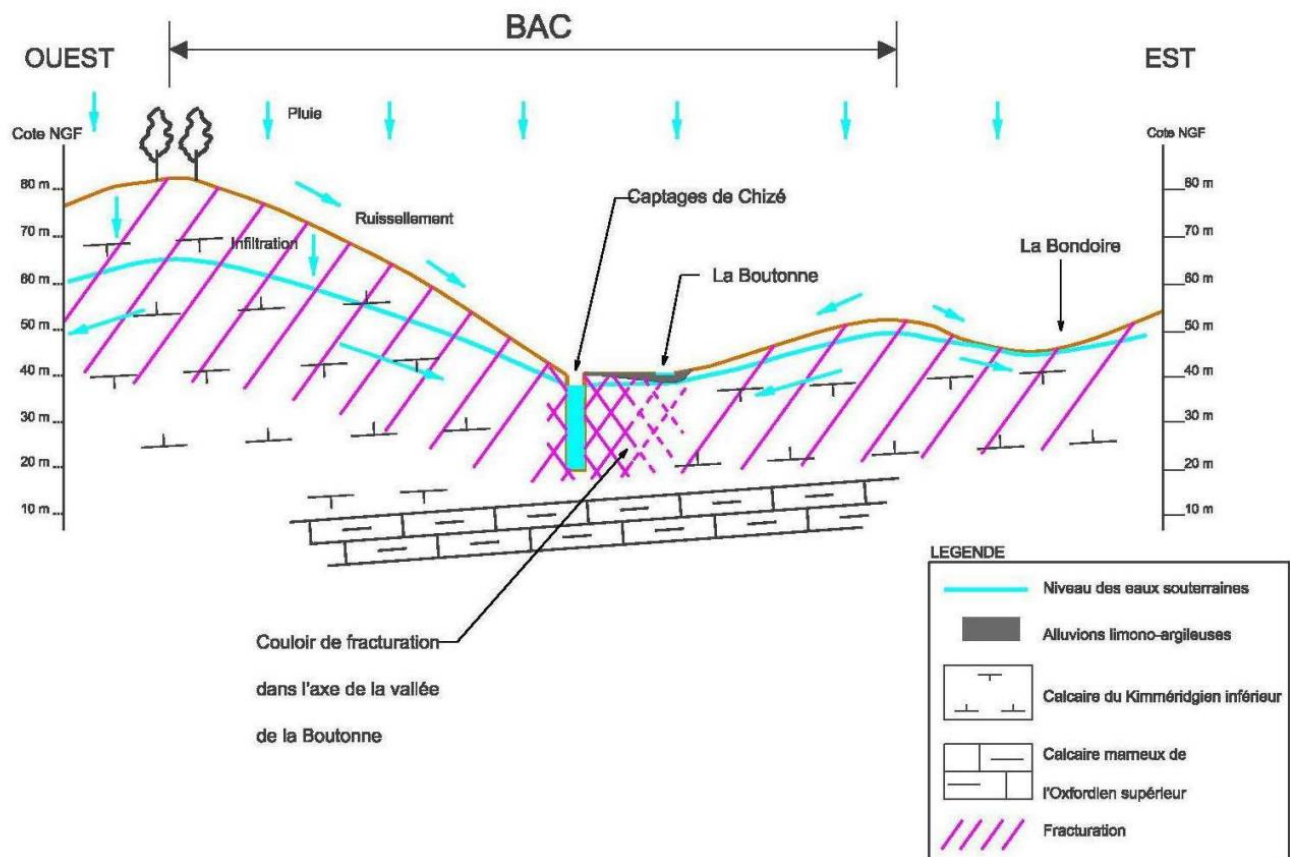
Pré de la Rivière

Nom du captage	Pré de la Rivière (P1 et F1)
Code BSS	06365X0015 et 06365X0016
Commune d'implantation	Chizé
Coordonnées Lambert II Etendu	X = 392 605 Y = 2 126 548 X = 392 540 Y = 2 126 592
Type	Forage
Débit autorisé	130 m ³ /h (F1) 117 m ³ /h (P1)
Population desservie	6 920
Profondeur	3,7 mètres et 18 mètres
Nappe captée	Jurassique Supérieur (Malm)

Deux captages sont localisés au même endroit. Les deux captent les eaux du même aquifère du Jurassique Supérieur (Malm) :

- Le captage de Pré de la Rivière ancien P1 capte les eaux d'une **nappe** qualifiée de **libre**. Les eaux sont contenues dans les **fissures et fractures des calcaires du Jurassique Supérieur à une profondeur de 3,7 mètres**.
- Le captage de Pré de la Rivière ancien F1 capte les eaux d'une **nappe** qualifiée de **libre**. Les eaux sont contenues dans les **fissures et fractures des calcaires du Jurassique Supérieur à une profondeur de 18 mètres**.

L'alimentation de la nappe se fait directement par infiltration des eaux météoriques sur la surface du bassin d'alimentation. Les calcaires sont le siège de fractures particulièrement développées dans l'axe de la vallée de la Boutonne au niveau des captages et moins intenses au droit des versants. La contribution de la Boutonne à l'alimentation des captages est en cours d'étude. Jusqu'alors, les venues d'eau depuis la rivière jusqu'au captage avaient été démontrées réelles mais participant très faiblement au volume des eaux captées.



Les captages P1 et F1 de Pré de la Rivière captant les eaux du même aquifère, leurs aires d'alimentation se superposent entièrement. Pour plus de facilité dans la mise en place des actions, **ces deux captages seront confondus** et nous parlerons de **l'aire d'alimentation de captage de Pré de la Rivière**.

Détermination du Bassin d'Alimentation de Captage

L'AAC hydrogéologique a été déterminée à partir de la piézométrie, du bilan hydrique et des traçages. Les limites de l'AAC globale ont été définies en intégrant les périmètres de protection.

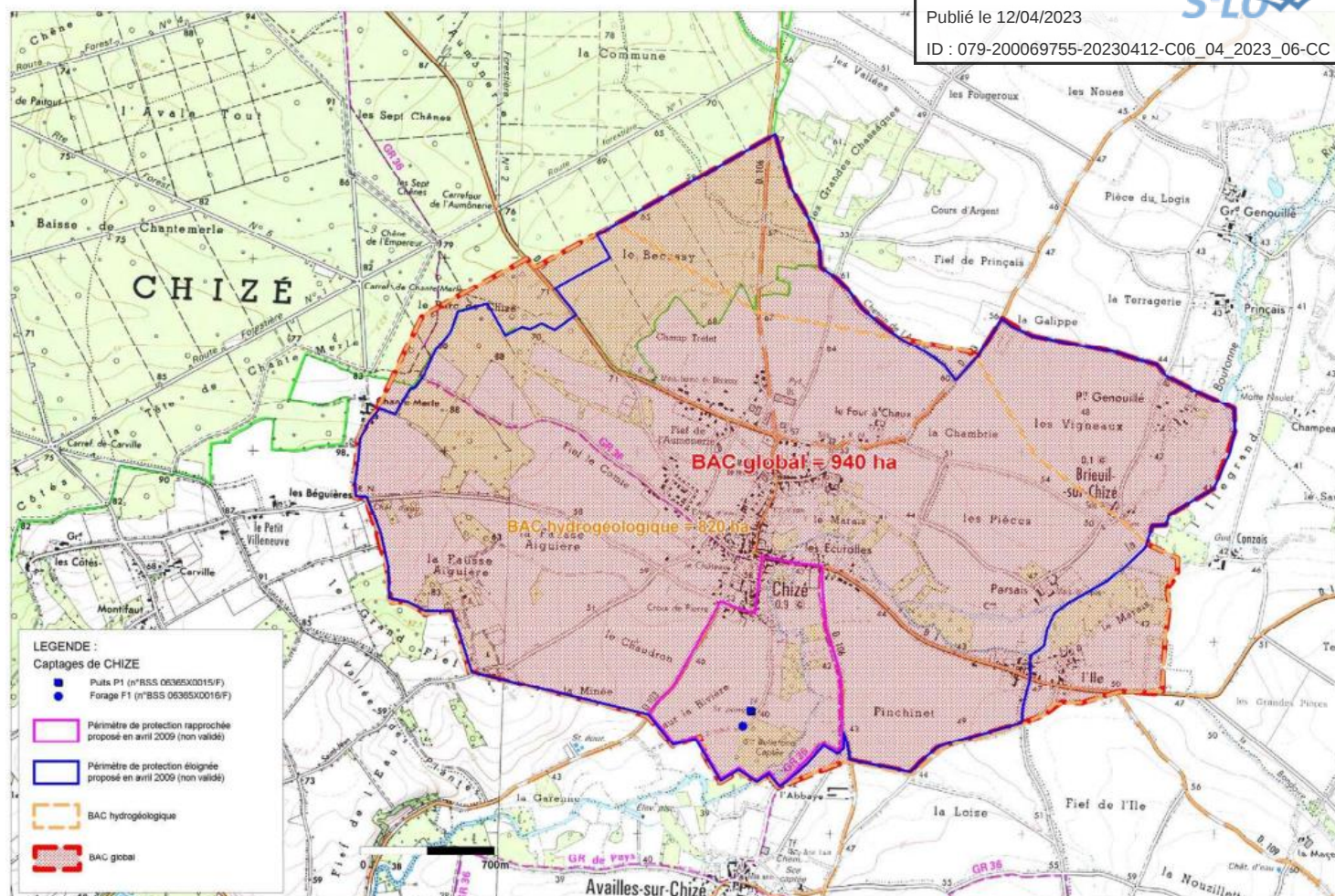


Figure : Aire d'Alimentation des Captages de Pré de la Rivière (source : Etude sous maîtrise de l'Agence de l'Eau – Aire d'Alimentation des Captages et vulnérabilités intrinsèques de l'aquifère)

Contexte administratif

L'Aire d'Alimentation de Captage **recoupe 3 communes** : Brieuil-sur-Chizé, Chizé et Villiers-sur-Chizé. Ces communes appartiennent à la communauté de communes Mellois en Poitou.

Communes	Surface de la commune comprise dans l'AAC (en %)
Brieuil-sur-Chizé	25
Chizé	30
Villiers-sur-Chizé	3

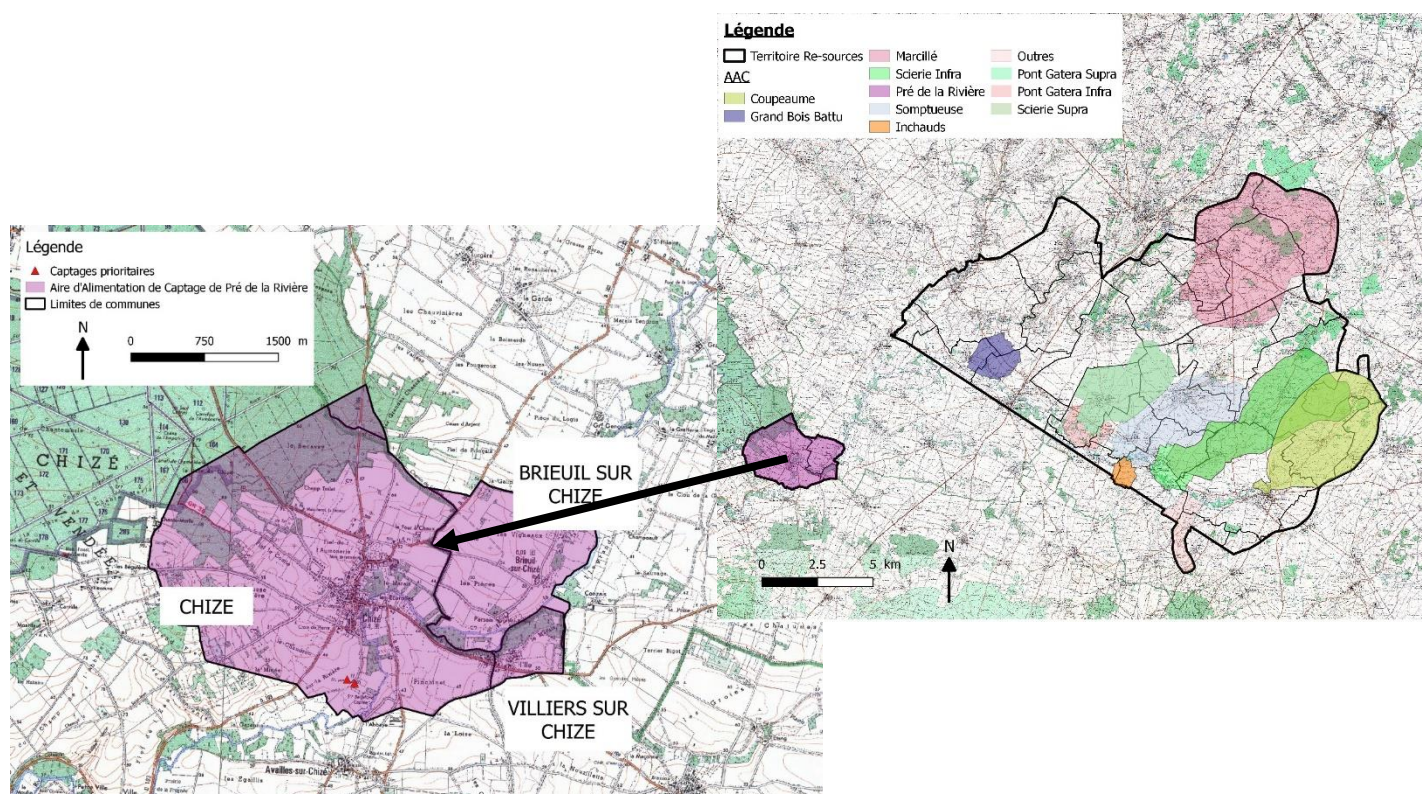


Figure : Localisation du captage de Pré de la Rivière et de son Aire d'Alimentation de Captage sur le territoire Re-Sources

Occupation du sol

Surface totale de l'AAC

940 ha (source : étude CALLIGEE 2009)

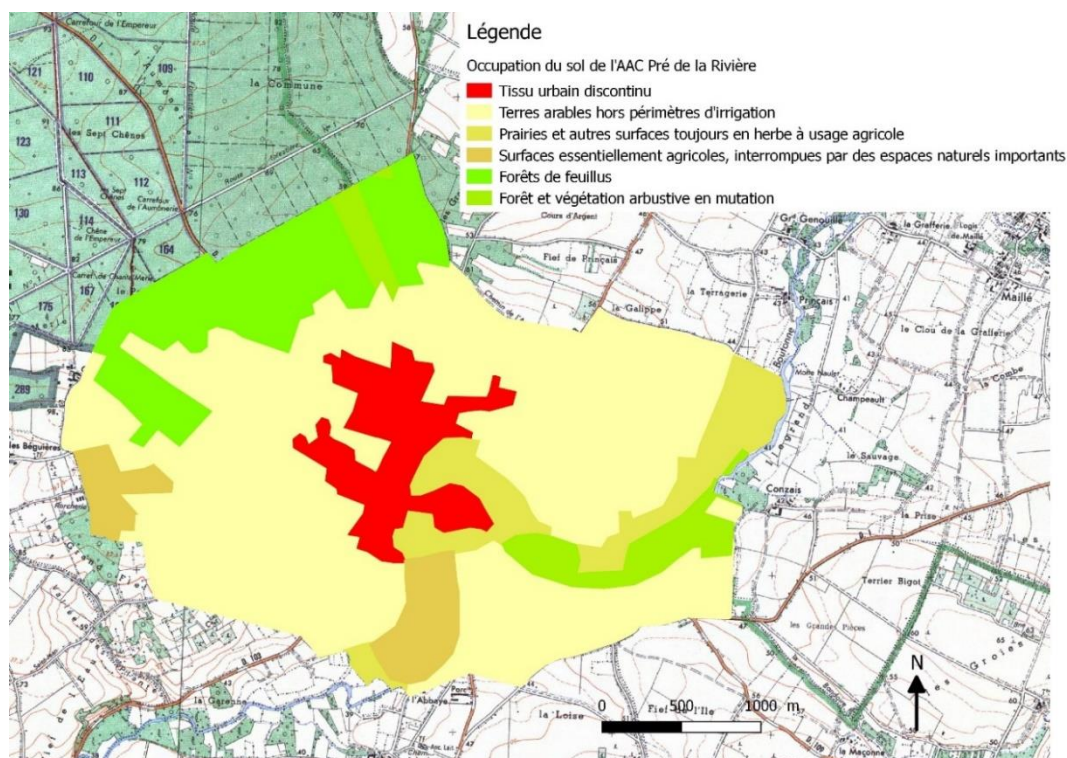
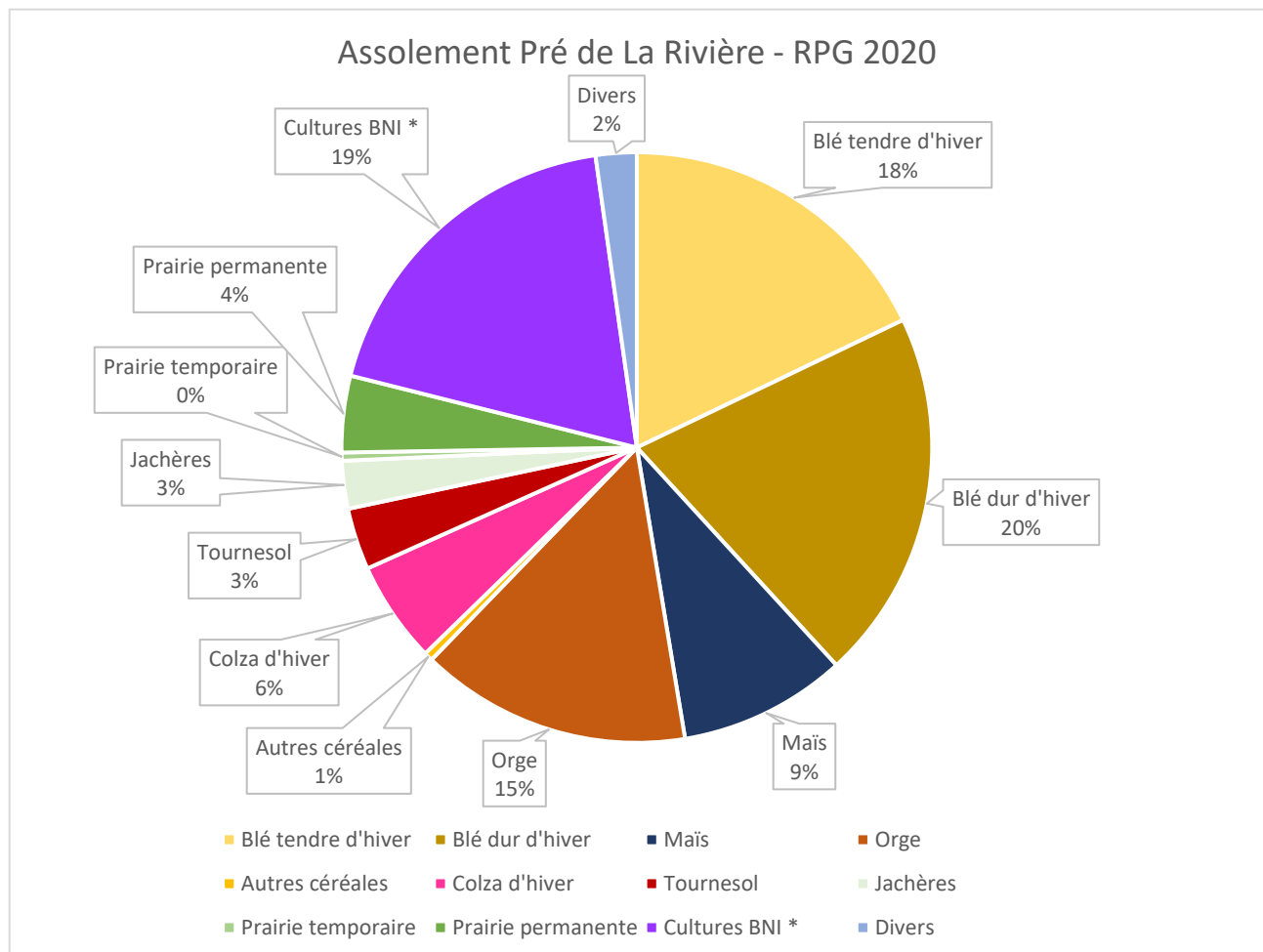


Figure : Occupation des sols de l'AAC de Pré de la Rivière (Source : Corine Land Cover 2012)

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Pré de la Rivière **est principalement à vocation agricole**. La SAU issue des données du RPG n'est pas mentionnée car elle évolue en fonction des années. Le bourg de Chizé constitue le tissu urbain discontinu. L'artisanat et l'industrie sont présents sur cette AAC de façon anecdotique.

Activité agricole

Nombre d'exploitations agricoles déclarées ayant au moins une parcelle sur l'AAC (RPG 2020)	26
Nombre d'exploitations agricoles déclarées qui exploitent 70 % de la SAU (RPG 2020)	7
Part de l'agriculture biologique (RPG 2020)	6,7 %



*légumineuses, protéagineux, méteils, sorgho, lin, millet, chanvre, moha, sarrasin, truffière

Enjeu biodiversité

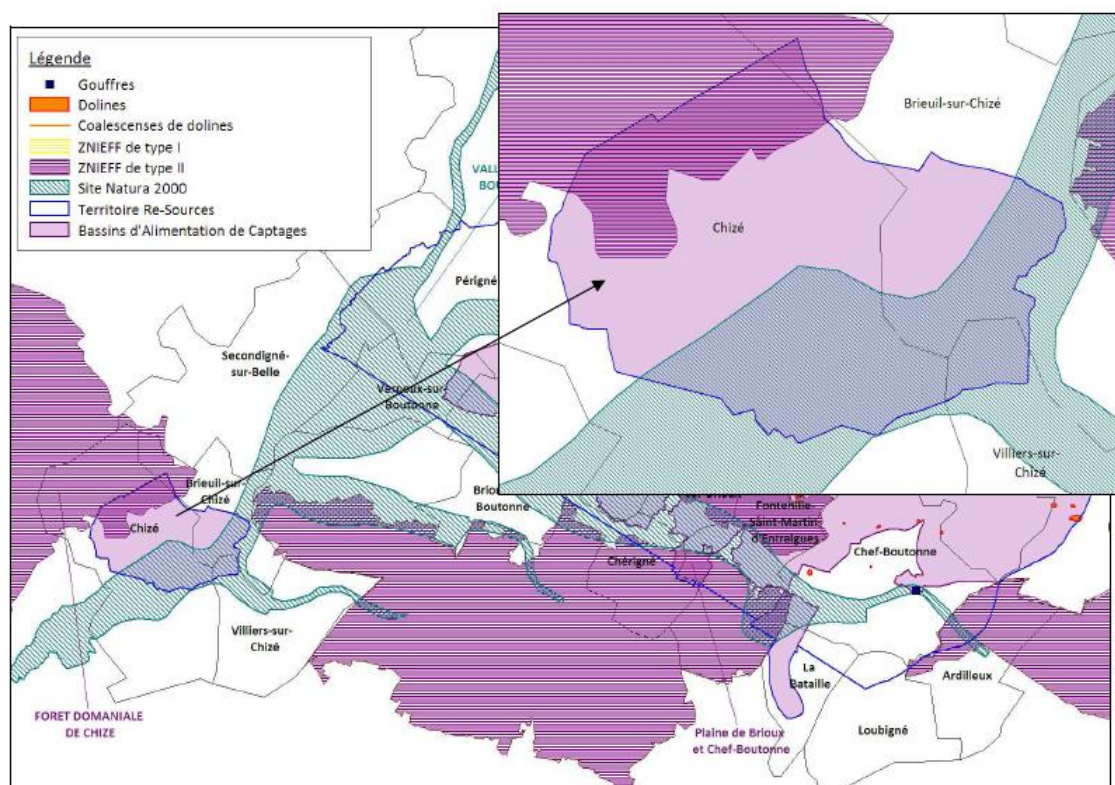


Figure : Cartographie des éléments remarquables milieux naturels de l'AAC de Pré de la rivière (source : DREAL Poitou-Charentes)

L'AAC de Pré de la Rivière est concernée par la zone Natura 2000 « Vallée de la Boutonne » et par la ZNIEFF de type I « Forêt domaniale de Chizé ». A ce titre, il existe un **double enjeu eau et biodiversité sur une partie de l'AAC**.

Nature des sols

La majorité des sols est de type « Groies ». Une surface moins importante est de type « Alluvions hydromorphes ».

Nature des sols	Réserve en eau (mm)	Pourcentage d'argile (%)	Roche mère	Texture de surface	Potentiel agronomique
Groies superficielles	30 à 50	40 à 70	Calcaire fissuré	Argilo-limoneux	Faible
Groies moyennes	80 à 110	20 à 30	Calcaire fissuré	Limono-argileux	Moyen
Alluvions hydromorphes très calcaires	150 à 170	50	Alluvions grossières	Argileuse	Bon

Figure : Caractéristiques des sols de l'AAC de Pré de la Rivière

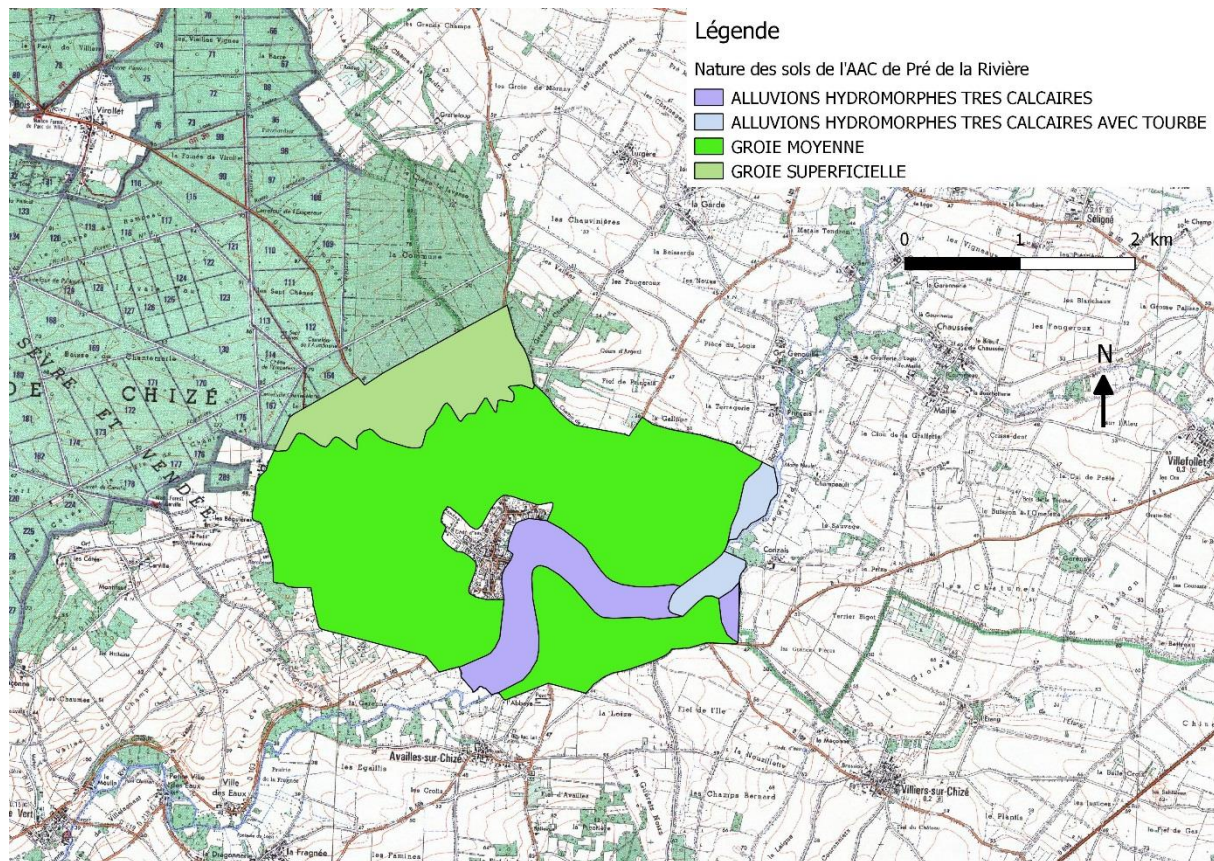


Figure : Types de sols de l'AAC de Pré de la Rivière

Le risque de lixiviation augmente lorsque les sols ont une réserve utile faible, une texture contenant peu d'argile et un sous-sol très filtrant (ex : le calcaire). De plus, un pourcentage d'argile supérieur à 30 % entraîne la formation de fentes de retrait qui sont des circuits d'infiltration préférentiels. Le risque de ruissellement augmente lorsque la texture de surface est limoneuse (phénomène de battance).

Nature des sols	Risque de ruissellement	Risque de lixiviation
Groies superficielles	Faible	Fort
Groies moyennes	Faible	Fort
Alluvions hydromorphes très calcaires	Faible	Faible

Figure : Risque de ruissellement et de lixiviation en fonction de la nature des sols de l'AAC de Pré de la Rivière

Nature karstique et régime hydrogéologique

L'aquifère est de type discontinu et fissuré du fait de la nature du sous-sol (calcaires).

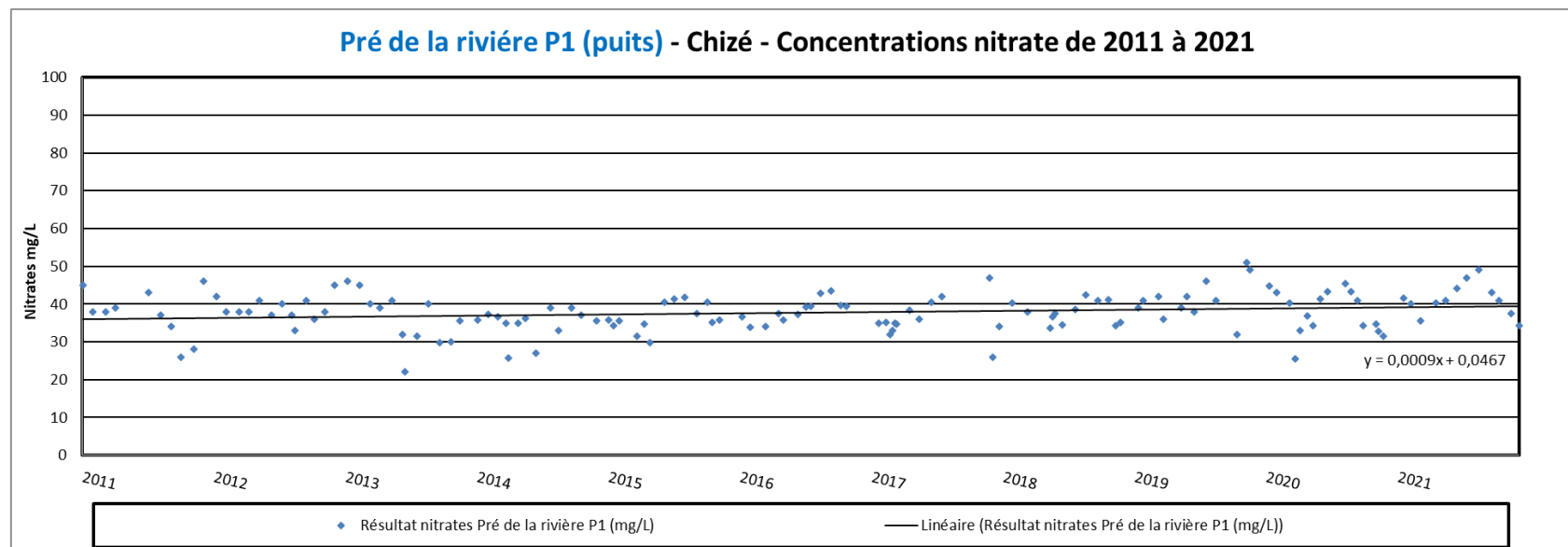
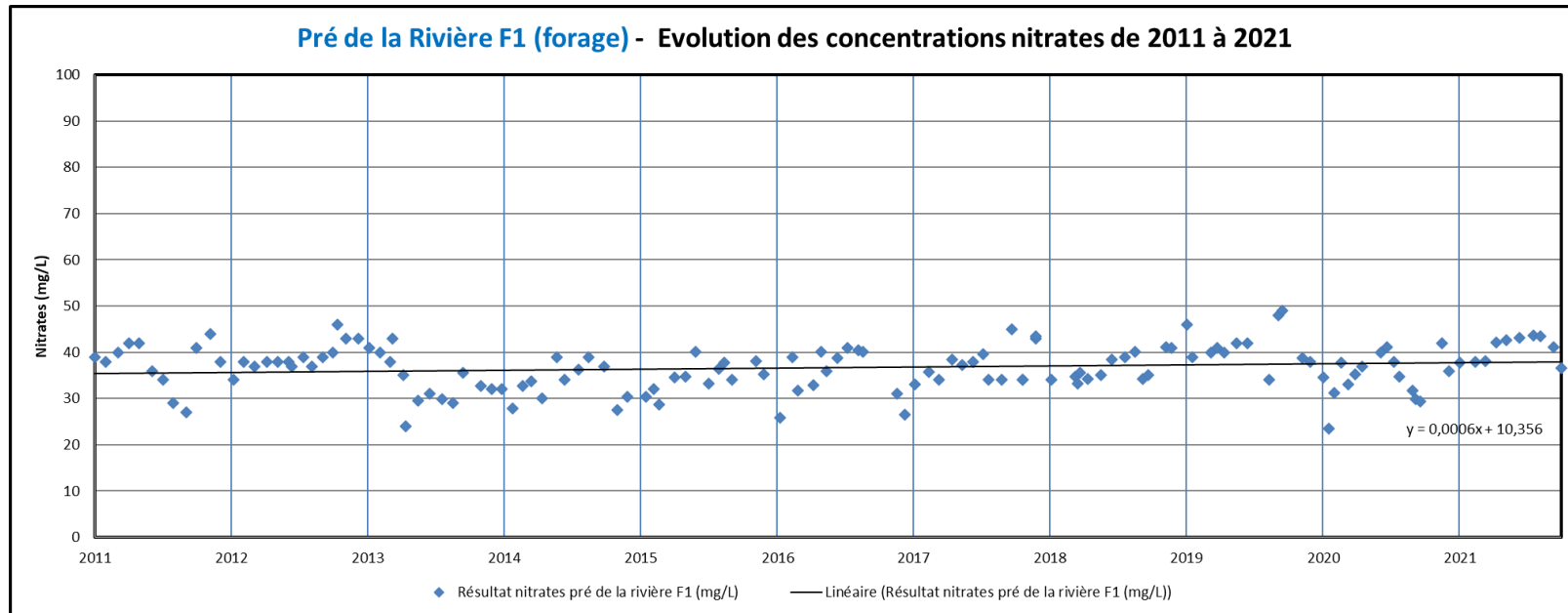
Résultats qualité nitrates

• Sur le PAT 2017-2021

PRE DE LA RIVIERE F1												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
36	36	42	35	40	50	100	23 - 49	36	38	entre 25 et 40	65	0 %

PRE DE LA RIVIERE P1												
Moyenne 2017 (mg/L)	Moyenne 2018 (mg/L)	Moyenne 2019 (mg/L)	Moyenne 2020 (mg/L)	Moyenne 2021 (mg/L)	Limite eau traitée (mg/L)	Limite eau brute (mg/L)	Min - Max 2017-2021 (mg/L)	Moyenne 2011-2016 (mg/L)	Moyenne 2017 - 2021 (mg/L)	Objectif moyenne 2017-2021 (mg/L)	Nombre d'analyses 2017-2021	Fréquence de détection au-dessus de 50 mg/L
36	37	41	38	41	50	100	25 - 51	37	39	entre 25 et 40	65	2 %

- Sur la période 2011-2021



- **Tendances à différentes échelles de temps**

	TENDANCE DEPUIS LE DEBUT DE NOS DONNEES	TENDANCE SUR LE PREMIER PAT 2011-2016	TENDANCE SUR LE DEUXIEME PAT 2017-2021	TENDANCE 2011-2021 (interprétation SMAEP4B et AEAG)
PRÉ DE LA RIVIÈRE F1	1991-2021 : baisse	2011-2016 : baisse	2017-2021 : hausse	Tendance en hausse.
PRÉ DE LA RIVIÈRE P1	1982-2021 : baisse	2011-2016 : stable	2017-2021 : hausse	Depuis 2014 la tendance est globalement en hausse.

Résultats qualité produits phytosanitaires sur le PAT 2017-2021

NOM CAPTAGE	NOMBRE D'ANALYSES DE 2017 A 2021	MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021 (nombre de détections)	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU-DESSUS DE 0,1 µg/L POUR LES MATIERES ACTIVES ET LES METABOLITES PERTINENTS DE 2017 A 2021	FRÉQUENCE DE DÉTECTION AU- DESSUS DE 0,5 µg/L POUR LA SOMME DES MOLÉCULES DÉTECTÉES DE 2017 A 2021
PRÉ DE LA RIVIÈRE F1	20	A2H (7) DEDIA (3)	0 %	0 %
PRÉ DE LA RIVIÈRE P1	20	A2H (11) AMPA (1) DEDIA (1)	0 %	0 %

Action spécifique

- Réseau intercultures courtes (action CouvInter) du fait de la problématique nitrates prégnante au captage.

ANNEXE N°2 - Liste et volume de molécules vendues sur le territoire Re-Sources en 2020 (BNV-d)

Nom	Groupe	Volume vendu 2020	% du total des ventes 2020
glyphosate	Herbicides	7839,02843	22,07 %
prosulfocarbe	Herbicides	6091,746917	17,15 %
pendimethaline	Herbicides	2355,452711	6,63 %
dimethenamide-p (dmta-p)	Herbicides	1639,248267	4,62 %
propyzamide	Herbicides	1273,104673	3,58 %
chlortoluron	Herbicides	1062,634836	2,99 %
soufre,soufre pour pulvérisation (micronise),soufre sublime,soufre triture,soufre triture ventile	Fongicides/Bactéricides	856,8505815	2,41 %
metaldehyde		822,1467107	2,31 %
s-metolachlore	Herbicides	796,163997	2,24 %
aclonifen	Herbicides	664,2485852	1,87 %
metobromuron	Herbicides	599,9313991	1,69 %
dichlorprop-p	Herbicides	594,1663004	1,67 %
prochloraze	Fongicides/Bactéricides	569,4167408	1,60 %
prothioconazole	Fongicides/Bactéricides	553,1260947	1,56 %
diflufenicanil	Herbicides	544,4658357	1,53 %
flufenacet	Herbicides	542,0092961	1,53 %
tebuconazole	Fongicides/Bactéricides	524,3466754	1,48 %
chlormequat chlorure		469,3621104	1,32 %
flurochloridone	Herbicides	463,276501	1,30 %
chlorothalonil	Fongicides/Bactéricides	402,8948325	1,13 %
cyprodinyl	Fongicides/Bactéricides	361,9667523	1,02 %
azoxystrobine	Fongicides/Bactéricides	310,8632164	0,88 %
2,4-mcpa	Herbicides	300,8569206	0,85 %
phosphate ferrique		263,0751424	0,74 %
metazachlore	Herbicides	211,7469196	0,60 %
alcools terpeniques		210,2919558	0,59 %
fenpropidine	Fongicides/Bactéricides	206,5742867	0,58 %
mepiquat-chlorure		184,4494157	0,52 %
metconazole	Fongicides/Bactéricides	183,2875986	0,52 %
cypermethrine,zetacypermethrine	Insecticides/Acaricides	169,7415463	0,48 %
2,4-d	Herbicides	168,4948825	0,47 %
bentazone	Herbicides	166,8590075	0,47 %
clethodime	Herbicides	163,83476	0,46 %
dicamba	Herbicides	151,1008531	0,43 %

phosmet	Insecticides/Acaricides	139,87741	0,39 %
fluopyram	Fongicides/Bactéricides	134,4396503	0,38 %
ethephon		127,7771495	0,36 %
terbuthylazine	Herbicides	125,4294479	0,35 %
napropamide	Herbicides	121,9161605	0,34 %
dimethachlore	Herbicides	116,18295	0,33 %
fluxapyroxad	Fongicides/Bactéricides	102,7687169	0,29 %
pyrimicarbe	Insecticides/Acaricides	100,208134	0,28 %
bixafen	Fongicides/Bactéricides	99,88728863	0,28 %
fluroxypyr	Herbicides	97,58006033	0,27 %
mesotrione	Herbicides	92,7982514	0,26 %
quinmerac	Herbicides	90,59938321	0,26 %
imazamox	Herbicides	86,52498673	0,24 %
benzovindiflupyr	Fongicides/Bactéricides	85,38961633	0,24 %
pinoxaden	Herbicides	85,14714996	0,24 %
spiroxamine	Fongicides/Bactéricides	79,84182	0,22 %
bromoxynil octanoate	Herbicides	77,54141913	0,22 %
mefentrifluconazole		76,4844269	0,22 %
pyrimethanil	Fongicides/Bactéricides	72,0550512	0,20 %
metrafenone	Fongicides/Bactéricides	68,47645641	0,19 %
isoxaflutole	Herbicides	66,13153848	0,19 %
difenoconazole	Fongicides/Bactéricides	65,94746304	0,19 %
bifenox	Herbicides	62,7177364	0,18 %
cloquintocet-mexyl	Herbicides	61,1375608	0,17 %
bromuconazole	Fongicides/Bactéricides	60,08446658	0,17 %
pyraclostrobine	Fongicides/Bactéricides	51,43174612	0,14 %
lambda-cyhalothrine	Insecticides/Acaricides	50,16545077	0,14 %
mefenpyr-diethyl	Herbicides	48,64114968	0,14 %
cyprosulfamide	Herbicides	47,6010167	0,13 %
fludioxonil	Fongicides/Bactéricides	46,17608341	0,13 %
sedaxane	Fongicides/Bactéricides	44,71697337	0,13 %
metalaxyl-m	Fongicides/Bactéricides	43,42356581	0,12 %
bromoxynil	Herbicides	42,64941007	0,12 %
picolinafen	Herbicides	41,36507223	0,12 %
triallate	Herbicides	40,2253416	0,11 %
boscalid	Fongicides/Bactéricides	39,45455296	0,11 %
nicosulfuron	Herbicides	37,35858194	0,11 %
tritosulfuron	Herbicides	36,8430039	0,10 %
clopyralid	Herbicides	34,20753548	0,10 %
metamitrone	Herbicides	31,4376416	0,09 %
tribenuron-methyle	Herbicides	29,59939341	0,08 %
trinexapac-ethyl		29,59673045	0,08 %
mecoprop-p (mcpp-p)	Herbicides	29,53860952	0,08 %
tetraconazole	Fongicides/Bactéricides	27,8717811	0,08 %
pyroxsulame	Herbicides	27,76046063	0,08 %

cycloxydime	Herbicides	27,74743845	0,08 %
silthiofam	Fongicides/Bactéricides	26,67200375	0,08 %
clodinafop-propargyl	Herbicides	26,09227667	0,07 %
tefluthrine	Insecticides/Acaricides	26,09018716	0,07 %
thiencarbazone-methyl	Herbicides	24,165616	0,07 %
tau-fluvalinate	Insecticides/Acaricides	23,60171484	0,07 %
trifloxystrobine	Fongicides/Bactéricides	23,46347722	0,07 %
clomazone	Herbicides	22,80902717	0,06 %
isofetamide	Fongicides/Bactéricides	22,7679084	0,06 %
cymoxanil	Fongicides/Bactéricides	22,26909853	0,06 %
triclopyr	Herbicides	21,5142306	0,06 %
cyproconazole	Fongicides/Bactéricides	21,501964	0,06 %
ethofumesate	Herbicides	20,95252058	0,06 %
2,4-mcpb	Herbicides	20,25309	0,06 %
chlorpyrifos-methyl	Insecticides/Acaricides	18,911884	0,05 %
fluazifop-p-butyl	Herbicides	18,41512413	0,05 %
cuivre du sulfate de cuivre, cuivre du sulfate tetracuvrique et tricalcique	Fongicides/Bactéricides	17,86638936	0,05 %
tembotrione	Herbicides	17,06658808	0,05 %
dicamba dimethylammonium	Herbicides	16,68702	0,05 %
mesosulfuron-methyl	Herbicides	16,22632046	0,05 %
clopyralid (sous forme de sel de monoethanolamine)	Herbicides	16,09028219	0,05 %
quizalofop-p-ethyl	Herbicides	15,2566404	0,04 %
isoxadifen-ethyl	Herbicides	15,19186923	0,04 %
deltamethrine	Insecticides/Acaricides	14,99426902	0,04 %
prohexadione-calcium		13,14183026	0,04 %
benoxacor	Herbicides	12,82143275	0,04 %
metsulfuron-methyl	Herbicides	12,25857833	0,03 %
esfenvalerate	Insecticides/Acaricides	11,3639265	0,03 %
florasulame	Herbicides	10,93149505	0,03 %
phenmediphame	Herbicides	9,60297673	0,03 %
pyridate	Herbicides	9,5418426	0,03 %
piclorame	Herbicides	8,073644592	0,02 %
thifensulfuron-methyle	Herbicides	7,898823278	0,02 %
foramsulfuron	Herbicides	7,701115125	0,02 %
lenacile	Herbicides	7,340847266	0,02 %
chlorantraniliprole	Insecticides/Acaricides	7,29825396	0,02 %
mancozebe	Fongicides/Bactéricides	6,75740014	0,02 %
iodosulfuron-methyl-sodium	Herbicides	6,693167265	0,02 %
2,4-db	Herbicides	6,381084	0,02 %
butoxyde de piperonyl	Insecticides/Acaricides	6,151671488	0,02 %
thiophanate-methyl	Fongicides/Bactéricides	5,723859176	0,02 %
fluoxastrobine	Fongicides/Bactéricides	5,7096585	0,02 %
pethoxamide	Herbicides	5,641675	0,02 %

aminopyralid	Herbicides	5,181224703	0,01 %
carfentrazone ethyl	Herbicides	4,744337052	0,01 %
alphamethrine	Insecticides/Acaricides	4,65667316	0,01 %
fenoxaprop-p-ethyl	Herbicides	4,635442425	0,01 %
paclobutrazol		4,255908125	0,01 %
thirame	Fongicides/Bactéricides	4,125422128	0,01 %
halauxifen-methyl		3,825929378	0,01 %
cuivre de l'hydroxyde de cuivre	Fongicides/Bactéricides	2,859002004	0,0081 %
prosulfuron	Herbicides	2,490492735	0,0070 %
triticonazole	Fongicides/Bactéricides	2,406448242	0,0068 %
pyrimiphos-methyl	Insecticides/Acaricides	2,392783758	0,0067 %
diclofop methyl	Herbicides	2,35960452	0,0066 %
isoxaben	Herbicides	2,311175953	0,0065 %
acide pelargonique	Autres usages	2,257157024	0,0064 %
etofenprox	Insecticides/Acaricides	1,670280988	0,0047 %
cuivre du sulfate tribasique	Fongicides/Bactéricides	1,289964792	0,0036 %
penoxsulame	Herbicides	1,19992114	0,0034 %
fosetyl-aluminium	Fongicides/Bactéricides	1,125897	0,0032 %
folpel	Fongicides/Bactéricides	1,0671375	0,0030 %
amidosulfuron	Herbicides	0,762318195	0,0021 %
propaquizafop	Herbicides	0,7564055	0,0021 %
triflusaluron-methyl	Herbicides	0,736142299	0,0021 %
metalaxyl	Fongicides/Bactéricides	0,617175753	0,0017 %
propoxycarbazone sodium	Herbicides	0,54983208	0,0015 %
fleur de chaux (chaux éteinte)	Autres usages	0,4681755	0,0013 %
cuivre de l'oxyde cuivreux	Fongicides/Bactéricides	0,45543645	0,0013 %
ipconazole	Fongicides/Bactéricides	0,425670907	0,0012 %
flazasulfuron	Herbicides	0,383851675	0,0011 %
laminarine		0,36428979	0,0010 %
cuivre de l'oxychlorure de cuivre	Fongicides/Bactéricides	0,336126	0,0009 %
dimoxystrobine	Fongicides/Bactéricides	0,327365	0,0009 %
metribuzine	Herbicides	0,30752192	0,0009 %
sulfosulfuron	Herbicides	0,270415512	0,0008 %
benfluraline	Herbicides	0,2296629	0,0006 %
daminozide		0,2040765	0,0006 %
chlorprophame	Herbicides	0,16877715	0,0005 %
flumioxazine	Herbicides	0,1636405	0,0005 %
desmediphame	Herbicides	0,14677138	0,0004 %
zirame	Fongicides/Bactéricides	0,137925026	0,0004 %
dimethomorphe	Fongicides/Bactéricides	0,12868203	0,0004 %
spinosad	Insecticides/Acaricides	0,086575459	0,0002 %
betacyfluthrine,cyfluthrine	Insecticides/Acaricides	0,08182025	0,0002 %
pyrethres naturels,pyrethrines	Insecticides/Acaricides	0,055275015	0,0002 %

huile de vaseline,huile minerale blanche,huile minerale paraffinique	Insecticides/Acaricides	0,039230706	0,0001 %
abamectine	Insecticides/Acaricides	0,035411724	0,0001 %
decane-1-ol		0,03251052	0,0001 %
azadirachtine	Insecticides/Acaricides	0,029123395	0,0001 %
kresoxim-methyl	Fongicides/Bactéricides	0,0280924	0,0001 %
phosphure d'aluminium	Insecticides/Acaricides	0,02173248	0,0001 %
acrinathrine	Insecticides/Acaricides	0,01800675	0,0001 %
fenbuconazole	Fongicides/Bactéricides	0,0096036	0,00003 %
hydrazide maleique		0,00331695	0,00001 %
indoxacarbe	Insecticides/Acaricides	0,00302364	0,00001 %
maltodextrine	Insecticides/Acaricides	0,002714012	0,00001 %
propamocarbe		0,0024062	0,00001 %
bacillus thuringiensis serotype 3a 3b,bacillus thuringiensis sp. tenebrionis,bacillus thuringiensis ssp kurstaki,bacillus thuringiensis ssp kurstaki souche eg 2348,bacillus thuringiensis ssp kurstaki souche sa-11,bacillus thuringiensis s��rotype h 7	Insecticides/Acaricides	0,0015663	0,0000044 %
fosetyl	Fongicides/Bactéricides	0,0014074	0,0000040 %
adoxophyes orana granulovirus souche bv-0001,ampelomyces quisqualis souche aq10,bacillus firmus i-1582,bacillus pumilus souche qst 2808,cerevisane,cire,cire d'abeille,clonostachys rosea j1446 (anciennement gliocladium catenulatum),coniothyrium minitans souche con/m/91-08,cos-oga,cydia pomonella granulovirus,e8,e10-dod��cadi��ne-1-ol + t��trad��cylac��tate,engrais divers,essence de girofle,gomme manille,graisse de mouton,huile de poisson,huile vegetale,hydrolys��t de proteines,kieselguhr,npv ha (nucleopolyhedrovirus d'helicoverpa armigera),paecilomyces fumosoroseus apopka souche 97,phlebiopsis gigantea,poivre,pseudomonas chlororaphis souche ma 342,trichoderma asperellum icc012,trichoderma harzianum		0,00116224	0,0000033 %

souche t22,virus de la granulose,virus zymv-wk			
cyazofamide	Fongicides/Bactéricides	0,000756	0,0000021 %
flonicamide	Insecticides/Acaricides	0,00030575	0,0000009 %
oxadiazon	Herbicides	0,000239712	0,0000007 %
imazaquine		0,000167072	0,0000005 %
sulcotrione	Herbicides	0,0000945	0,0000003 %
pyriproxylene	Insecticides/Acaricides	0,0000908	0,0000003 %
bifenazate	Insecticides/Acaricides	0,00005448	0,0000002 %
acibenzolar-s-methyl	Fongicides/Bactéricides	0,00002961	0,0000001 %
thiabendazole	Fongicides/Bactéricides	0,00002724	0,0000001 %
phosphure de zinc		0,000021792	0,0000001 %
cyflufenamid	Fongicides/Bactéricides	0,00000315	0,00000001 %

ANNEXE N°3 - Détections de molécules sur le PAT 2017-2021

Molécule détectée 2017-2021	Nombre de détections 2017-2021 tous captages confondus	% du total des détections	Statut molécule phytosanitaire en 2022
DEA	66	17,65 %	Interdite
A2H	57	15,24 %	Interdite
MÉTAZACHLORE ESA	53	14,17 %	Autorisée
ALACHLORE ESA	46	12,30 %	Interdite
BISPHÉNOL A	3	0,80 %	
MÉTOLACHLORE ESA	36	9,63 %	Autorisée
DEDIA	32	8,56 %	Interdite
DEA2H	14	3,74 %	Interdite
DIMÉTACHLORE CGA 369873	12	3,21 %	Autorisée
DIMÉTHÉNAMIDE	11	2,94 %	Autorisée
MÉTALDÉHYDE	11	2,94 %	Autorisée
NICOSULFURON	9	2,41 %	Autorisée
AMPA	4	1,07 %	Autorisée
FLUFÉNACET ESA	4	1,07 %	Autorisée
METSULFURON-MÉTHYL	2	0,53 %	Autorisée
PROSULFOCARBE	2	0,53 %	Autorisée
CHLORPROPHAME	1	0,27 %	Interdite
DDT 24'	1	0,27 %	Interdite
IMIDACLOPRIDE	1	0,27 %	Interdite
BENTAZONE	1	0,27 %	Autorisée
CHLORTOLURON	1	0,27 %	Autorisée
DIMÉTACHLORE	1	0,27 %	Autorisée
ÉTHOFUMÉSATE	1	0,27 %	Autorisée
MÉTAZACHLORE	1	0,27 %	Autorisée
MÉTAZACHLORE OXA	1	0,27 %	Autorisée
OMÉTHOATE	1	0,27 %	Interdite
MÉTOLACHLORE	1	0,27 %	Autorisée
PROSULFURON	1	0,27 %	Autorisée
TOTAL DETECTIONS	374		

Source du statut de la substance (autorisée/interdite) : base de données E-Phy de l'Anses

ANNEXE N°4 - Liste des 94 molécules phytosanitaires recherchées dans le cadre du PAT 2017-2021

Nombre	Listing molécules produits phytosanitaires recherchées 2017--2021	Nombre	Listing molécules produits phytosanitaires recherchées 2017--2021	
1	2-hydroxy atrazine (2AH)	48	fluroxypyr	
2	2,4-DB sel diméthylamine	49	flurtamone	
3	2,4-MCPA	50	flutriafol	
4	aclonifen	51	fluxapyroxad	
5	amidosulfuron	52	glyphosate	
6	atrazine	53	imazamox	
7	azoxystrobine	54	iodosulfuron-méthyl-sodium	
8	béflubutamide	55	ioxynil	
9	bentazone	56	isoproturon	
10	bifénox	57	isoxaflutole	
11	bixafen	58	lambda-cyhalothrine	
12	boscalid	59	laminarine	
13	bromoxynil (octanoate)	60	mécoprop	
14	carfentrazone-éthyle	61	méfenpyr-diéthyl	
15	chlorothalonil	62	mesosulfuron-methyl	
16	chlorpyriphos-éthyl	63	mésotrione	
17	chlortoluron	64	Métaldéhyde	
18	cléthodime	65	métazachlore	
19	clodinafop-propargyl	66	metconazole	
20	clomazone	67	Métolachlore ou S-métolachlore	légende
21	clopyralid	68	métrafénone	molécules utilisées (enquête sol et eau)
22	cloquintocet-mexyl	69	metsulfuron méthyle	molécules retrouvées
23	cycloxydime	70	napropamide	
24	cyperméthrine	71	nicosulfuron	
25	cyproconazole	72	oxadiazon	
26	cyprodinil	73	pendiméthaline	
27	deltaméthrine	74	picolinafen	
28	déséthylatrazine (DEA)	75	picoxystrobine	
29	déséthyl déisopropyl atrazine (DEDIA)	76	Pinoxaden	

30	diazinon	77	prochloraze
31	dicamba	78	propiconazole
32	dichlorprop	79	propyzamide
33	difénoconazole	80	prosulfocarbe
34	diflufenican	81	prosulfuron
35	diflufenicanil	82	prothioconazole
36	diméthachlore	83	Pyraclostrobine
37	dimethenamid-p	84	pyrimicarbe
38	dimoxystrobine	85	pyroxsulame
39	diquat	86	quinmérac
40	Epoxiconazole	87	sulfosulfuron
41	esfenvalérate	88	tébuconazole
42	étofenprox	89	tembotrione
43	fenpropimorphe	90	Thiaclopride
44	florasulam	91	thiencarbazone-methyl
45	flufénacet	92	thifensulfuron-méthyle
46	fluoxastrobine	93	tribénuron-méthyle
47	flurochloridone	94	trifloxystrobine
		95	zetacyperméthrine

ANNEXE N° 5 - Contexte réglementaire

➤ Code de la santé publique

Le Code de la Santé publique rappelle l'obligation de :

- Distribuer une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur : *Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.*
- Définir des périmètres de protection des captages d'eau potable : Articles L.1321-2, R.1321-13 et R.1321-14 du Code de la Santé Publique.

L'ensemble des captages « prioritaires » de la Boutonne Amont ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Des arrêtés préfectoraux précisent les périmètres de protection et les servitudes associées à chaque captage.

➤ Directive cadre sur l'eau et objectifs à l'horizon 2027

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, s'applique à l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne et établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau. Elle fixe comme objectif principal d'atteindre, d'ici 2027, un bon état écologique et chimique des masses d'eaux tant souterraines que de surface.

La Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs environnementaux et des échéances communes à tous les États membres. Sa mise en œuvre s'effectue selon un cycle de gestion de 6 ans, découpé en quatre étapes :

- Étape 1 : état des lieux des différents bassins hydrographiques.
- Étape 2 : définition du plan de gestion qui fixe les objectifs environnementaux et des orientations pour les atteindre. On parle du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
- Étape 3 : définition du Programme De Mesures (PDM) à adopter. Ce document complète le SDAGE en identifiant les actions à mener pour aboutir aux objectifs.
- Étape 4 : mise en œuvre et suivi des SDAGE et PDM.

➤ SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Le territoire de la Boutonne amont appartient au bassin Adour-Garonne et en particulier au bassin versant de la Boutonne (qui appartient au bassin de la Charente). Il est couvert par des documents de planification et de gestion de l'eau à différentes échelles : le SDAGE à l'échelle du grand bassin hydrographique Adour-Garonne et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Boutonne.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques.

Le SDAGE 2022-2027 se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs :

- Créer les conditions de gouvernances favorables,
- Réduire les pollutions,
- Agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Il intègre et complète, sous forme de principes fondamentaux d'action, les mesures issues du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne validé en 2018.

➤ SAGE Boutonne

Le territoire de la Boutonne amont est entièrement intégré au périmètre du SAGE Boutonne porté par le SYndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la BOuttonne (SYMBO).

Le SAGE en vigueur (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable - PAGD et règlement) est celui approuvé en 2016. Il est décliné en 5 enjeux principaux : Gouvernance, Milieux Aquatiques, Quantité, Qualité et Inondations. 26 orientations et 79 dispositions/actions sont à mettre en œuvre sur la période 2016-2026.

➤ Projet de territoire du Bassin de la Boutonne

Le bassin de la Boutonne est concerné par des problématiques d'étiages sévères récurrents. Ces assecs ne sont pas nouveaux mais ils se sont accentués ces dernières années en fréquence et en durée. Parmi tous les usages de l'eau, l'agriculture est le plus gros consommateur de volumes d'eau sur le bassin et ces derniers sont concentrés sur une partie restreinte de l'année.

De nombreux efforts ont été consentis par la profession agricole mais ce n'est pas encore suffisant pour pouvoir atteindre le bon état des masses d'eau demandé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Plusieurs dispositions ont été mises en place pour résoudre le déséquilibre quantitatif dont l'établissement de volumes prélevables par usage et par nappe.

Afin d'atteindre l'objectif fixé dans le SAGE Boutonne de prélèvements agricoles dans la nappe d'accompagnement et cours d'eau qui est de 3,8 Mm³, des mesures ont été mises en œuvre dans un programme d'actions appelé **projet de territoire de la Boutonne. Ce dernier est porté par le SYMBO et co-animé par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime.** Un premier programme d'actions a été animé de 2016 à 2020 et un second programme a été défini sur la période 2022-2026.

Ce projet de territoire, nécessaire au financement public des réserves de substitution, est un outil encadré par la note ministérielle du 4 juin 2015 afin de proposer un panel de leviers complémentaires à mobiliser.

➤ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006

L'article 21 de cette loi prévoit de délimiter des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des AAC d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur et d'y établir des programmes d'actions.

Le décret relatif aux Zones Soumises à Contraintes Environnementale (ZSCE) du 14 mai 2007 décline le processus à mettre en œuvre pour l'application de cet article sur les zones érosives, les zones humides et les aires d'alimentation de captages.

Ce dispositif permet au préfet dans un premier temps de prendre un arrêté concernant la ZSCE (par exemple la zone de protection du captage). Dans un second temps, il arrête sur cette zone un programme d'actions agricoles volontaires efficaces qui définit les objectifs de réalisation à atteindre et les délais correspondants, les moyens prévus, les effets escomptés sur le milieu et les indicateurs permettant de les évaluer dans un délai de un à trois ans. Au terme de cette évaluation, le préfet peut rendre obligatoire toute ou partie du programme en fonction de l'atteinte des objectifs de réalisation.

➤ Grenelle de l'environnement

La préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution d'eau potable a été identifiée comme un objectif particulièrement prioritaire. Il s'agit de « protéger l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012. » La Loi Grenelle I (article 27 de la loi dite « Grenelle » du 3 août 2009) précise que l'objectif de protection des captages les plus menacés par des pollutions diffuses est atteint lorsqu'un plan d'actions est mis en œuvre avant 2012.

Si ce plan d'actions basé sur le volontariat n'est pas jugé efficace, il sera alors mis en place de façon réglementaire via le dispositif ZSCE.

➤ Directive nitrates – 6e programme d'actions zones vulnérables

La directive dite « nitrates » adoptée en 1991 vise à « réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles, prévenir toute nouvelle pollution de ce type » (*extrait art. 1^{er} de la directive du 12 décembre 1991*).

Des programmes d'actions sont définis et rendus obligatoires sur les zones dites vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

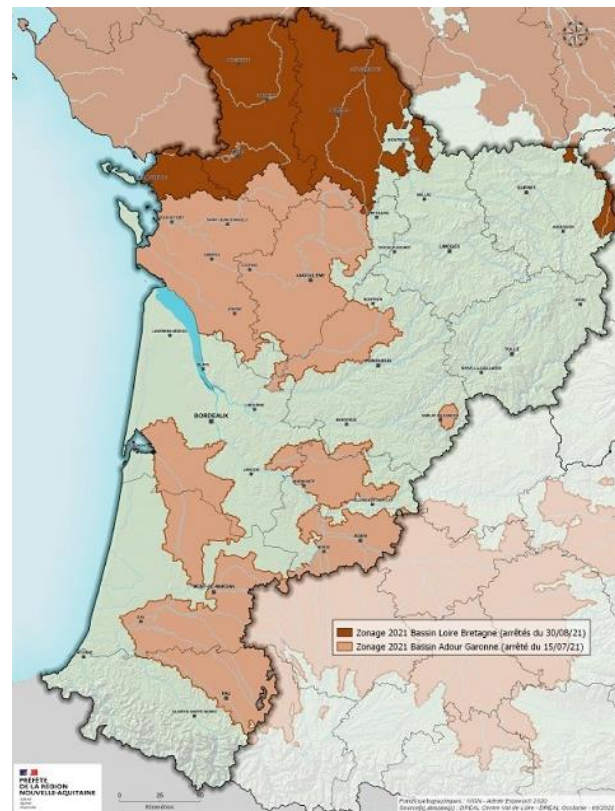
La carte ci-contre (source : site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine « Quelles sont les zones vulnérables en Nouvelle-Aquitaine ? ») présente les zones vulnérables aux nitrates sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble du Département des Deux-Sèvres et donc tout le territoire Re-Sources de la Boutonne Amont est situé en zone vulnérable.

La mise en œuvre de cette directive en France a donné lieu depuis 1996 à 6 générations de programmes d'actions en zone vulnérable (PAZV) à la pollution par les nitrates d'origine agricole qui se déclinent en deux volets :

- Programme national (arrêté du 19 décembre 2011 modifié)
- Programme régional (arrêté du 12 juillet 2018).

Un 7ème PAZV est en cours d'élaboration au moment de l'écriture du troisième contrat Re-Sources.



La mise en œuvre de ces programmes porte notamment sur :

- Les périodes d'épandage des fertilisants azotés,
- Les capacités de stockage des effluents d'élevage et le plan prévisionnel de fumure,
- La couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses,
- Les bandes enherbées le long de certains cours d'eau,
- La définition de Zones d'Actions Renforcées (ZAR).

La mise en œuvre de Zones d'Actions Renforcées (ZAR) est réalisée lorsque la teneur en nitrates est supérieure à 50 mg/L (Article R. 211-81-1 du Code de l'Environnement). **Les AAC des captages prioritaires de Marcillé, La Scierie Supra, Coupeaume 2 et Grand Bois Battu sont classés en ZAR.**

ANNEXE N°6 - Liste des 222 molécules phytosanitaires recherchées dans le cadre du PAT 2023-2027

Cette liste de 222 molécules correspond à celles analysées dans le cadre de l'autosurveillance des captages Grenelle par le Conseil Départemental 79 de 2017 à 2021. Cette liste de 22 molécules a été formulée à partir des 28 molécules différentes détectées sur le second PAT et à partir desquelles le laboratoire d'analyses regroupe ces dernières dans des packs de molécules d'où le nombre plus important.

Cette liste pourra être modifiée durant le programme en fonction des évolutions techniques des laboratoires, de la liste des molécules vendues sur le territoire et de l'apparition de nouvelles molécules qui pourraient être détectées dans le cadre du contrôle sanitaire.

La liste de base des 222 molécules sera utilisée pour comparer les détections du deuxième et du troisième programme et ainsi analyser l'évolution de ce paramètre.

MOLÉCULE	NATURE	MOLÉCULE	NATURE
2,4-D	PESTICIDES MULTI FAMILLES	HEXACHLOROBENZÈNE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
2,4-DB	PESTICIDES MULTI FAMILLES	HEXAACONAZOLE	
2,4-MCPA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	HEXAZINONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
2,4-MCPB	PESTICIDES MULTI FAMILLES	HYDROXYTERBUTHYL LAZINE	METABOLITES DES TRIAZINES
2,4,5-T	PESTICIDES MULTI FAMILLES	IMAZAMÉTHABENZ	PESTICIDES MULTI FAMILLES
2,4-DICHLOROANILINE		IMAZAMÉTHABENZ-METHYL	
2,6 DIETHYLANILINE		IMAZAMOX	PESTICIDES MULTI FAMILLES
3,4-DICHLOROANILINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	IMIDACLOPRIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
4-ISOPROPYLANILINE		IODOSULFURON-MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
6 CHLORO 4 HYDROXY 3 PHENYL PYRIDAZ	PESTICIDES DIVERS	IOXYNIL OCTANOATE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ACÉTOCHLORE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	IPPMU (1-(4-ISOPROPYLPHÉNYL)-3-MÉTHYL-URÉE)	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ACÉTOCHLORE ESA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES	IPPU (1-(4-ISOPROPYLPHÉNYL)-URÉE)	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ACÉTOCHLORE OXA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES	IPRODIONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES

ACÉTOCHLORE SAA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES	I PROVALICARBE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ACLONIFEN	PESTICIDES MULTI FAMILLES	ISODRINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ALACHLORE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	ISOPROTURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ALACHLORE ESA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES	ISOXABEN	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ALACHLORE OXA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES	ISOXAFLUTOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ALDICARBE		KRESOXIM-MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ALDRINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	LAMBDA-CYHALOTHRINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
AMIDOSULFURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES	LÉNACILE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
AMINOTRIAZOLE	PESTICIDES TRIAZOLES ET PESTICIDES DIVERS	LINURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
AMPA	GLYPHOSATE ET PESTICIDES POLAIRES	MALATHION	
ANTHRAQUINONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉCOPROP	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ATRAZINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉSOSULFURON-MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ATRAZINE 2 HYDROXY (A2H)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉSOTRIONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ATRAZINE DÉISOPROPYL (DIA)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTALDÉHYDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ATRAZINE DÉISOPROPYL 2 HYDROXY (DIA2H)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTAMITRONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ATRAZINE DÉSÉTHYL (DEA)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTAZACHLORE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ATRAZINE DÉSÉTHYL 2 HYDROXY (DEA2H)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTAZACHLORE ESA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL (DEDIA)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTAZACHLORE OXA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES
AZOXYSTROBINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	METCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
BENALAXYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTHABENZTHIAZURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
BENTAZONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTHIOCARB	PESTICIDES MULTI FAMILLES
BIFÉNOX	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTHOMYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
BISPHÉNOL A		MÉTOBROMURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES

BOSCALID	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTOLACHLORE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
BROMACIL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTOLACHLORE ESA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES
BROMOXYNIL OCTANOATE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTOLACHLORE OXA	METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES
BROMUCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	METRAFENONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CAPTANE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTRIBUZINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CARBARYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	METSULFURON-MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CARBENDAZIME	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MÉTOXURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CARBÉTAMIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MONOLINURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CARBOFURAN	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MONURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CARFENTRAZONE ÉTHYLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	MYCLOBUTANIL	
CHLORFENVINPHOS	PESTICIDES MULTI FAMILLES	NAPROPAMIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CHLORMÉPHOS		NEBURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CHLORMEQUAT		NICOSULFURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CHLORPROPHAME	PESTICIDES MULTI FAMILLES	NORFLURAZONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	OMÉTHOATE	
CHLORPYRIPHOS MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	ORTHO-PARA' DDT (DDT24')	
CHLORTOLURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES	ORYZALIN	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CLETHODIME	PESTICIDES MULTI FAMILLES	OXADIARGYL	
CLOMAZONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	OXADIAZON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CLOPYRALID	GLYPHOSATE ET PESTICIDES POLAIRES	OXADIXYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CLOQUINTOCET MEXYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	OXYDÉMÉTON-MÉTHYL	
CYANAZINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PARA-PARA' DDD (DDD 44')	
CYBUTRYNE (IRGAROL)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PARA-PARA' DDE (DDE 44')	
CYCLOXYDIME	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PARA-PARA' DDT (DDT 44')	PESTICIDES MULTI FAMILLES
CYFLUTHRINE		PARATHION ÉTHYL	
CYPERMÉTHRINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PARATHION MÉTHYL	
CYPROCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PCB 28	

CYPRODINIL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PCB 52	
DCPMU (1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYL-URÉE)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PCB 101	
DCPU (1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PCB 118	
DESMÉTRYNE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PCB 138	
DIAZINON		PCB 153	
DICAMBA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PCB 180	
DICHLORMIDE		PENDIMÉTHALINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DICHLORPROP	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PENTACHLOROBENZÈNE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DICHLORVOS	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PICOXYSTROBINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DICOFOL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PINOXADEN	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DIELDRINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PIPERONYL BUTOXYDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DIFÉNOCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PIRIMICARBE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DIFLUFÉNICANIL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROCHLORAZE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DIMÉTHACHLORE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROCHLORE	
DIMÉTHÉNAMIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROPANIL	
DIMÉTHOATE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROPAZINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DIMÉTOMORPHE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROPICONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
DIURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROPYZAMIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ENDOSULFAN ALPHA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROSULFOCARBE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ENDOSULFAN BÉTA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROSULFURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ENDOSULFAN SULFATE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PROTHIOCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ENDRINE		PYRACLOSTROBINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
EPOXICONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PYRIDAFOL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ETHIDIMURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PYRIMÉTHANIL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
ÉTHOFUMÉSATE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	PYRIMIPHOS-MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FENBUCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	QUINMERAC	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FÉNITROTHION		QUINOXYFEN	PESTICIDES MULTI FAMILLES

FENOXYCARBE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	RIMSULFURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FENPROPIDIN	PESTICIDES MULTI FAMILLES	SIMAZINE	
FENPROPIMORPHE	PESTICIDES TRIAZOLES ET PESTICIDES DIVERS	SIMAZINE 2 HYDROXY (S2H)	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLAZASULFURON	PESTICIDES MULTI FAMILLES	SULCOTRIONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUFÉNACET (THIAFLUAMIDE)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TÉBUCONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUOXASTROBINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TÉBUTAME	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUQUINCONAZOLE		TERBUPHOS	
FLUROCHLORIDONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TERBUTHYLAZINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUROXYPYR	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TERBUTHYLAZINE 2 HYDROXY (T2H)	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLURTAMONE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TERBUTHYLAZINE DÉSÉTHYL (DET)	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUSILAZOLE		TERBUTHYLAZINE DÉSÉTHYL 2 HYDROXY (DET2H)	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUTRIAFOL	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TERBUTRYNE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
FLUVALINATE-TAU	PESTICIDES PYRETHRINOIDES	TÉTRACONAZOLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
GLUFOSINATE	GLYPHOSATE ET PESTICIDES POLAIRES	THIACLOPRIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
GLYPHOSATE	GLYPHOSATE ET PESTICIDES POLAIRES	THIAMETHOXAM	PESTICIDES MULTI FAMILLES
HCH ALPHA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	THIENCARBAZONE-METHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
HCH BÉTA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	THIFENSULFURON-MÉTHYL	PESTICIDES MULTI FAMILLES
HCH DELTA	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TOLYLTRIAZOLE	
HCH EPSILON	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TRIBENURON-METHYLE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
HCH GAMMA(LINDANE)	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TRICLOPYR	PESTICIDES MULTI FAMILLES
HEPTACHLORE	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TRIFLOXYSTROBINE	PESTICIDES TRIAZOLES ET PESTICIDES DIVERS
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	PESTICIDES MULTI FAMILLES	TRIFLURALINE	PESTICIDES MULTI FAMILLES
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	PESTICIDES MULTI FAMILLES	ZOXAMIDE	PESTICIDES MULTI FAMILLES

ANNEXE N°7 - Objectifs stratégiques agricoles, état initial et source des données

AXE 1 : DIMINUER LES PRESSIONS AZOTÉES ET USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES AGRICOLES				
AMBITION	OBJECTIF 2027	ÉTAT INITIAL	SOURCES DE LA DONNÉE	LIEN D'ACCÈS DE LA DONNÉE
TENDRE VERS LE ZÉRO USAGE D'HERBICIDES ET DE MOLLUSCICIDES	OBJECTIF : Réduire de 50 % la vente de S-métolachlore et de métaldéhyde sur le territoire Re-Sources.	Vente de 2020 sur le Bassin Versant de la Boutonne : S-métolachlore : 796,16 kg Métaldéhyde : 822,15 kg	BNVD (Banque Nationale des Ventes de Produits)	Envoi des données sur le BV de la Boutonne par la cellule régionale Re-Sources : http://stats-vente-phyto-resources.arb-na.fr/
	OBJECTIF : Baisser de 50 % l'IFT métaldéhyde sur l'AAC des Inchauds (parmi un panel d'exploitants)	Pas de données de départ sur un IFT moyen métaldéhyde sur le BV de la Boutonne.	IFT de départ à calculer parmi un panel d'exploitants volontaires	Exploitants volontaires de l'AAC concernée
	OBJECTIF : Baisser de 50 % l'IFT S-métolachlore sur les AAC de Marcillé et de Coupeaume 2 (parmi un panel d'exploitants)	Pas de données de départ sur un IFT moyen S-métolachlore sur le BV de la Boutonne.	IFT de départ à calculer parmi un panel d'exploitants volontaires	Exploitants volontaires de l'AAC concernée
AUGMENTER LES SURFACES EN CULTURES BAS NIVEAU D'INTRANTS (BNI)	OBJECTIF : Atteindre 1 500 ha de cultures à Bas niveau d'intrants (BNI) à l'horizon 2027 sur la SAU de l'ensemble des AAC Grenelle	RPG 2020 : 1 169 ha de cultures à Bas niveau d'intrants (BNI) sur la SAU de l'ensemble des AAC Grenelle	RPG	DRAAF NA
AUGMENTER LA SAU SOUS LABEL AGRICULTURE BIOLOGIQUE	OBJECTIF : Atteindre 25 % de la SAU de l'ensemble des AAC Grenelle en Agriculture Biologique (AB) à l'horizon 2027	RPG 2020 : 3,55 % de la SAU de l'ensemble des AAC Grenelle en Agriculture Biologique	RPG	Envoi par la cellule régionale Re-Sources des données du RPG pour le bassin de la Boutonne.

AXE 2 : LIMITER LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN VALORISANT LES ELEMENTS DU PAYSAGE

AMBITION	OBJECTIF 2027	ÉTAT INITIAL	SOURCES DE LA DONNÉE	LIEN D'ACCÈS DE LA DONNÉE
DÉVELOPPER ET RESTAURER DES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES (IAE) SUR LES ZONES SENSIBLES	OBJECTIF : Planter 20 000 mL de haies sur les zones sensibles à l'horizon 2027	De 2017 à 2021 : 7 000 mL de haies plantés sur l'ensemble du territoire Re-Sources. BD TOPO 2022 (IGN) : 707 km de haies sur les AAC 2023 : Sortie de l'inventaire des linéaires de haies présents sur le territoire de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.	Inventaire des haies de la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Actions du programme Re-Sources Bilan de la Fédération de Chasse 79, de Prom'Haies NA et tout autre partenaire.	
MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES SURFACES EN HERBE PERMANENTES ET/OU TEMPORAIRES	OBJECTIF : Atteindre 11 % (1 238 ha) de la SAU de l'ensemble des AAC Grenelle en surface en herbe à l'horizon 2027	RPG 2020 de l'ensemble des AAC Grenelle --> 855 ha dont : Prairies Temporaires : 302 ha Prairies Permanentes : 474 ha Jachères : 79 ha	RPG	DRAAF NA

ANNEXE N°8 Fiches actions du PAT 2023-2027

Cf Tableur Excel PAT 2023-2027

ANNEXE N°9 – Tableau d’animation du PAT 2023-2027

Cf Tableur Excel PAT 2023-2027

ANNEXE N°10 - Composition des instances de gouvernance

Le comité de pilotage est composé des signataires du contrat, des partenaires institutionnels et financiers et des représentants des commissions en place. Au moment du dépôt du PAT 2023-2027, il se compose comme suit :

COMITE DE PILOTAGE	
Structure	Nature

Le comité technique est composé des partenaires institutionnels et financiers. Au moment du dépôt du PAT 2023-2027, il se compose comme suit :

COMITE TECHNIQUE
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Région Nouvelle-Aquitaine
Cellule Régionale Re-Sources
Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres
DRAAF
DREAL
Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Agence Régionale de Santé

Les commissions thématiques, réunies en fonction des besoins, auront des compositions fluctuantes. Elles ne seront donc pas détaillées ici.

Le SMAEP 4B a proposé aux structures partenaires du programme Re-Sources d'identifier le rôle que chacune souhaite porter sur le contrat 2023-2027. Ce positionnement a pour but de permettre au SMAEP 4B d'optimiser et de faciliter le travail avec ses partenaires.

Trois niveaux d'implication ont été définis. Ils sont issus du travail mené en collaboration lors de l'élaboration du socle d'évaluation commun Re-Sources Nouvelle-Aquitaine :

- NIVEAU N°1 « Signataire du contrat » : soutien de la démarche Re-Sources du territoire de la Boutonne Amont
- NIVEAU N°2 « Participation aux instances de gouvernance » : participation au Comité de Pilotage et commissions thématiques, relais des informations concernant les actions du programme.

- NIVEAU N°3 « Portage d'actions et mise en commun » : mise en place d'actions dont le contenu contribuera aux objectifs du programme d'actions et sera défini conjointement avec le SMAEP 4B.

Au moment du dépôt du contrat, la définition des rôles des partenaires est la suivante :

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Signataire du contrat	Participation aux instances de gouvernance	Portage d'actions et mise en commun
CAVEB	CEA Loulay	Communauté de communes Mellois en Poitou
CORAB	Chanvre Mellois	APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable)
ELVEA 79	Coopérative Boutonne Infra en remplacement d'Aquanide	APIEEE
Groupe Piveteau (signature via NACA)	Deux-Sèvres Nature Environnement	BIO Nouvelle-Aquitaine
Pasquier VGT'al (signature via NACA)	NACA	Chambre d'Agriculture 17-79
Sèvre et Belle		CIVAM Poitou-Charentes
VSN (signature via NACA)		Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)
		Deleplanque
		Fédération de Pêche des Deux-Sèvres
		Fédération Départementale des chasseurs des Deux-Sèvres
		GODS
		Lamy-Bienaimé (signature via NACA)
		Néolis (signature via NACA)
		Océalia
		Prom'haies
		SYMBO
		FD CUMA 79
Partenaire sur l'ancien PAT		
Nouveau partenaire		

ANNEXE N°11 - Plan de financement Prévisionnel 2023-2027

Cf Tableur Excel PAT 2023-2027